Rapport financier

ANNUEL 2011/2012

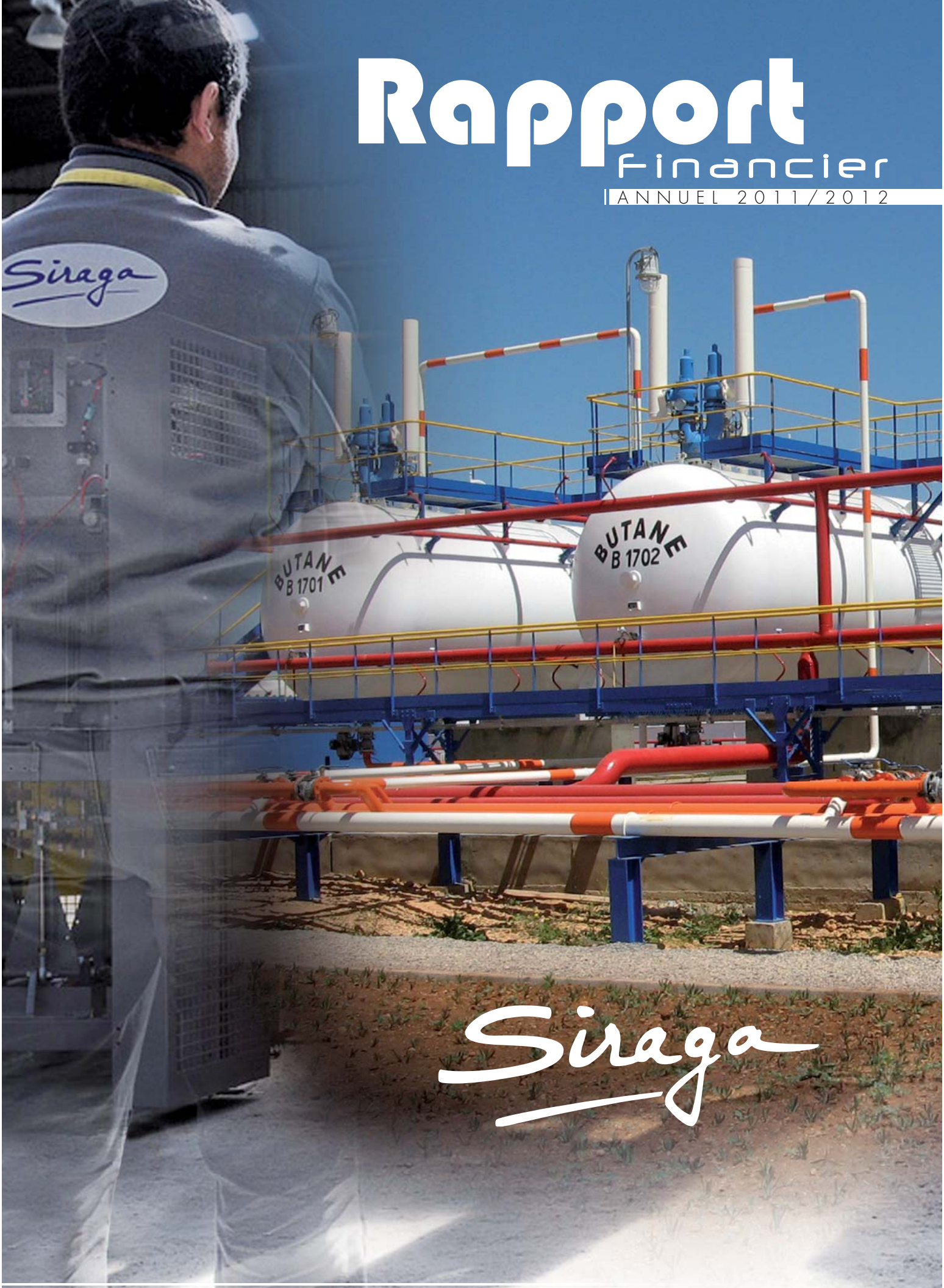

Siraga membre des associations : LPG EXCEPTIONAL ENERGY IDA International DME Association WORLD LP GAS ASSOCIATION WWW.WORLDLPGAS.COM

Présentation du groupe — 4

Rapport de gestion du groupe — 20

Comptes consolidés — 78

Comptes sociaux — 124

Rapports des commissaires aux comptes — 152

Assemblée générale mixte — 162

“édito”

Benoît COLLOMB nous dit…

La poursuite de notre expansion géographique à l’international nous a permis d’enregistrer une croissance de 18% sur l’exercice, et ce, malgré un contexte géopolitique défavorable au Moyen Orient et en Afrique du Nord associé à un contexte de crise économique mondiale.

L’exercice 2011/2012 a aussi été marqué par la finalisation de la phase de test des distributeurs automatiques de bouteilles de gaz. Depuis le début de l’exercice 2012/2013, ces équipements sont commercialisés et sont disponibles pour l’export. Cette gamme de produits dédiée à un nouveau segment de clientèle représente un axe de développement pour Siraga. Suivant la tendance des stations-services totalement automatisées, ces distributeurs ont pour objectif de donner accès aux bouteilles de gaz 24h/24 aux consommateurs en étant implantés sur des lieux de passage intensif tels que des emplacements de parking de grandes surfaces ou des distributeurs de carburant.

Nous envisageons pour le nouvel exercice de poursuivre la montée en puissance de l’activité Engineering et le démarrage des ventes de notre gamme de distributeurs automatiques.

Benoît COLLOMB, Président

Présentation du groupe

Raison sociale	SIRAGA S.A.
Capital social	3 000 000 €
Date de création	1936
Président	Benoît COLLOMB
Directeur Général	Éric BATISE
Groupe SIRAGA	155 employés

ALSIR
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Nos métiers

Depuis plus de 45 ans, Siraga est spécialisée dans l'industrie du GPL.

De par notre expertise et notre savoir-faire, nous proposons à nos clients une approche segmentée dans les domaines suivants :

- L'emplissage et la réparation de bouteilles de gaz
- L'engineering et le consulting
- Les services et la formation
- La distribution automatique des bouteilles de gaz

Grâce à nos compétences et notre expérience, nous répondons à l'ensemble des attentes des clients par une solution experte et sur-mesure.

A travers nos 8 implantations réparties sur les différents continents, nous sommes en mesure d'accompagner nos clients dans la réalisation de tous leurs projets.

Notre philosophie :

La différence par l'excellence

La valeur ajoutée de Siraga réside dans notre savoir-faire et surtout dans la philosophie de conception de nos équipements : machines robustes et personnalisées, dans le respect des exigences de sécurité, d'environnement et de protection du consommateur.

Stratégie
et positionnement

Notre mission : accompagner nos clients dans l'accomplissement de leurs projets en leur apportant des solutions performantes et sur mesure.

En recentrant notre stratégie sur les marchés du GPL en 2010, nous avons fait le choix de devenir la référence dans le secteur des gaz de pétrole liquéfiés. Pour cela, nous innovons sans cesse afin de proposer à nos clients des solutions répondant en tout point à leurs besoins. Nous nous appuyons sur notre bureau d'études et notre équipe R&D pour la conception des équipements de demain.

Notre vocation : notre savoir-faire au service des besoins de l'industrie GPL.

Le client au cœur de notre stratégie

Les relations privilégiées que nous bâtissons avec nos clients et la connaissance de leurs attentes sont les moteurs de notre croissance.

Notre expertise dépasse les frontières

L'évolution récente des marchés se caractérise à la fois au niveau local et global. Nous anticipons ces évolutions et nous nous adaptons afin d'offrir à nos clients des solutions performantes.

En choisissant d'être aux côtés de nos clients, où qu'ils soient dans le monde, nous nous positionnons comme le partenaire de proximité.

Ainsi, grâce à nos 8 implantations internationales et notre réseau d'agents locaux, nous sommes au plus près d'eux pour leur offrir le meilleur service.

Privilégier l'excellence, l'innovation et la qualité

Nous concevons des équipements personnalisés, alliant fiabilité et sécurité maximales, dans un souci constant de réactivité et de qualité.

Depuis 2010, notre procédure qualité est conforme à la réglementation internationale IECEx1. Largement inspirée de la réglementation Atex, cette méthode de certification mondiale des équipements électriques, utilisés en zones à risques d'explosion (aux normes CEI 60079, 61241 et 61779), garantit le niveau de sécurité indispensable à leur utilisation, et traduit la volonté de Siraga de simplifier les échanges, en s'appuyant sur des exigences de sécurité toujours plus élevées, et admises par tous.

Près de 15 ans d'innovations permanentes

THEMIS

1998 : Siraga développe ULIS, un automate polyvalent assurant les fonctions de pesage ou de gestion cycle machines.

2001 : Siraga met au point THEMIS, sa nouvelle bascule d'emplissage électronique. THEMIS est un produit robuste, précis et économique, qui sait s'adapter à tous types de valves et de bouteilles.

2002 : Siraga fonde la LPG Academy, son centre de formation professionnelle dédiée au secteur du GPL. Siraga développe un savoir-faire dans la réalisation clés en mains d'unités industrielles sur le marché du GPL avec la création de sa filiale Siraga Engineering.

Siraga se lance dans la vente des Vendis, des distributeurs automatiques de bouteilles de gaz. Ces équipements permettent d'acheter et d'échanger une bouteille 24h/24.

ULIS

2003 : ULIS, l'automate polyvalent qui équipe toutes les machines Siraga évolue et devient ULIS II. Tout aussi performant que son aîné, ULIS II offre de nouvelles fonctionnalités avec une meilleure ergonomie.

2004 : Siraga conçoit la machine DUAL qui permet d'optimiser la détection des fuites et le contrôle du niveau de sécurité.

2006 : Le Groupe Siraga élargit son offre en consulting avec l'acquisition d'INGAS ENGINEERING, société spécialisée en consulting, études, suivi et supervision de projets spécifiques au secteur GPL.

2007 : Siraga révolutionne le monde de la palettisation de bouteilles de gaz avec HYDRAULIS, sa palettiseuse électronique avec motorisation hydraulique.

2008 : Siraga développe un nouveau concept de distributeur automatique de bouteilles de gaz : le DISTRI'GAS.
Ce distributeur monomarque, de petite capacité, est totalement autonome (alimentation par panneaux solaires photovoltaïques, système GSM, paiement par carte bancaire …).

2009 : Siraga conçoit la machine de retraitement des COV (Composés Organiques Volatils).

2010 : Siraga lance son distributeur Vendis 2ème génération, un distributeur multimarque de grande capacité (alimentation secteur, système GSM, paiement par carte bancaire).

DMEready®
solution conforme aux exigences d'emplissage de gaz DME

2011 : Siraga développe un ensemble de produits conforme aux exigences d'emplissage du DME (Dimethyl Ether) sous la marque « DME Ready » et adhère à l'association IDA (International DME Association).
La machine à poser les capsules thermo-rétractables est également développée afin de garantir l'inviolabilité de la bouteille tout en protégeant la valve d'éventuelles impuretés.

DISTRIGAS CLASSIC

DISTRIGAS PACK+

DISTRIGAS VENDIS

2012 : Siraga étoffe sa gamme de distributeurs automatiques de bouteilles de gaz en créant Distri'Gas Classic. La gamme est alors constituée de 3 produits adaptés au lieu de distribution : Distri'Gas Classic, Distri'Gas Pack + et Distri'Gas Vendis.
En parallèle Siraga développe un nouveau moyen de distribution de GPL à la demande : le Dispens'er. Ce système est principalement destiné aux pays en voie de développement.

Activité GPL

Concepteur de solutions techniques sur-mesure pour l'industrie du GPL (butane & propane), nous sommes le partenaire idéal pour la réalisation de projets.

Nous concevons, fabriquons et installons des équipements pour les usines d'emplissage, de fabrication ou de réparation de bouteilles GPL.

Que nos clients aient en projet une petite station d'emplissage en container ou un centre emplisseur clé en main, qu'ils traitent des bouteilles de petite ou de grande capacité, en acier ou composite, que ces bouteilles soient équipées de valves ou de robinets, qu'ils préfèrent des équipements automatiques ou manuels, en bref quelle que soit leur exigence nous avons dans notre large gamme de produits, les équipements qu'il leur faut !

La différence par l'excellence :

Afin de faciliter l'identification et de garantir à nos clients une qualité constante, nous avons développé un portefeuille de marques.

- Bascule d'emplissage :

THEMIS

- Palettiseuse :

HYDRAULIS®

- Automate :

ULIS

- Gamme d'emplissage de Dimethyl Ether :

DMEready®
solution conforme aux exigences d'emplissage de gaz DME

De part notre expertise, nous développons des solutions technologiques dans le but d'accroître la productivité et la sécurité des centres emplisseurs tout en réduisant le plus possible les tâches pénibles et dangereuses pour les opérateurs.

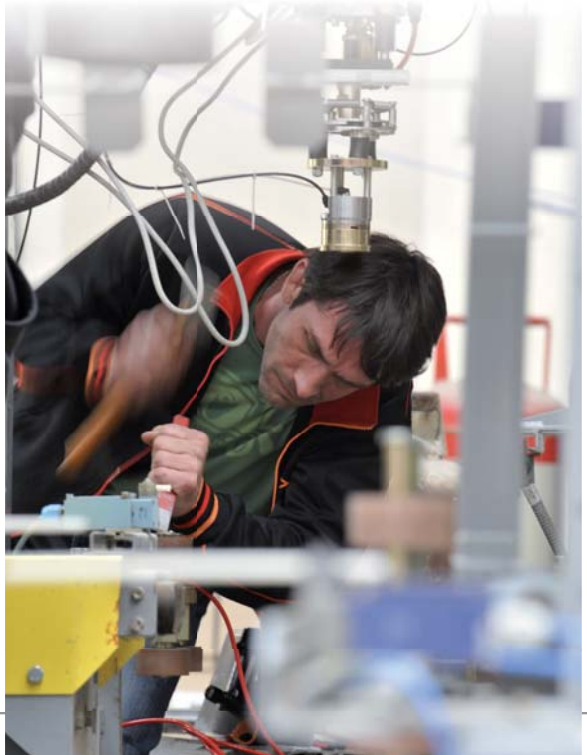

Engineering et Consulting

Grâce à notre branche Engineering, nous vous proposons la réalisation clé en main d'unités industrielles, depuis la conception, les études et la gestion jusqu'à la construction complète de vos installations GPL.

Nous vous offrons ainsi des solutions globales et sur-mesure prenant en considération l'ensemble des spécificités et des impératifs de votre projet.

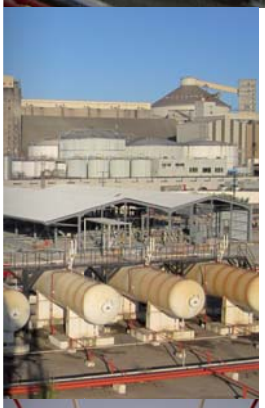

De plus, dans le cadre de la réalisation de vos projets, nous vous proposons une large gamme de services :

Le consulting :
Etude de faisabilité et de marché, plan d'investissement, gestion de projet.

La gestion :
Contrôle de tous les aspects techniques, économiques et financiers des projets ainsi que le suivi du respect du planning de réalisation.

Les études :
Conception et avant-projet, études de détails tout corps d'état : architecture, calcul de structure, tuyauterie, électricité, instrumentation, etc., spécification des équipements, documents de maintenance, manuels opératoires.

Les fournitures :
Achats des équipements, expéditions.

Les travaux de génie civil :
Etablissement des contrats avec la sous-traitance, réalisation des travaux, coordination et supervision.

Les travaux de montage :
Etablissement des contrats avec la sous-traitance, réalisation des travaux de montage, coordination et supervision, essais et mise en service.

L'assistance technique :
Cette assistance technique est effectuée par des techniciens et ingénieurs parfaitement qualifiés durant les premiers mois de fonctionnement des installations réalisées.

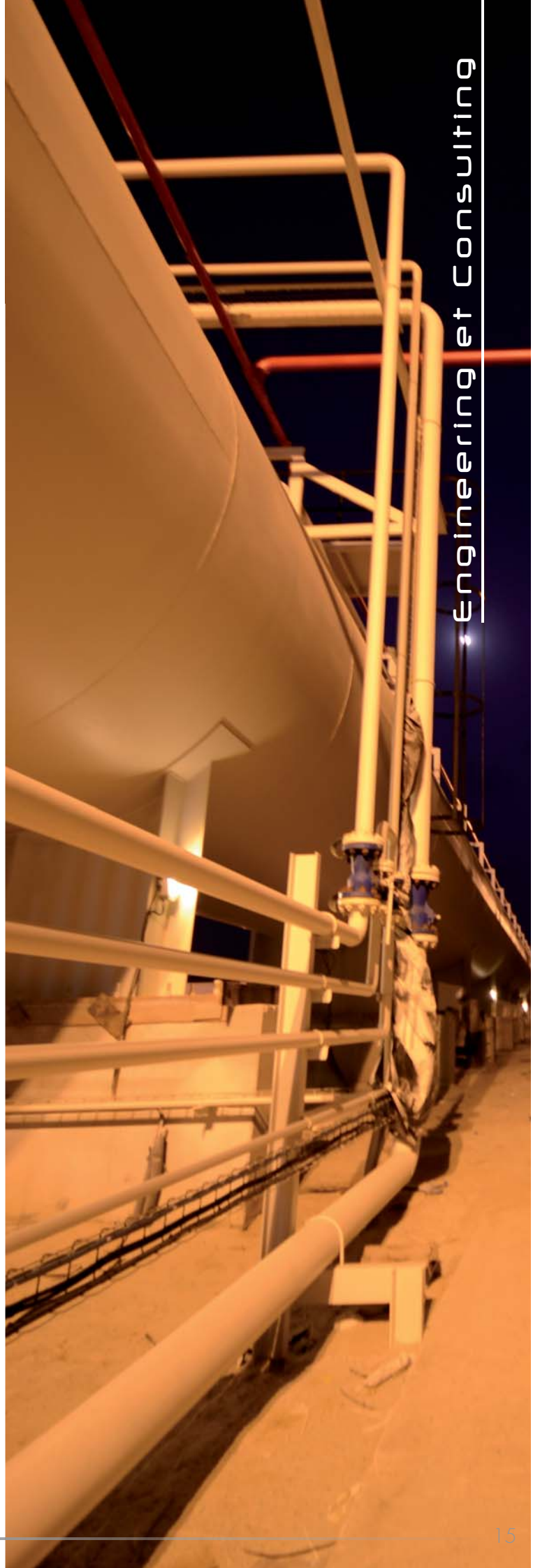

Distributeurs automatiques

de bouteilles de gaz

Le gaz en bouteille reste une énergie attractive et incontournable.

L'arrivée de marques de distributeur, la commercialisation de formats innovants, ainsi que les nouvelles utilisations « loisirs » ont transformé le marché et changé les habitudes d'achats des consommateurs.

La distribution automatique se devait d'accompagner cette évolution !

Finies les contraintes liées à la rigidité des plages horaires, à la mobilisation du personnel des stations-services sur des taches difficiles, dangereuses et peu rentables.

Distri'Gas est la solution répondant à ces problèmes en rendant automatique, autonome et intelligente la distribution des bouteilles de gaz.

“La solution Distri’Gas est une véritable révolution dans le monde de la distribution de bouteilles de gaz”

Dernier né de notre gamme de distributeurs automatiques, Distri’Gas Classic est la solution idéale pour une distribution simple, compacte et économique.

Version premium du modèle Classic, Distri’Gas Pack + permet une transaction contrôlée pour une gestion sécurisée du parc bouteilles.

DISTRIGAS PACK+

Déclinaison de la version Pack + pour répondre aux problématiques de la grande distribution, Distri’Gas Vendis permet d’offrir une multitude de marques et de modèles différents dans un environnement ultra compact et sécurisé.

DISTRIGAS VENDIS

Les services Siraga

L'attention portée à nos clients et le service personnalisé sont des valeurs fortes de Siraga.

La relation de proximité que nous entretenons avec nos clients et la connaissance de leurs attentes nous ont permis de développer des services répondant au mieux à leurs besoins.

Surender KUMAR, Responsable du Service Après-Vente

Le service après-vente

Avec une équipe dynamique, composée de techniciens qualifiés, nous offrons un service après-vente efficace tant en matière d'information technique, de dépannage, d'audit ou de remise en état de matériels, et répondons ainsi au mieux aux besoins de nos clients.

Le service pièces de rechange

Nous proposons une large gamme de pièces de rechange : plus de 50 000 pièces référencées disponibles dans les meilleurs délais et à des prix compétitifs.
Grâce à notre équipe expérimentée, nous offrons également un support technique, une écoute et un service adapté aux attentes de nos clients.

L'installation et la mise en service

Nous assurons l'installation et la mise en service des équipements sur site. Grâce à notre équipe d'experts, polyglottes ou locaux, nous garantissons le bon déroulement des opérations de mise en route et fournissons ainsi un service de qualité.

La formation : LPG Academy

Nous proposons aujourd'hui une large gamme de formations professionnelles : spécifiques au matériel Siraga mais aussi sur des thèmes plus généraux, tels que l'hydraulique, le pneumatique ou encore l'électricité industrielle, appliquées là encore à nos équipements. Sur demande, nous organisons également des séminaires sur des sujets plus globaux tels que :
la conception d'un centre emplisseur, la sécurité dans un centre emplisseur, ...

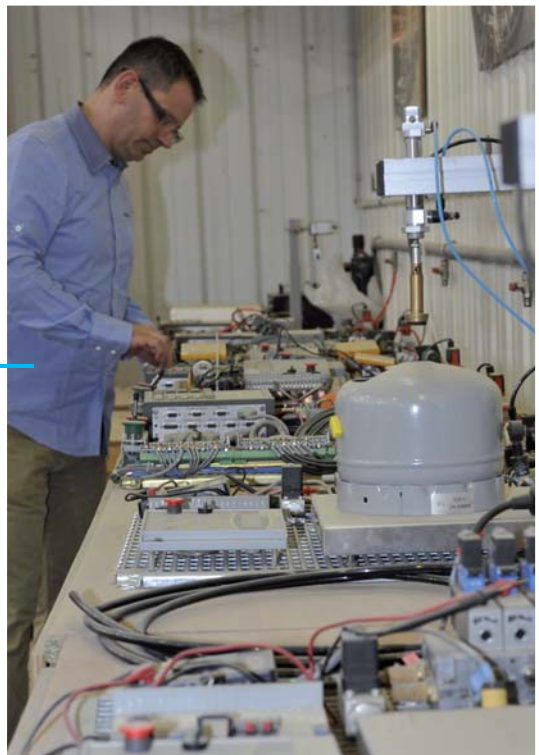

Rapport de gestion du Groupe

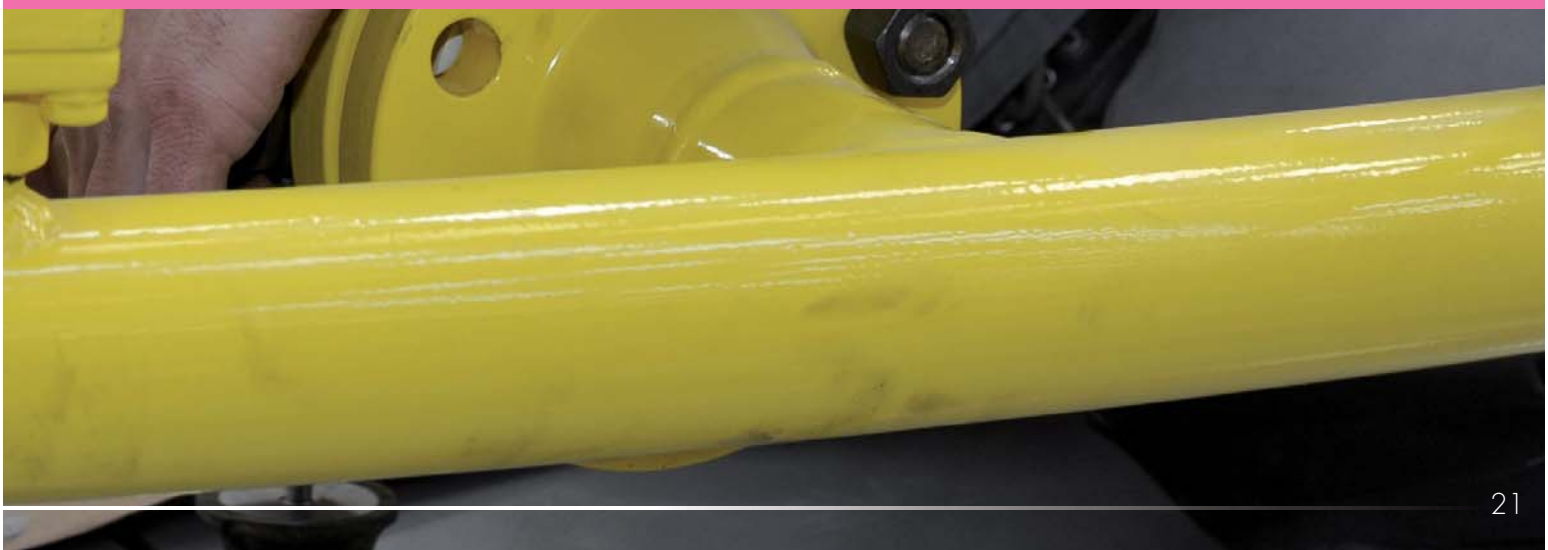

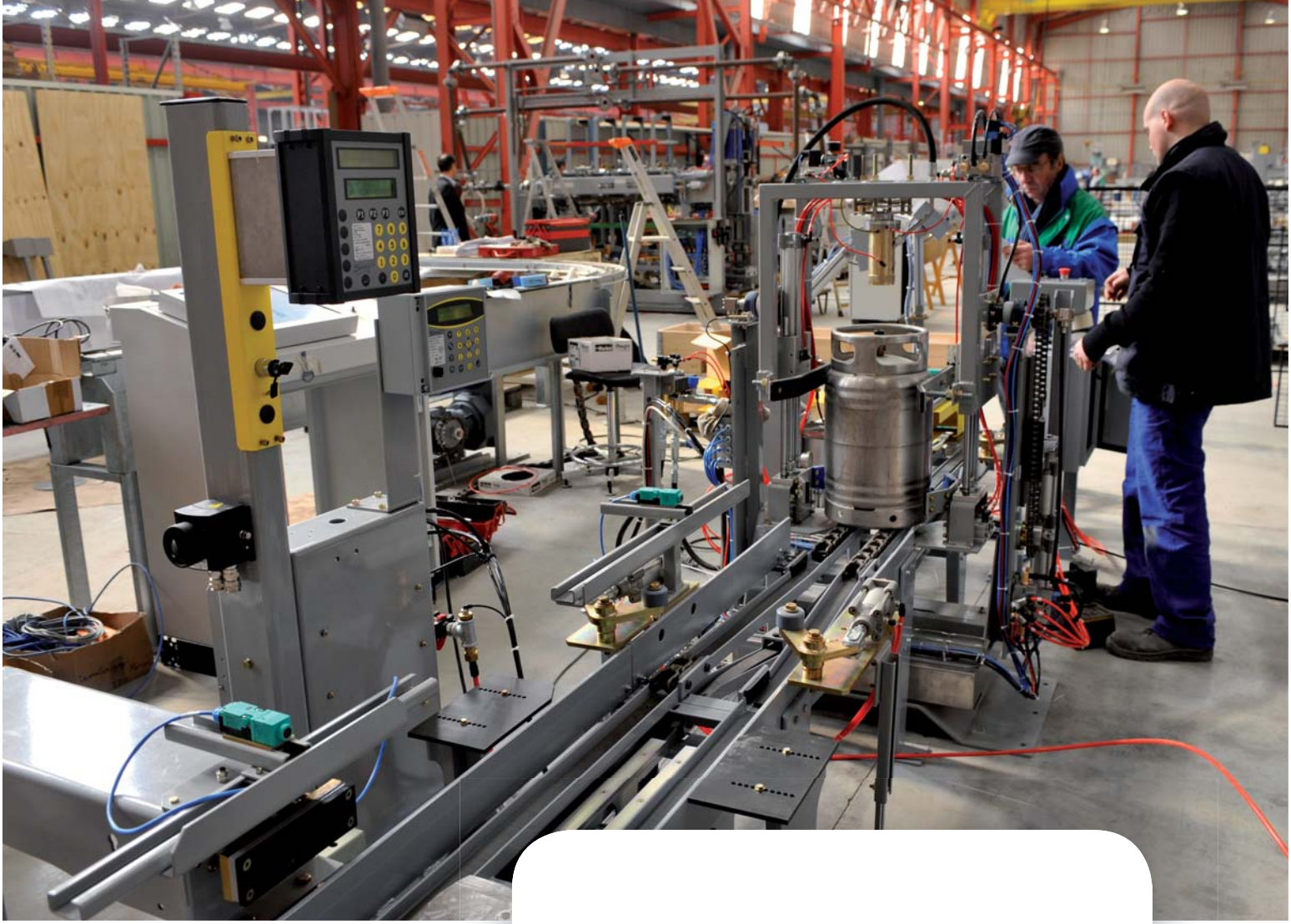

RAPPORT DE GESTION

PERIODE DU 1er AVRIL 2011
AU 31 MARS 2012

Renseignements concernant l'administration et la direction

A. Groupe Siraga

1. Référentiel comptable

Principes de consolidation

Méthode de conversion

2. Variation de la composition du groupe

Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Activité et résultats des filiales

Chiffres clés

3. Faits marquants impactant le Groupe sur la période

4. Evénements postérieurs à l'arrêté

5. Perspectives générales

6. Information sur les instruments financiers

7. Facteurs de risques

Contrôle Interne

Risques pays

8. Développement durable

9. Informations sur le capital

10. L'activité du Groupe par société

Activité de la société Siraga Engineering

Activité de la société Siraga Do Brasil

Activité de la société Siraga Algérie

Activité de la société IberINGAS

Activité de la société Siraga India

B. La société Siraga SA

1. Son activité propre

Principes et méthodes comptables

Commentaires sur l'activité de la société Siraga SA au cours de l'exercice écoulé

Composition du chiffre d'affaires

Rappel des chiffres

Indicateurs de gestion de la société

Informations relatives aux délais de paiement fournisseurs

État des échéances des créances et des dettes

Indicateurs financiers

Activités en matière de recherche et de développement

Facteurs de risques

Prises de participation et de contrôle

Conséquences sociales de l'activité

Conséquences environnementales de l'activité

2. Le capital de la société

L'actionnariat de la société au 31 mars 2012 (L. 233-13)

Les actions d'autocontrôle

Cession de participation

Avis de détention et aliénation de participation croisée

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice écoulé

Les délégations en matière d'augmentation de capital

3.Les mandataires

Mode d'exercice de la Direction générale

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (art L225-102-1 al 3 du Code de Commerce)

Les nominations, renouvellements et ratifications de cooptations

Les jetons de présence

Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires

4. Les commissaires aux comptes

5. Les salariés

La quotité de capital détenu au 31 mars 2012 (L. 225-102)

La nomination d'actionnaire(s) salarié(s) en qualité d'administrateur(s)

6. Les conventions réglementées

7. Renouvellement de mandat d'administrateur

8. Mandat de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué

9. Résultat

L'affectation du résultat

Les distributions antérieures de dividendes (CGI 243 bis)

Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

10. Activité et résultat des filiales

11- Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues (L. 225-209)

12. Le Conseil de la concurrence

13. Délégations financières soumises à l'Assemblée Générale

ANNEXE 1

Les conséquences sociales et environnementales de l'activité

ANNEXE 2

Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Siraga

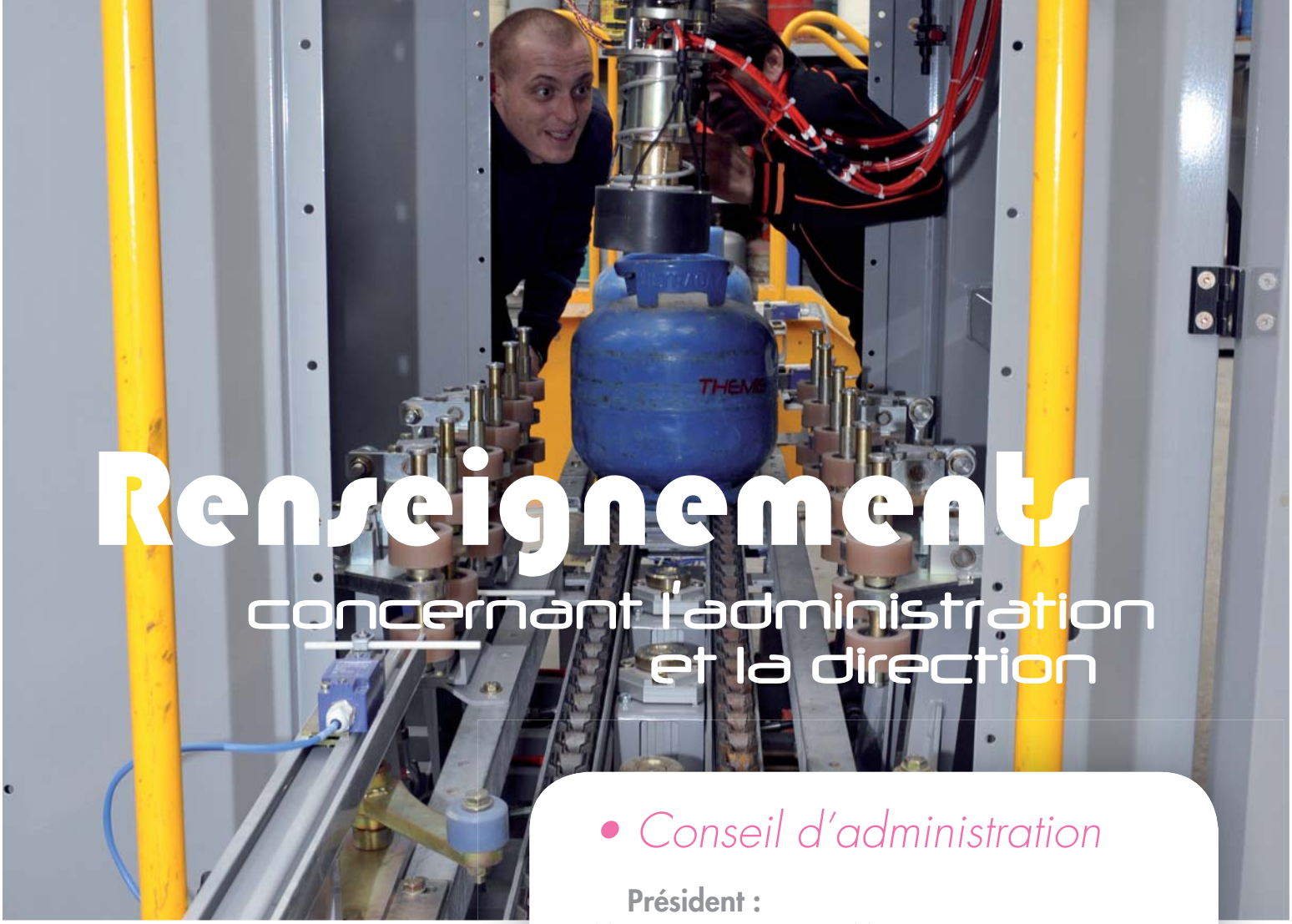

Renseignements concernant l'administration et la direction

• Conseil d'administration

Président :

Monsieur Benoît COLLOMB
Nommé le 12/04/1991 et renouvelé :

- pour son mandat d'administrateur par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 11 septembre 2006 pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012,
- pour son mandat de Président Directeur Général par le Conseil d'Administration du 3 novembre 2006 pour la durée de son mandat d'administrateur.

Autres mandats sociaux :

Président Directeur Général et Administrateur de GPL INDUSTRIE
Président de SIRAGA ENGINEERING
Conseiller du Conseil d'Administration de la société Siraga Do Brasil

Administrateurs :

• **GPL INDUSTRIE SA** représentée par Mademoiselle Olivia COLLOMB. Renouvelée le 27/09/2010 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2016 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

• **M. Jean-François VAURY** renouvelé le 27/09/2010 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2016 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

• Dirigeants

Président Directeur Général

Monsieur Benoît COLLOMB

Directeur Général Délégué

Monsieur Eric BATISE, nommé le 7/01/2000 et renouvelé par le Conseil d'Administration du 3/11/2006 pour une durée de 6 années.

• Commissariat aux comptes

Commissaires aux Comptes titulaires :

PRESENCE AUDIT & CONSEILS
23/25 rue de Berri
75 008 PARIS
Représentée par Monsieur Pierre SOULIGNAC.
Renouvelée le 30/09/2009 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

SOCIETE ATRIOM
14, place Gabriel Péri
75 008 PARIS
Représentée par Monsieur Marc LECLERC.
Nommée le 30/09/2009 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Commissaires aux Comptes suppléants :

AGENORA
118 rue de la Boetie
75 008 PARIS
Nommée le 30/09/2009 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Michel MEHUT
Arenice – 455 Promenade des Anglais
06 299 NICE
Nommé le 30/09/2009 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

GROUPE Siraga

1. Référentiel comptable

Principes de consolidation

Les comptes annuels consolidés du Groupe au 31 mars 2012 ont été élaborés en application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Ces normes ont été appliquées par le Groupe de manière homogène pour toutes les périodes présentées.

L'établissement des états financiers consolidés selon les normes IFRS implique que le Groupe effectue des choix comptables, procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses qui peuvent affecter le montant des actifs et passifs ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période.

Des changements de faits et de circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

Lors de l'arrêté annuel au 31 mars 2012, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Méthode de conversion

Les sociétés étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leurs bilans sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période.

2. Variation de la composition du Groupe

Les sociétés détenues par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé quand le pourcentage des droits de vote est supérieur à 50% ou quand le contrôle est effectif au travers d'accord avec les partenaires.

Les soldes, les transactions, les produits et les charges intra groupes sont éliminés en consolidation.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage des droits de vote est supérieur ou égal à 20%, sauf si l'absence de participation à la gestion de la société démontre l'absence d'influence notable.

Sociétés consolidées par intégration globale

Nom de la Société	N° ident.	Siège social	Méthode conso 31/03/2012	Méthode conso 31/03/2011	% contrôle 31/03/2012	% contrôle 31/03/2011	% int. 31/03/2012	% int. 31/03/2011
Siraga S.A. (France)	381619519	ZI Les Hervaux 36500 Buzançais	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	100,00	100,00
Siraga Do Brasil (Brésil)		Rua santa Anastácia, 40A VI santa cecilia 9380-070 Mauá – Sao Paulo	Intégration globale	Intégration globale	99,23	90,00	99,23	90,00
Siraga Engineering (Belgique)		22 Avenue Jean Mermoz, 6041 Gosselies	Intégration globale	Intégration globale	70,00	70,00	70,00	70,00
Siraga Algérie (Algérie)		18 rue Becquerel Alger	Intégration globale	Intégration globale	97,50	97,50	97,35	97,35
Iberingas (Espagne)		Av. de las Garrigues, 38-44 080820 El Prat de Llobregat	Intégration globale	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
BRANCHE GPL				
Siraga India	Mumbai (Inde)		40,00	40,00

La société Siraga South East Asia a été créée en 1994. Située en Malaisie, cette société n'est détenue qu'à hauteur de 10 % par la SA Siraga et n'est donc pas intégrée dans le périmètre de consolidation en l'absence d'influence notable.

Représentant une part contributive peu significative dans les comptes consolidés du Groupe et ayant un exercice décalé, la filiale Siraga India a été consolidée par mise en équivalence.

Activité et résultats des filiales

Société En k€	Capitaux propres (après résultat)		Valeur des titres détenus	VNC*des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Quote part du capital détenu	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice connu
	Capital	Capitaux propres								
Siraga South East Asia	50	351	3	3		-	-	10%	-	-1 (28/02/12)
Siraga do Brasil	267	705	305	305	102	-	-	99%	6 911	304 (31/03/12)
Siraga Engineering	200	487	140	140		-	-	70%	791	4 (31/03/12)
Siraga Algérie	10	- 453	12	12	839	-	62	97%	1 754	-132 (31/03/12)
Siraga India	8	- 107	3	-	342	-	-	40%	183	- 3 (31/03/12)
Iberingas	50	29	50	50	79	-	-	100%	89	1 (31/03/12)

**Valeur Nette Comptable*

CHIFFRES CLES

Données consolidées en milliers d'euros, à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

Compte de résultat (k€)	31/03/2012	31/03/2011
Chiffre d'affaires consolidé GPL	38 246	32 356
Résultat opérationnel courant	1 834	634
Résultat opérationnel	1 240	591
Coût de l'endettement financier net	-361	-205
Résultat consolidé des activités poursuivies	491	3
Résultat consolidé des activités en cours de cession	0	-178
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	447	-147
Résultat net part du Groupe des activités en cours de cession	0	-159

Tableau de financement (k€)	31/03/2012	31/03/2011
Capacité d'autofinancement	1 740	525
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 310	-965
Flux net de trésorerie généré par l'activité	387	-40
Flux de trésorerie liés aux investissements	-840	-785
Flux de trésorerie liés aux financements	1 297	-1 739
Flux net de trésorerie généré par les activités en cours de cession	0	-159
Variation de trésorerie	844	-2 564
Trésorerie de clôture	211	-606

Aucun autre élément significatif, autre que ceux mentionnés dans le détail de l'activité, n'est à préciser.

3. Faits marquants impactant le Groupe sur la période

Embauches de personnel

Afin de répondre efficacement aux demandes croissantes des clients pour des projets Engineering, Siraga a renforcé ce département grâce à l'embauche de trois ingénieurs ayant une expérience significative dans l'industrie du GPL et de l'engineering.

Par ailleurs, face à l'importante charge de travail en Algérie, Siraga Algérie a procédé à l'embauche de personnel, portant à 40 le nombre de salariés pour la filiale contre 15 salariés sur l'exercice précédent.

Dans sa logique de structuration liée au fort développement du marché latino-américain, Siraga Do Brasil a planifié le recrutement de trois salariés : un directeur des opérations de la filiale, un responsable commercial ainsi qu'un ingénieur projets.

Commercialisation de la machine à poser les capsules thermo-rétractables

Simple, économique et automatisée, la pose de capsules thermo-rétractables garantit l'inviolabilité de la bouteille tout en protégeant la valve d'éventuelles impuretés. Mieux adaptées que les traditionnels manchons PVC à clipser, ces capsules sont soufflées mécaniquement sur la bouteille avant d'y adhérer sous l'effet de la chaleur. Commercialisée en 2011, cette machine a déjà connu un large succès avec plus de douze machines installées en un an. La gamme s'est étoffée d'une version manuelle.

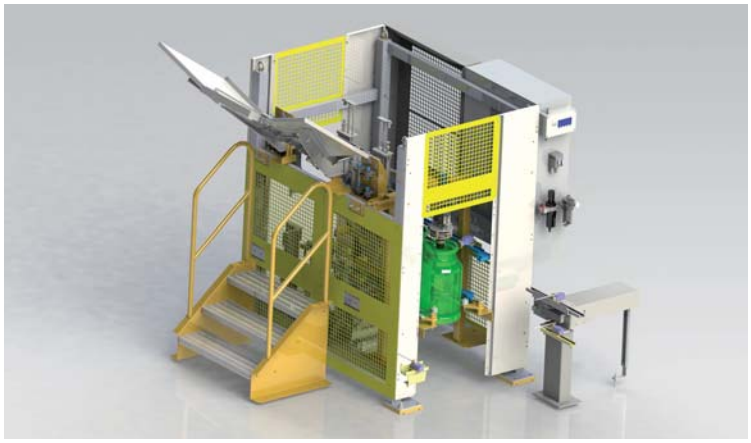

Extension de l'atelier de fabrication

Une demande de permis de construire a été déposée afin de bâtir un atelier totalement dédié à la fabrication des distributeurs automatiques de bouteilles de gaz.

Créance MECANELLE

Un désaccord de paiement existe entre la société MECANELLE qui a effectué la reprise de la filiale SOVAM le 19/11/2010 et Siraga. Le paiement de la créance (440 k€) est suspendu pour application d'un éventuel passif.

Contrôle Fiscal - Etablissement Stable

L'Etablissement Stable en Algérie a fait l'objet d'un redressement fiscal contesté par SIRAGA, avec l'assistance d'un cabinet d'avocats Algérien, en date du 04 février 2011. Le montant du passif éventuel s'élève à 519 k€.

4. Evènements postérieurs à l'arrêté

Création d'une nouvelle filiale

Afin d'accompagner le développement de son activité en Afrique de l'Est et les projets « Engineering », Siraga a décidé d'implanter une filiale au Kenya: Siraga East Africa.

Ainsi celle-ci pourra apporter le support nécessaire au projet ADDAX-ORYX confié à Siraga en juin 2012 pour la réalisation de son centre clé en main (études, fournitures, travaux de génie civil) à Nairobi.

Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal est actuellement en cours portant sur la période 2009 – 2011, à ce jour il n'y a aucune information sur des points de redressements éventuels, aucune provision n'a été constituée.

Mise sous gage

Siraga a procédé à la mise sous gage commercial d'une partie du stock auprès d'AUXIGA.

Cette mise sous gage a permis d'obtenir un financement d'un million d'euros sous la forme d'un crédit court terme octroyé par la banque Tarneaud. Ce gage a été mis en place en juin 2012.

5. Perspectives générales

A ce jour, Siraga a mis en place trois axes de croissance.

Renforcement du Pôle Engineering

Grâce aux récentes embauches au sein de la filiale belge, le Pôle Engineering prévoit de développer son activité et en particulier de diversifier le type de projets GPL suivis en Afrique et au Moyen-Orient.

Développement de l'activité Distributeurs automatiques de bouteilles de gaz

Siraga va développer cette activité en France et à l'export dès cette année notamment en Europe. Un fort intérêt pour ces produits a été constaté et en particulier de la part des pétroliers et de la grande distribution qui cherchent à automatiser le système de distribution des bouteilles de gaz, comme cela a été le cas pour les stations-services.

Accompagnement des filiales du Groupe

Siraga souhaite poursuivre la montée en puissance de ses filiales, et plus particulièrement Siraga East Africa et Siraga Do Brasil.

Siraga East Africa bénéficiera de toute l'expérience, des compétences et du savoir faire de Siraga pour se développer et ainsi satisfaire l'activité croissante du marché de l'Afrique de l'Est.

Siraga poursuit la structuration de Siraga Do Brasil afin de pouvoir répondre à la demande liée à la croissance économique du Brésil.

6. Information sur les instruments financiers

Actifs et passifs financiers

- Juste valeur des actifs & passifs financiers et comparaison avec leur valeur comptable **(IAS 32/39 et IFRS 7/9)**.

Au 31/03/2012 (en milliers d'euros)	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Titres de sociétés non consolidées		x				3	3
Dépôts et investissements à long terme			x			177	177
Autres actifs non courants			x			4	4
Clients			x			14 693	14 693
Autres créances courantes			x			3 012	3 012
Placements à court terme	x						
Banques	x					2 687	2 687
TOTAL ACTIFS FINANCIERS						**20 576**	**20 576**
Emprunts				x		184	184
Dettes liées aux contrats de location-financement				x		80	80
Autres dettes financières à long terme							
Autres dettes financières non courantes							
Découverts bancaires				x		2 477	2 477
Autres dettes financières à court terme				x		2 756	2 756
Dettes fournisseurs				x		11 792	11 792
Autres dettes courantes				x		11	11
TOTAL PASSIFS FINANCIERS						**17 300**	**17 300**

Un actif financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité.

- Réconciliation ouverture / clôture par catégorie d'actifs financiers pour les comptes de provision pour dépréciation (IFRS 7.16).

Exercice (en milliers d'euros)	Ouverture	Activité cédée	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Ecart de conversion	Clôture
31/03/2012	1 067	0	356		- 192	3	1 234
31/03/2011 retraité	665	- 36	502		- 59	- 4	1 067

7. Facteurs de risques

Contrôle Interne

La société consciente des nécessités, des règles et des procédures dans un grand nombre de domaines, a organisé un contrôle interne.

Ce contrôle interne est destiné à sécuriser l'atteinte des objectifs du Groupe, gérer ses risques, protéger ses actifs, maîtriser ses opérations, respecter les consignes de la Direction, produire une information financière et comptable fiable et assurer le respect de la mise en conformité aux lois et règlements en vigueur.

Risques pays

Une part du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée dans des pays comportant des risques spécifiques (par exemple la Libye) tels que: l'instabilité politique, économique et sociale d'un pays, l'inflation, les catastrophes naturelles et les troubles civils (guerre, instabilité du gouvernement, renversement).Le Groupe ne peut garantir que ce genre d'évènements affectant ces territoires n'aura pas un impact significatif sur les activités qui s'y trouvent exercées par le Groupe.

A. Risque de marché

Sensibilité aux paramètres d'environnement

L'activité de Siraga est particulièrement sensible aux variations du prix du pétrole. En effet, le prix du GPL est en partie indexé sur ce dernier. Une hausse du prix du butane et du propane a donc pour conséquence d'encourager la politique d'investissements de ses clients mais a également pour contrainte finale la hausse du prix de la bouteille de gaz pour le consommateur qui à terme pourrait réduire ses achats.

D'un point de vue environnemental, le GPL reste une énergie de très bonne qualité comparée aux autres car pauvre en souffre et ne rejetant pas de particules lors de sa combustion.

B. Concurrence

Le principal concurrent de Siraga est le Danois Kosan Crisplant. Ces deux Groupes sont les deux acteurs majeurs sur le marché mondial du GPL.

C. Evolutions des réglementations

Le Groupe est soumis aux lois qui s'imposent à toutes les sociétés et cherche à avoir une attitude irréprochable. Le Groupe demande donc en conséquence à ses filiales de respecter les réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels elles interviennent.

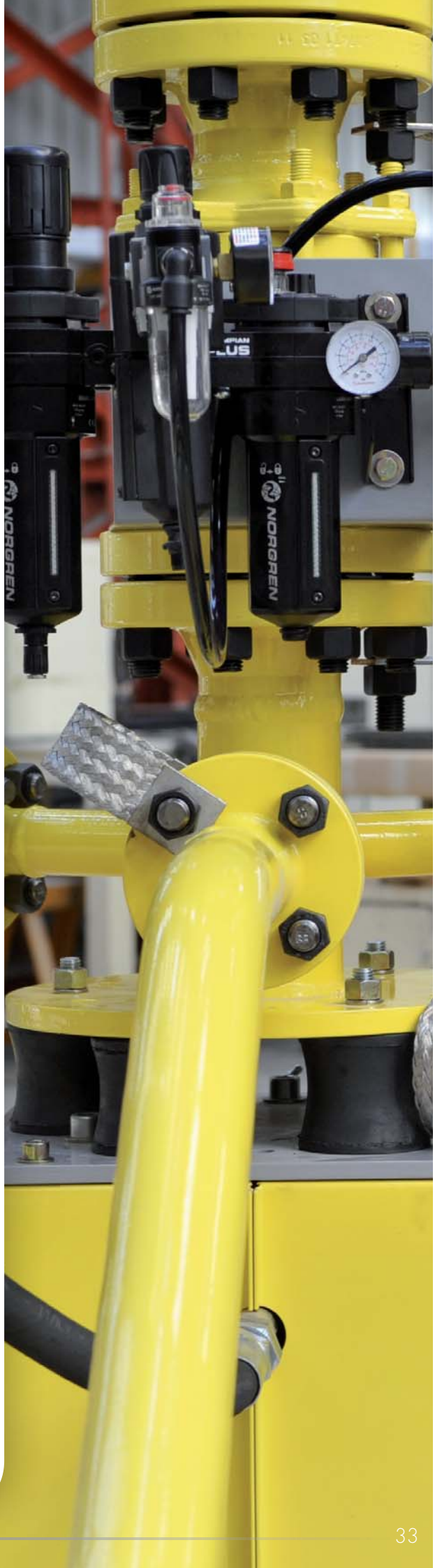

D. Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de comptes (principalement l'euro, le Réal brésilien et le Dinar algérien).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue entre autre par des opérations de change au comptant et à terme. La plupart de ces contrats de vente à terme de devises ont une échéance inférieure à une année en date de clôture. Si nécessaire, les contrats de ventes à terme de devises peuvent être prorogés au delà de leur échéance initiale.

Le Groupe se couvre pour des flux prévisionnels sur la quasi-totalité des offres commerciales effectuées dans une devise autre que l'euro. Celles-ci se trouvent systématiquement protégées avant la conclusion du marché par un contrat « change » souscrit auprès de l'Assurance Coface.

Dans le cadre du marché Gasco, en Arabie Saoudite, le Groupe a souscrit une protection supplémentaire auprès de la banque BNP Paribas : le Flexi Terme. Ce contrat est une couverture à terme qui permet de garantir un cours de change sur une période déterminée. Il est possible d'utiliser cet outil à tout moment de manière très simple : une enveloppe de 1 472 kUSD est mise à disposition, elle servira à régler les différents prestataires locaux saoudiens qui souhaitent être réglés en Dollars (partie montage et génie civil).

Par ailleurs, suite à la signature d'un nouveau marché au Kenya avec Addax-Oryx Kenya pour 4 400 kUSD, Siraga a mis en place une protection de change sous forme d'enveloppe d'achat, de vente à terme et de Flexiterme.

L'enveloppe achat à terme pour 1 282 kUSD. L'enveloppe vente à terme pour 1 787 kUSD.

En gérant les risques de change, le Groupe vise à réduire l'impact de variations à court terme dans le résultat du Groupe. A long terme néanmoins, des différences permanentes dans le taux de change impacteront le résultat consolidé. L'effet des contrats de ventes à terme de devises a été pris en compte dans ce calcul.

Siraga renforce actuellement ses procédures de gestion de change (intégration Qualité et mission d'audit complémentaire des commissaires aux comptes dans le cadre des diligences directement liées à leur mission) de façon à les rendre homogènes au niveau fonctionnel sur l'ensemble des filiales (la supervision de l'ensemble des opérations de change sera assurée par Siraga SA).

E. Gestion du risque de taux d'intérêt

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 1 point des indices de référence au 31 mars 2012.

En milliers d'euros	Au 31/03/2012	Encours moyen	Indice de référence	Indice de sensibilité	Impact sur le coût d'endettement
Dettes à taux variable	80	222	Variable	1%	2,22
Dettes à taux fixe	184	105	Fixe	1%	1,05
Préfinancement	2 400	3 000	Variable	1%	30,00
Dailly	2 756	1 468	Variable	1%	14,68
Découverts bancaires	77	349	Variable	1%	3,49
TOTAL	**5 497**	**5 143**			**51,43**

En milliers d'euros	Au 31/03/2011	Encours moyen	Indice de référence	Indice de sensibilité	Impact sur le coût d'endettement
Dettes à taux variable	260	148	Variable	1%	1,48
Dettes à taux fixe	130	1 023	Fixe	1%	10,23
Préfinancement	3 600	2 247	Variable	1%	22,47
Dailly	180	241	Variable	1%	2,41
Découverts bancaires	620	322	Variable	1%	3,22
TOTAL	**4 790**	**3 981**			**39,81**

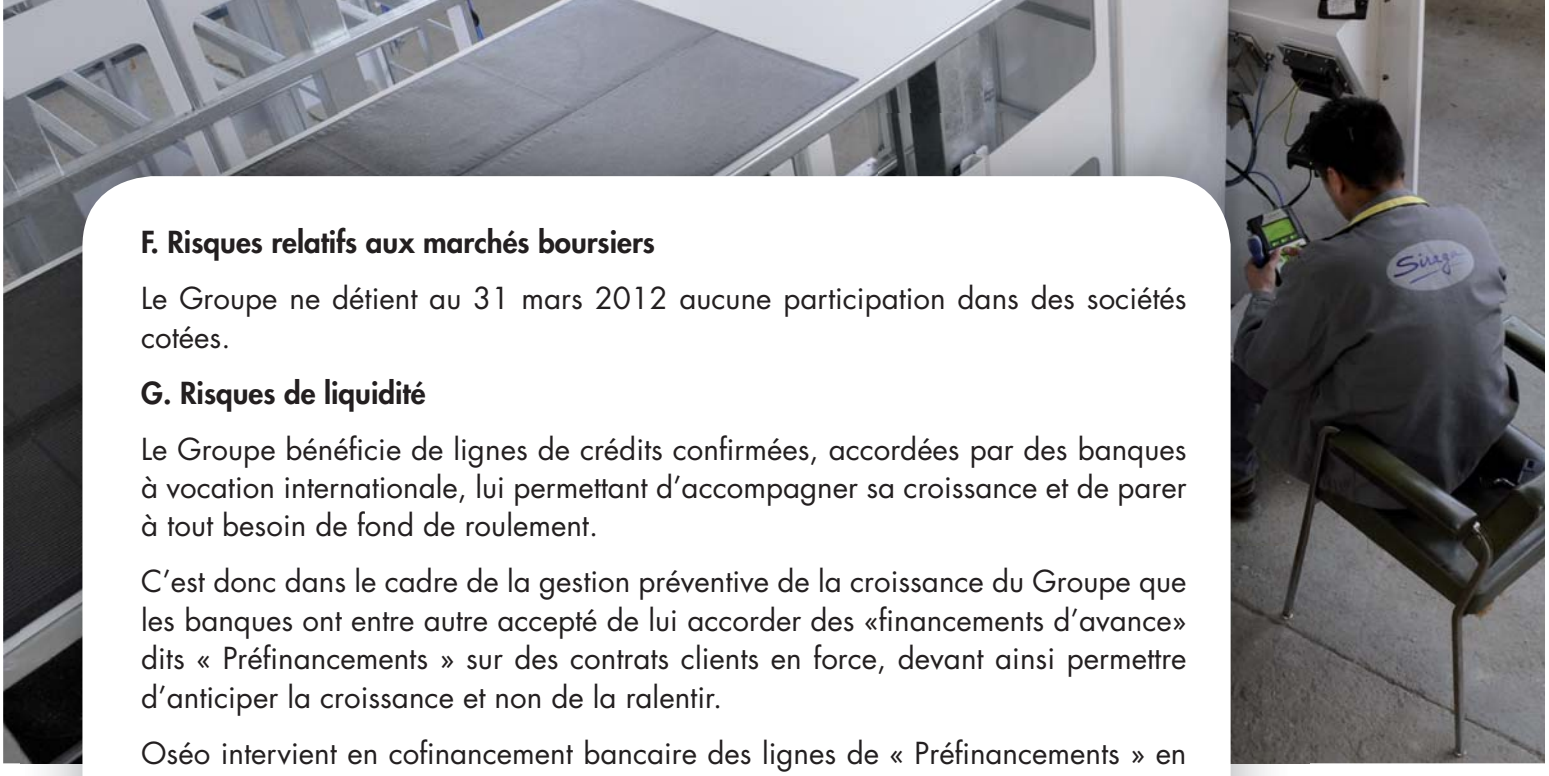

F. Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe ne détient au 31 mars 2012 aucune participation dans des sociétés cotées.

G. Risques de liquidité

Le Groupe bénéficie de lignes de crédits confirmées, accordées par des banques à vocation internationale, lui permettant d'accompagner sa croissance et de parer à tout besoin de fond de roulement.

C'est donc dans le cadre de la gestion préventive de la croissance du Groupe que les banques ont entre autre accepté de lui accorder des «financements d'avance» dits « Préfinancements » sur des contrats clients en force, devant ainsi permettre d'anticiper la croissance et non de la ralentir.

Oséo intervient en cofinancement bancaire des lignes de « Préfinancements » en apportant une contre-garantie (Etablissements Tarnaud 1 500k€ et LCL 500 k€).

Le tableau ci-après représente les lignes accordées ainsi que leur utilisation et par différence le disponible au 31 mars 2012.

En milliers d'euros	31/03/2012	Limite	Disponible
PART A PLUS D'UN AN			
Emprunts auprès d'établissements de crédit	100	100	
Dettes liées aux contrats de location financement	30	30	
TOTAL NON COURANT	**130**	**130**	
PART A MOINS D'UN AN			
Emprunts auprès d'établissements de crédit	80	80	
Dettes liées aux contrats de location financement	50	50	
Dettes financières			
Dettes sur créances apportées en garantie (Dailly)	2 756	2 950	194
Préfinancement	2 400	6 076	3 676
Découverts bancaires	77	77	
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	4	4	
TOTAL COURANT	**5 367**	**9 237**	**3 870**
TOTAL DE L'ENDETTEMENT BRUT	**5 497**	**9 367**	**3 870**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 687	2 687	
Endettement net	**2 810**	**6 680**	**3 870**

Description des engagements hors-bilan liés à l'activité courante reçus par le Groupe et donnés par des organismes financiers :

- Un ensemble de garanties a été accordé aux clients par différents établissements financiers.
- Le Groupe rémunère ces engagements par voie de commissions.

A titre d'information les engagements reçus par les clients sont les suivants :

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Avals, cautions, garanties donnés k EUR *(Euro)*	3 473	5 211
Avals, cautions, garanties donnés k USD *(Dollar)*	4 373	4 285
Avals, cautions, garanties donnés k TND *(Dinar Tunisien)*		
Avals, cautions, garanties donnés k DZD *(Dinar Algérian)*	148 288	111 643
Avals, cautions, garanties donnés k BRL *(Real Brésilien)*	0	4 975
Avals, cautions, garanties donnés k MAD *(Dirham)*		
Avals, cautions, garanties donnés k CFP *(Change Franc Pacifique)*		
Avals, cautions, garanties donnés k EGP *(Livre égyptienne)*		
Avals, cautions, garanties donnés k INR *(Roupie)*	164	0

Autres engagements

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Avals, cautions, garanties reçus	0	0
Clause de réserve de propriété	2 273	1 387
Coface	0	0
Ventes de devises à terme	618	309
Crédits documentaires import		

Obligations et engagements contractuels

En milliers d'euros	31/03/2012	-1 an	1-5 ans	>5 ans
Part à plus d'un an				
Emprunts auprès d'établissements de crédit	100		100	
Dettes liées aux contrats de location financement	30		30	
Total non courant	**130**		**130**	
Part à moins d'un an				
Emprunts auprès d'établissements de crédit	80	80		
Dettes liées aux contrats de location financement	50	50		
Dettes financières				
Dailly	2 756	2 756		
Préfinancement	2 400	2 400		
Découverts bancaires	77	77		
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	4	4		
Total courant	**5 367**	**5 367**		
Total de l'endettement brut	**5 497**	**5 367**	**130**	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 687	2 687		
Endettement net	2 810	2 680	130	

Indicateurs financiers

Ratio d'endettement (Si > à 80% signifie que l'entreprise est endettée)
Total des dettes (passifs non courants+passifs courants) par rapport au total de l'actif
31/03/2012 (1 309 k€ + 17 302 k€) / 26 712 k€ = 69,67%
31/03/2011 (1 625 k€ + 19 784 k€) / 29 176 k€ = 73,37%
31/03/2010 (3 254 k€ + 21 000 k€) / 32 284 k€ = 75,10%

Ratio de liquidité (Si > à 1 signifie que l'entreprise est solvable)
(Actifs courants – Stocks) / Dettes (passifs non courants+passifs courants)
31/03/2012 (22 790 k€ - 2 488 k€) / 18 611 k€ = 1,09
31/03/2011 (24 892 k€ - 3 555 k€) / 21 409 k€ = 0,99
31/03/2010 (26 515 k€ - 3 739 k€) / 24 254 k€ = 0,93

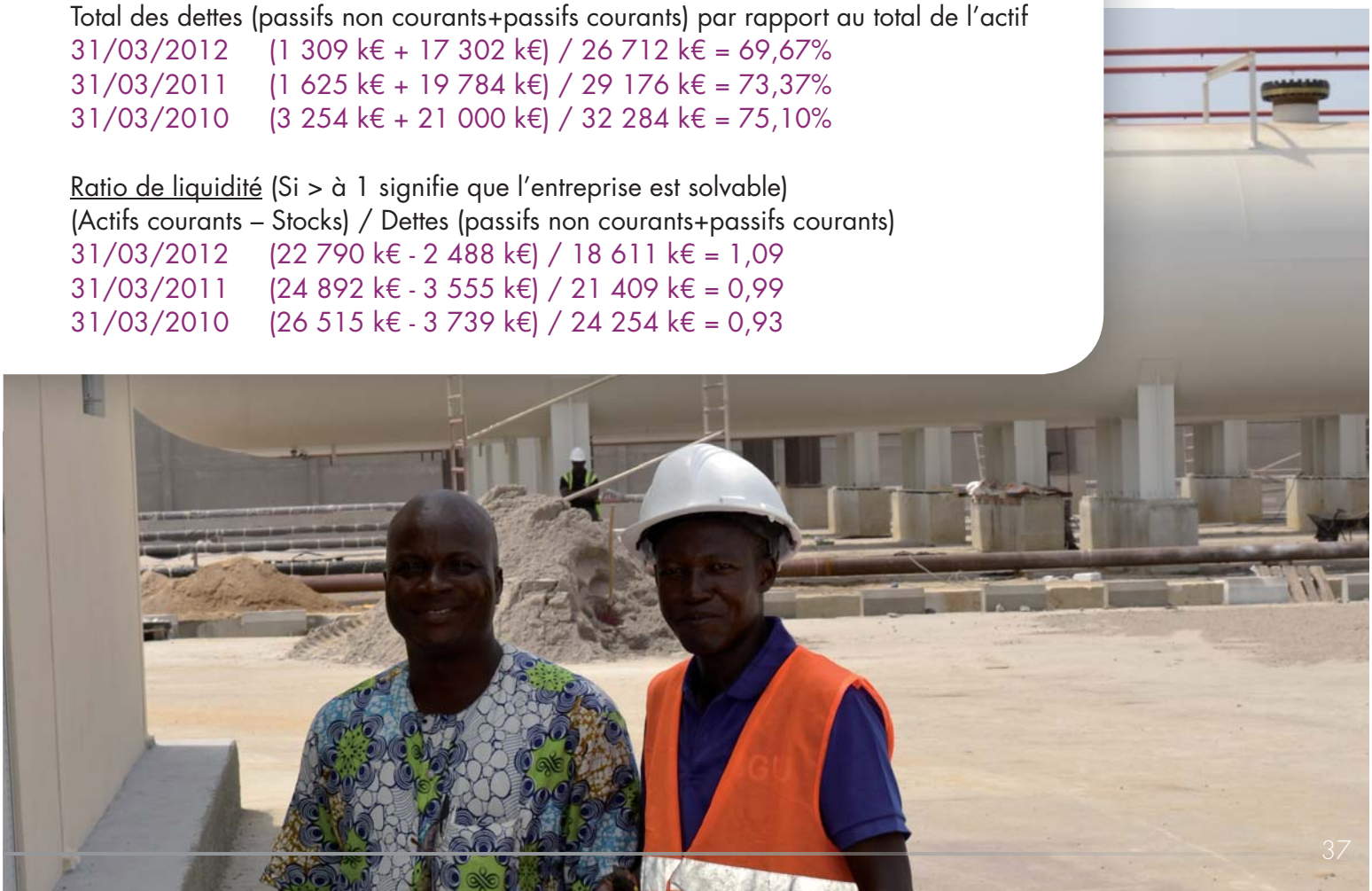

H. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à des engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas et cela en fonction de l'appréciation des circonstances par la Direction.

Les risques de crédits dépassant des niveaux autorisés sont systématiquement couverts par des lettres de crédit irrévocables émises par une banque de premier ordre et confirmées par une banque de notre pool. On relève également la mise en place régulière d'assurances spécifiques Unistrat Coface dans le cas où le paiement ne se fait pas par lettre de crédit.

Par ailleurs, le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif compte tenu de la très forte dilution de son portefeuille de créances et des procédures rigoureuses de gestion et de recouvrement mises en place.

I. Risques Fiscaux

L'ensemble des sociétés du Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays concernés :
· Siraga Engineering : dernier contrôle effectué par l'administration des contributions directes belges en date du 29 avril 2011 portant sur l'exercice clos le 31 mars 2010.
· Siraga S.A. a connu des contrôles fiscaux :
En 1996 sur la période du 1er janvier 1992 au 31 mars 1993.
En 2002 sur la période du 1er avril 1998 au 31 mars 2001
En 2007 sur la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2006
En 2012 sur la période du 1er avril 2008 au 30 novembre 2011

J. Litiges

Il n'existe pas à la connaissance du Groupe, de fait exceptionnel ou d'affaire contentieuse qui serait susceptible d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse ses résultats, sa situation financière, son patrimoine ou son activité.

K. Assurances

L'objectif du Groupe est l'application d'une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques relatifs à la commercialisation, la production et l'installation de ses équipements ou études ainsi que tout autre dommage.

8. Développement durable

Au-delà de ses résultats financiers et de son modèle économique, le Groupe Siraga développe son activité en respectant un cadre de valeurs partagées par l'ensemble de ses collaborateurs.

La démarche du Groupe se conforme à des règles de conduite qui s'appuient sur des principes éthiques fondateurs et de profondes convictions. L'objectif de Siraga est d'assurer une croissance durable et responsable.

9. Informations sur le capital

L'objectif du Groupe lorsqu'il gère ses fonds propres est d'opérer à un haut niveau de solvabilité afin de privilégier une croissance interne et externe harmonieuse.

Capital émis

Le capital social de la société mère Siraga SA s'élève à 3 000 k€ au 31 mars 2012. Il est divisé en 766 022 actions.

Les actions nominatives détenues depuis 4 ans au moins donnent droit de vote double.

Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 30 novembre 2010, usant des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2009, le capital social a été réduit de 127 k€ pour être ramené à 2 873 k€, suite à l'annulation de 33 978 actions détenues en propre par la société.

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 30 novembre 2010, usant des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2009, le capital social a été augmenté de 127 k€ pour le porter de 2 873 k€ à 3 000 k€ par incorporation d'une somme de 127 k€ prélevée sur le compte « Autres réserves » à hauteur d'un pareil montant et par élévation de la valeur nominale.

La société est autorisée à opérer sur ses propres actions au travers d'un contrat de liquidité dans le cadre du dispositif des articles L225-209-1 et suivants du Code de commerce.

Participation des salariés dans le capital

Aucune

Franchissements de seuils déclarés à la Société

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré à la Société au cours de l'exercice écoulé.

Accord d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la Société.

La Société n'a pas connaissance d'accord d'actionnaires portant sur les titres composant son capital.

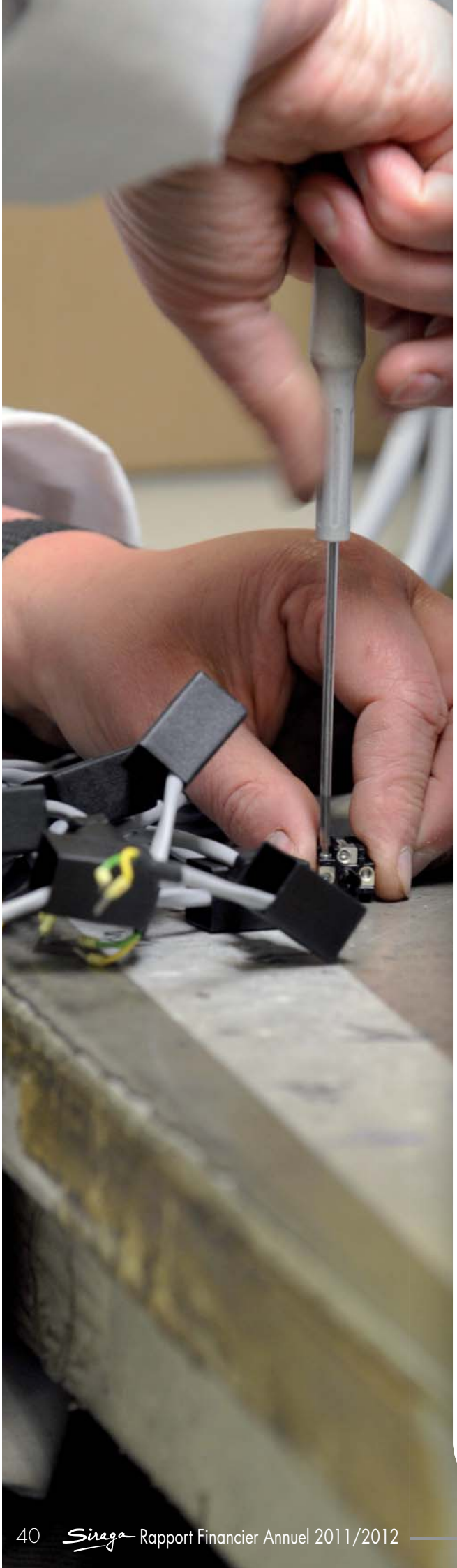

10. L'activité du Groupe par société

Activité de la société Siraga Engineering

L'activité Engineering assure à Siraga un savoir-faire dans la réalisation d'unités industrielles clé en main, ainsi qu'une activité de conseil à forte valeur ajoutée. Ainsi, la filiale belge est aujourd'hui un actif majeur du Groupe Siraga.

Sur l'exercice 2011/2012, la filiale s'est concentrée sur la diversification de sa clientèle en Europe : sociétés privées, firmes nationales, internationales, majors font confiance à Siraga pour mener à bien leurs projets.

Le chiffre d'affaires de Siraga Engineering au 31 mars 2012 s'établit à 791 k€ contre 660 k€ au 31 mars 2011. Il se compose essentiellement de la refacturation des frais de fonctionnement à sa maison mère Siraga, l'ensemble des contrats d'Engineering étant exclusivement conclu par Siraga.

Le résultat d'exploitation est de 9,8 k€, contre 6 k€ au 31 mars 2011.

Le résultat financier s'élève à 3 k€, contre 4 k€ au 31 mars 2011.

Le bénéfice au 31 mars 2012 ressort à 4 k€ contre 9 k€ au 31 mars 2011.

Activité de la société Siraga Do Brasil

L'exercice clos le 31 mars 2012 est marqué par un développement significatif de l'activité de Siraga Do Brasil avec un chiffre d'affaires de 6 911 k€ au 31 mars 2012 alors qu'il s'élevait à 1 857 k€ au 31 mars 2011 soit une variation positive de 5 054 k€.

Cette croissance confirme le fort potentiel de marchés accessibles pour le Groupe Siraga sur un pays doté d'une économie en plein essor.

Les marchés Liquigas Duqué (contrat de 2 779 k€) et Liquigas Natal (contrat de 2 802 k€) ont largement contribué au développement de l'activité de Siraga Do Brasil sur cet exercice.

96% de l'activité a été réalisée sur le territoire brésilien.

Les ventes de matériels et d'équipements représentent 83% de l'activité, le reste de l'activité étant réalisé par la partie installation montage.

Augmentation de 269 k€ correspondant principalement à l'apport en numéraire de Siraga dans le capital de sa filiale brésilienne.

Le résultat d'exploitation a été multiplié par plus de 11, passant de 41 k€ au 31 mars 2011 à 484 k€ au 31 mars 2012.

Le résultat net au 31 mars 2012 est de 304 k€ contre 11 k€ au 31 mars 2011.

Activité de la société Siraga Algérie

Siraga Algérie atteint la phase terminale de la réalisation de la commande de Naftal, portant sur la rénovation du centre emplisseur de Bejaia. En effet, la filiale algérienne du Groupe a en charge toute la part locale du contrat, elle s'occupe notamment de la gestion des achats et de la sous-traitance.

Le chiffre d'affaires au 31 mars 2012 est de 1 754 k€ contre 1 081 k€ au 31 mars 2011 , soit une hausse de 62 %.

Le résultat d'exploitation est de -117 k€ au 31 mars 2012 contre -326 k€ au 31 mars 2011.

Le résultat net au 31 mars 2012 est de -132 k€ contre -356 k€ au 31 mars 2011.

Activité de la société IberINGAS

Le Groupe Siraga a procédé à la réactivation du personnel de sa filiale espagnole afin de répondre à la demande des marchés hispaniques.

Le chiffre d'affaires au 31 mars 2012 est de 89 k€ contre 72 k€ au 31 mars 2011.

Le résultat d'exploitation au 31 mars 2012 est de 2 k€ contre 1 k€ au 31 mars 2011.

Le résultat net au 31 mars 2012 est de 1 k€ et reste à l'équilibre par rapport à la même date de l'exercice précédent.

Activité de la société Siraga India

L'Inde reste un marché à fort potentiel pour Siraga, c'est pourquoi le Groupe se concentre sur une étude du marché indien et des autres marchés liés à la zone. Siraga India y joue un rôle de support tant technique que commercial, qu'il s'agisse de service après-vente, de montage ou de fourniture de pièces de rechange.

Le chiffre d'affaires au 31 mars 2012 est de 183 k€ contre 144 k€ sur l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de -3 k€ et le résultat net est de -3 k€ au 31 mars 2012, contre -39 k€ au 31 mars 2011.

1 La Société Siraga SA

1. Son activité propre

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2012 ainsi que ceux présentés à titre de comparaison au 31 mars 2011 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises notamment continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Commentaires sur l'activité de la société Siraga SA au cours de l'exercice écoulé :

- Renforcement de la gamme Distri'Gas

Siraga étoffe sa gamme de distributeurs automatiques de bouteilles de gaz avec le lancement, sur ce marché porteur, de la gamme Distri'Gas. Siraga propose ainsi trois produits adaptés aux besoins de tous :

o Distri'Gas Classic : Dernier né de notre gamme de distributeurs automatiques, Distri'Gas Classic est la solution idéale pour une distribution simple, compacte et économique.

o Distri'Gas Pack + : Version premium du modèle Classic, Distri'Gas Pack + permet une transaction contrôlée pour une gestion sécurisée du parc bouteilles.

o Distri'Gas Vendis : Déclinaison de la version Pack + pour répondre aux problématiques de la grande distribution, Distri'Gas Vendis permet d'offrir une multitude de marques et de modèles différents dans un environnement ultra compact et sécurisé.

DISTRIGAS CLASSIC

DISTRIGAS PACK+

DISTRIGAS VENDIS

- Dispens'er : un nouveau moyen de distribution de GPL

En partenariat avec la société Gulf Energy Limited, Siraga a développé une solution unique et révolutionnaire en conformité avec les normes de l'emplissage du GPL : Le Dispens'er.

Dispens'er est un nouveau système de distribution du GPL en bouteille qui permet au consommateur d'acheter à un prix compétitif la quantité de gaz souhaitée et en fonction de ses moyens à tout moment de la journée.

Cette solution innovante permet aux revendeurs de GPL de remplir à la demande des bouteilles de petite capacité.

Sûr, transportable et en conformité avec les normes du pays, Dispens'er est facilement installé pour être au plus près du consommateur.

- Innovation : Machine à poser les capsules thermo-rétractable.

Simple, économique et automatisée, la pose de capsules thermo-rétractables garantit l'inviolabilité de la bouteille tout en protégeant la valve d'éventuelles impuretés. Mieux adaptées que les traditionnels manchons PVC à clipser, ces capsules sont soufflées mécaniquement sur la bouteille avant d'y adhérer sous l'effet de la chaleur. Commercialisé en 2011, ce produit a déjà rencontré un large succès avec plus de douze machines installées en un an. La gamme s'est étoffée d'une version manuelle.

Composition du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel de la société Siraga S.A. a augmenté de 5% par rapport à l'exercice 2010-2011, s'établissant à 32 829 k€.

Une activité engineering très dynamique

L'activité engineering poursuit sa montée en puissance validant ainsi l'axe stratégique de renforcement de cette activité acté en 2010. Ainsi au cours de l'exercice 2011/2012, le Groupe s'est vu confié des commandes significatives d'engineering, qui devraient se traduire par des attentes soutenues pour l'exercice 2012/2013.

La filiale belge, Siraga Engineering fête ses 10 ans cette année et envisage de poursuivre le développement de cette activité, notamment en diversifiant les types de projets GPL clé en main, en Afrique et au Moyen-Orient.

Poursuite de la modernisation des centres emplisseurs en Amérique du Sud

Les centres emplisseurs d'Amérique du Sud continuent d'investir dans la modernisation de la logistique du système de distribution des bouteilles de gaz. Siraga a su convaincre grâce à son système de palettisation totalement innovant et adapté aux besoins des clients : la palettiseuse Hydraulis.

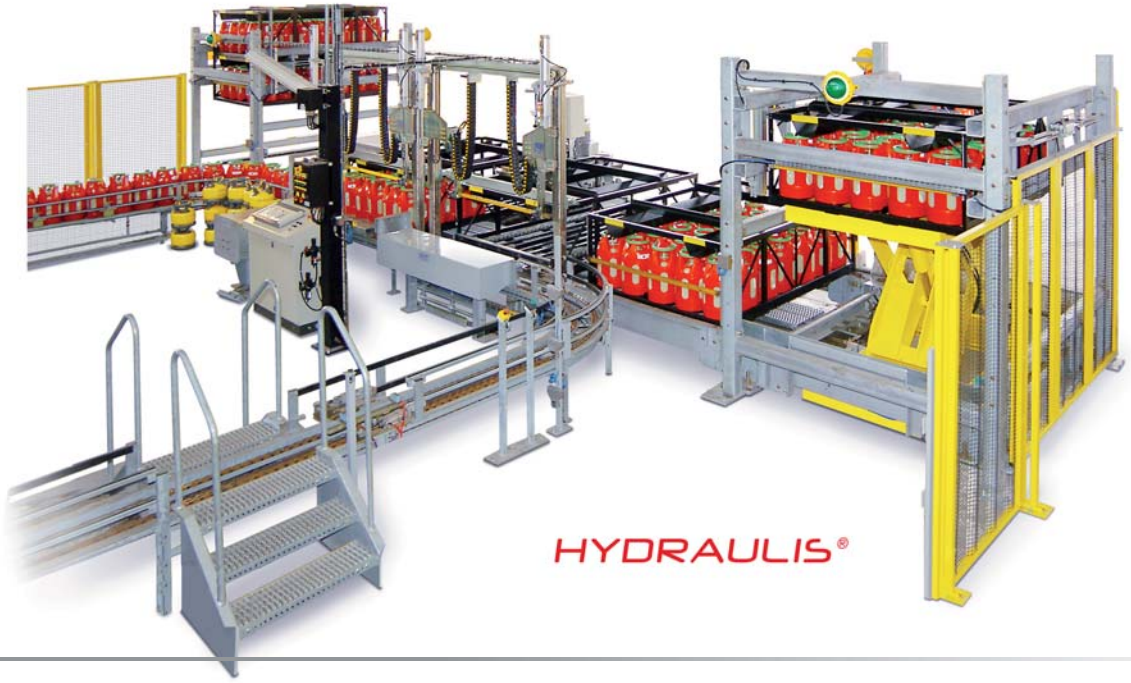

Europe

France, Benelux et Suisse

L'exercice 2011/2012 a enregistré un chiffre d'affaires d'environ 2,5 M€ largement soutenu par les investissements des sociétés Primagaz et Antargaz et qui confirment ainsi leur confiance en la qualité du matériel et des services proposés par Siraga.

Le chiffre d'affaires de la zone reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Espagne

Après deux ans de gel des investissements, l'activité de SIRAGA en Espagne enregistre des signes de reprise. Suite à une baisse de rentabilité de l'activité d'emplissage du fait du gel des prix par le gouvernement, CEPSA et REPSOL se réorganisent.

Cela signifie pour REPSOL une politique de recherche de productivité optimale avec des objectifs redéfinis régulièrement et une accélération des équipements devenus obsolètes. Début 2012, la filiale a entamé l'étude de la rénovation de 1 200 bascules d'emplissage (SIRAGA devrait monter prochainement un prototype) et la poursuite de l'installation des machines conçues ces deux dernières années (lignes d'ajustement de poids et machines multi-contrôles) sur l'ensemble des circuits d'Espagne.

Pour CEPSA, cela se concrétise par l'ouverture d'un nouveau centre évolutif en container, à la frontière du Portugal pour l'ouverture de nouveaux marchés sans modifier la logistique actuelle.

Chez BUTSIR, SIRAGA procédera au cours de l'exercice 2012/2013 au déplacement et à la rénovation d'une première ligne d'épreuve et une deuxième ligne devrait être installée avant la fin de l'année.

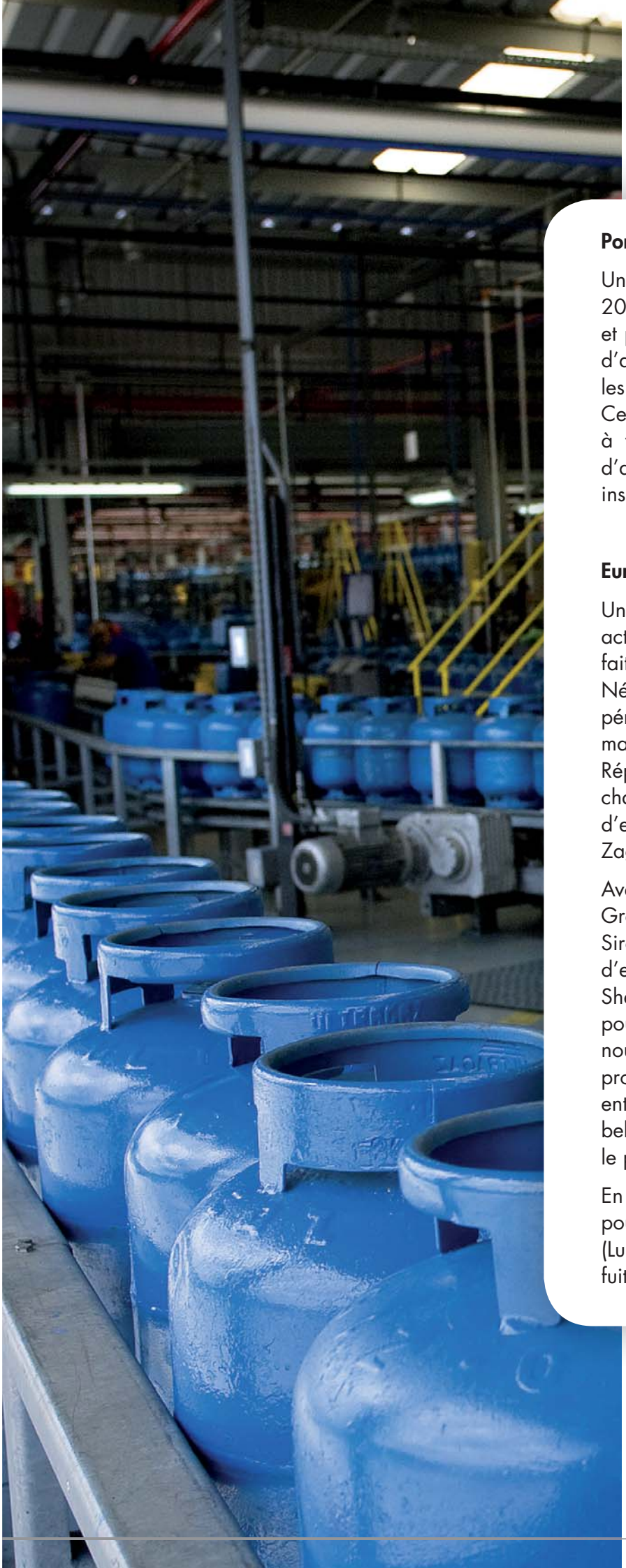

Portugal

Un contrat d'engineering a été signé début 2012 avec la société Digal Gas au Portugal et pour laquelle Siraga devra fournir en cours d'année une ligne d'emplissage complète avec les équipements et leur raccordement sous hall. Ce contrat devrait permettre de développer à terme l'activité de Siraga au Portugal où d'autres équipements ont déjà été livrés et installés au cours de l'exercice passé.

Europe Centrale et du Sud

Un sensible ralentissement des activités des acteurs historiques du marché croate s'est fait ressentir sur l'exercice 2011/2012. Néanmoins, de nouveaux entrants tentent de pénétrer ce marché en investissant dans du matériel d'emplissage moderne et productif. Répondant parfaitement, à ce cahier des charges, Siraga a fournit deux lignes d'emplissage dans la banlieue proche de Zagreb.

Avec un contexte économique complexe, la Grèce continue d'investir dans du matériel Siraga. Après avoir fourni en 2010 un carrousel d'emplissage, Coral Gas (anciennement Shell), a de nouveau fait confiance à Siraga pour équiper son centre d'Aspropyrgos d'une nouvelle unité d'emplissage mixte butane/propane. Un véritable partenariat s'est créé entre Siraga et Coral Gas, ce qui augure de belles perspectives pour des projets futurs dans le pays.

En parallèle, le polonais Gaspol a choisi Siraga pour équiper ces trois centres emplisseurs (Lubartow, Rypin et Pleswe) de détecteurs de fuites automatiques.

Afrique / Moyen-Orient

- Afrique francophone

La présence de SIRAGA est très homogène en Afrique francophone puisque les prises de commandes se répartissent sur quatorze pays parmi les dix sept que compte cette zone. De nouveaux entrants, opérateurs de la profession, ont fait confiance à Siraga.

- Afrique anglophone – Moyen-Orient

SIRAGA a confirmé sa présence sur l'Afrique de l'Est en enregistrant des commandes significatives notamment pour son département engineering. En effet, Addax-Oryx nous a confié la réalisation de son centre clé en main à Nairobi d'une capacité de stockage de 400m^3. La réalisation de ce projet s'étalera sur une période 14 mois à partir de juin 2012.

La filiale a achevé l'installation d'un centre emplisseur à Cotonou au Benin pour la société Soagel (repris depuis peu par Puma-Energy). Ce centre est destiné à alimenter en gaz le marché intérieur ainsi que les pays limitrophes (Nord Nigeria/ Sud Niger et Burkina Faso). Sa capacité de stockage est de 8 000 m^3. Le département Engineering assure la mise en route.

Par ailleurs, en Angola, les trois premiers containers vendus l'été dernier à la société nationale sont en cours d'installation et la possibilité de poursuivre l'installation de ce genre de mini-centres devrait être étudiée.

- Afrique hispanophone

La Guinée Equatoriale fait aussi confiance à Siraga pour l'étude et la réalisation de son premier centre emplisseur sur l'Ile de Bioko. Ce projet est l'aboutissement de plusieurs mois de travail avec la société nationale pour la définition de leur besoin. Les études devraient démarrer dans les semaines à venir.

Amérique Latine

Un marché très actif et dont le dynamisme qui au départ était plutôt concentré dans le Cône Sud semble se généraliser à l'ensemble de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale.

Siraga se concentre sur ces marchés historiques où sa notoriété est reconnue. En parallèle, la société consolide entre autre sa position au Chili, au Brésil et travaille de nouveau en Argentine où il existe des perspectives d'investissement intéressantes.

De nombreux défis sont à l'ordre du jour pour répondre au marché sud-américain ; l'augmentation des cadences de production des lignes d'emplissage et l'innovation seront les clés pour rester parmi les leaders de ce marché.

C'est dans cet objectif que Siraga accompagne la croissance de sa filiale brésilienne en complétant et structurant son équipe sur place.

Asie

L'exercice 2011/2012 sur la zone Asie-Pacifique a été impacté par un ralentissement de l'activité dû à la saturation du marché indonésien ainsi qu'au report de certains projets significatifs au Bangladesh.

Toutefois, l'activité durant cette période a été marquée par la pénétration du marché philippin après plusieurs années sans investissement dans ce pays. Ainsi, Siraga a fourni et installé douze conteneurs d'emplissage répartis sur le pays dans les zones rurales à densité de population moyenne.

D'autres projets similaires pourraient voir le jour sur le prochain exercice.

Siraga a également procédé à la conversion d'un carrousel mécanique concurrent en carrousel électronique dans le sud des Philippines.

En Indonésie, le programme de conversion énergétique (du pétrole lampant ou kérosène vers du GPL en bouteille) financé par le gouvernement s'achève. Les commandes récentes concernent les îles les plus éloignées et à faible densité de population. Ainsi, Siraga a obtenu trois commandes importantes pour l'île de Bornéo.

A noter également le renforcement des services pour les clients indonésiens par le biais d'un stock local de pièces de rechange ainsi que la mise en place progressive de contrats de maintenance.

Le marché du Bangladesh est prometteur puisque le gouvernement a décidé de diversifier son offre énergétique pour sa population en rendant l'accès aux bouteilles de gaz plus aisé. Des projets d'envergure pourraient donc voir le jour d'ici à quelques mois en fonction des solutions de financement que les clients pourront mettre en place.

Le marché indien présente également de belles perspectives puisque les différents acteurs souhaitent moderniser leurs machines situées en aval du carroussel : bascules de contrôle, détecteurs de fuites…

Ventilation du chiffre d'affaires

Critère utilisé : Marchés géographiques

(En Milliers d'euros)	2011/2012				2010/2011			
	France	Export	Total	%	France	Export	Total	%
GPL	5 869	26 959	32 828	100,00	5 305	26 038	31 343	100,00
%	17,88	82,12	100,00		16,93	83,07	100,00	

Rappel des chiffres

Le total des produits d'exploitation s'élève à 33,8 M€ contre 32,5 M€ lors de l'exercice précédent, soit une progression de + 3,98 %.

Les charges d'exploitation de la période se sont élevées à 32 M€ contre 31 M€ au 31 mars 2011, soit une variation de + 3,73 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5,09 M€ contre 4,91 M€ l'exercice précédent, soit une variation de + 3.57 %.

Le résultat d'exploitation est de 1,7 M€ contre 1,5 M€ au 31 mars 2011.

Le résultat financier est de -111 k€ contre +8 k€ au 31 mars 2011.

Il est impacté principalement par :

• Des différences de change positives générées par les établissements stables pour approximativement + 44 k€ ;

• Des dividendes reçus de Siraga SPA, soit +61 k€;

• La reprise de la provision pour dépréciation des titres Iberingas, soit +50 k€.

• Le paiement d'intérêts relatifs pour l'essentiel à l'utilisation de préfinancements destinés à pallier les décalages de trésorerie, soit -267 k€ ;

Le résultat courant avant impôts s'élève à 1 566 k€ contre 1 545k€ au 31 mars 2011.

Le résultat exceptionnel est de - 221 k€, contre + 54 k€ au 31 mars 2011.

Le résultat net est de 932 k€ contre 1 316 k€ au 31 mars 2011.

Au 31 mars 2012, le total du bilan de la société s'élevait à 24 223 k€ contre 25 672 k€ au 31 mars 2011, soit une variation de près de - 5.25%.

Indicateurs de gestion de la société

	2011/2012	2010/2011
Délai moyen règlements clients	94 jours	100 jours
Délai moyen règlements fournisseurs	57 jours	53 jours
Délai moyen de rotation des encours	61 jours	70 jours
Rotation du stock en nombre de jours	112 jours	86 jours

Ces indicateurs sont complétés par l'ensemble des indicateurs relatifs à la politique de management de la Qualité (certification ISO 9001) au titre desquels on peut citer :
Indicateurs de SAV, stock-mort, retard clients, satisfaction clients…

Informations relatives aux délais de paiement fournisseurs

En k€	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
Montant au 31/03/2012	1 931	720	166	1 804
% au 31/03/2012	41,79 %	15,57 %	3,61 %	39,03 %
Montant au 31/03/2011	2 554	959	54	414
% au 31/03/2011	64,13 %	24,09 %	1,37 %	10,41 %

Etat des échéances des créances et des dettes

Rubriques	Brut		
EN MILLIERS D'EUROS		A 1 AN AU +	À + D'1 AN
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	31		31
Autres	38		38
Créances de l'actif circulant :			
Clients et comptes rattachés (1)	13 255	13 255	
Personnel	91	91	
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	844	844	
Groupes et associés	1 382	1 382	
Autres créances	441	441	
Charges constatées d'avance	505	505	
TOTAL	**16 587**	**16 518**	**69**
DETTES			
Emprunts auprès des établissements de crédit (5)	2 476	2 476	
Emprunts et dettes financières diverses	184	84	100
Fourn. et comptes rattachés (2)	7 435	7 435	
Personnel	1 175	1 175	
Organismes sociaux	787	787	
Etat et autres collectivités publiques (4)	259	259	
Dettes sur immobilisations	11	11	
Groupe et Associés	522	522	
Autres dettes (3)	241	241	
Produits constatés d'avance	809	809	
TOTAL	**13 899**	**13 799**	**100**

(1) dont effets à négocier : néant
(2) dont effets à payer: 146 k€
(3) dont charges à payer relatives aux en-cours : 241 k€
(4) dont 102 k€ correspondant au dépôt versé à l'Administration Fiscale Algérienne permettant ainsi à l'Etablissement Stable d'avoir accès à un recours en contentieux. L'Etablissement Stable rejette en effet l'ensemble des éléments de redressement et un dossier de recours en contentieux a été déposé par un Cabinet Fiscal Algérien contre reçu à la Direction Générale des Impôts le 14 juin 2012. Il est impossible à ce jour de connaitre la date de réponse de l'Administration Fiscale Algérienne. Aucune provision n'a été engagée au titre de ce contrôle fiscal.
(5) dont Préfinancement : 2 400 k€

Préfinancements

Banques En milliers d'euros	Lignes autorisées	Utilisation au 31/03/12	Utilisation au 31/03/11	Utilisation au 31/03/10
BNP Paribas	1 500	1 500	1 500	150
Palatine	1 900			200
Tarneaud	1 700	900	2 100	544
LCL	700			
Crédit Mutuel	276			
TOTAL	**6 076**	**2 400**	**3 600**	**894**

Indicateurs financiers

Ratio d'endettement (si > à 80% signifie que l'entreprise est endettée)
Total des dettes par rapport au total de l'actif
31/03/2012 13 899 k€ / 24 226 k€ = 57,37% (dont 0,41% à + d'1 an)
31/03/2011 15 192 k€ / 25 675 k€ = 59,17% (dont 0,70% à + d'1 an)

Ratio de liquidité (si > à 1 signifie que l'entreprise est solvable)
(Actifs circulants – Stocks) / Dettes à court terme
31/03/2012 (20 669 K€ – 2 449 K€) / 13 799 k€ = 1,32
31/03/2011 (21 650 K€ – 2 722 k€) / 15 012 k€ = 1,26

Activités en matière de recherche et de développement

Deux dossiers majeurs ont été lancés sur l'exercice 2011/2012 :

• Le DME

Ce nouveau vecteur énergétique apparait être un axe de développement et de diversification pour Siraga.

Le diméthyl éther (DME) est le composé organique de formule CH 3 OCH 3.

Biodégradable dans l'air et sans impact sur le climat, le DME ne rejette ni suie, ni soufre ni particule lors de sa combustion. Il est propre, incolore, avec l'odeur de l'éther, facile à liquéfier (propriétés semblables aux GPL) et à transporter. Il peut être fabriqué à partir de plusieurs sources : gaz naturel, charbon, déchets d'usine et de pâtes à papier, produits forestiers et agricoles… La production mondiale s'élève déjà à 5 millions de tonnes/an, principalement par déshydratation du méthanol, lui-même obtenu à partir de gaz, de charbon ou de biomasse. Mais le DME

peut également être produit par «synthèse directe» avec les mêmes ressources.
Il s'agit d'un gaz miscible avec le GPL à l'état liquide. Il peut être mélangé avec du GPL pour la cuisson domestique et le chauffage.

Le DME suscite l'intérêt des clients puisque Siraga a déjà reçu des demandes de la part de partenaires brésiliens.

L'objectif est de proposer une solution clé en main de machines capables de traiter ce produit aussi bien en emplissage qu'en contrôle de la bouteille (DME Ready).

Un prototype de bascule d'emplissage a déjà été conçu, il a été présenté lors des derniers salons auxquels Siraga a participé.

• L'admission « Rapide »
Les cadences actuelles des machines Siraga sont de 2 400 bouteilles/heure.
Suite à une demande brésilienne, Siraga a développé une nouvelle admission permettant d'atteindre des vitesses beaucoup plus élevées, de l'ordre de 3 000 bouteilles par heure.

Facteurs de risques

• Contrôle interne

La société, consciente des nécessités, des règles et des procédures dans un grand nombre de domaines, a organisé un contrôle interne.

Ce contrôle interne est destiné à sécuriser l'atteinte des objectifs de la société, gérer ses risques, protéger ses actifs, maîtriser ses opérations, respecter les consignes de la Direction, produire une information financière et comptable fiable et assurer le respect de la mise en conformité aux lois et règlements en vigueur.
Dans un rapport en date du 26 mai 2011, la société Lloyd's Registrer Quality Assurance France (LRQA) a de nouveau déclaré, après audit, que le système de management de Siraga en son site de Buzançais était recommandé pour les normes ISO 9001-2008. De plus, depuis avril 2009, les sociétés Siraga Engineering et Ingas Engineering sont intégrées au périmètre de certification de Siraga.

• Les facteurs de risques décrits au paragraphe 7 de la partie A du présent rapport s'appliquent également à Siraga SA

Prises de participation et de contrôle

Néant sur la période concernée.

Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe 1 du présent rapport.

Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe 1 du présent rapport.

Jean TARIS, responsable de la production

2. Le capital de la société

L'actionnariat de la société au 31/03/2012 (L. 233-13)

Actionnaires	Actions détenues		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
GPL Industrie	523 064	68,28	1 046 107	78,18
M. Collomb	42 248	5,51	82 753	6,18
Autodétention	0	0	0	0
Autres actionnaires nominatifs	16 433	2,15	25 016	1,87
Public	184 277	24,06	184 277	13,77
TOTAL	**766 022**	**100**	**1 338 153**	**100**

• Ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 mars 2012 plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales:

o La société GPL Industrie détient plus de 50% du capital social.
o Benoît Collomb détient, directement et indirectement, plus des 2/3 du capital social.

• Droit de vote double

Les principaux Actionnaires bénéficiant d'un droit de vote double sont Monsieur Benoît Collomb et GPL Industrie SA.

Les actions d'autocontrôle

Aucune filiale ou société contrôlée directement ou indirectement par la Société ne détient d'action d'autocontrôle.

Cession de participation

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, la société n'a procédé à aucune cession de participation.

Avis de détention et aliénation de participation croisée

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été réalisé aucune aliénation de plus de 10% de capital sans que la Société concernée n'en soit avisée.

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été cédé aucune participation croisée.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice écoulé

L'Assemblée Générale du 29 juillet 2011 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209-1 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIRAGA SA au travers d'un contrat de liquidité.

Dans le cadre du contrat de liquidité, la Société n'a procédé pendant la période, à aucune opération d'achat d'actions propres.

Au 31 mars 2012, la Société ne détenait en propre aucune action.

Les délégations en matière d'augmentation de capital

• Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, a été décidée par l'Assemblée Générale mixte du 30 septembre 2009, pour une durée de 26 mois.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pouvait pas excéder le montant nominal de 500 k€.

Le Conseil d'Administration du 30 novembre 2010, faisant usage de cette délégation, a décidé une augmentation de capital social de 127 k€ pour le porter de 2 873 k€ à 3 000 k€ par incorporation d'une somme de 127 k€ prélevée sur le compte ''Autres réserves'' à hauteur d'un pareil montant et par élévation de la valeur nominale des actions.

Cette délégation a expiré le 29 novembre 2011.

Aucune demande de délégation nouvelle n'a été soumise au vote de la dernière Assemblée Générale.

3. Les mandataires

- Mode d'exercice de la Direction Générale : la Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration.
- Il est précisé en outre qu'au cours de sa séance du 11 septembre 2006, le Conseil a confirmé l'attribution de la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (art L225-102-1 al 3 du Code de Commerce)

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Benoît COLLOMB	Président du Conseil d'Administration Directeur Général	2012	Administrateur et PDG de la société GPL Industrie (Société française non cotée) Président de la société Siraga Engineering (Société belge non cotée) Conseiller du Conseil d'Administration de la société Siraga Do Brasil
Jean-François VAURY	Administrateur	2016	Président de la société Johes SAS (Société française) Président de la société Ciclad Participations SAS jusqu'en juillet 2011 (Société française) Directeur Général de la société Ciclad Gestion SAS jusqu'en juillet 2011 (Société française) Directeur Général de la société Valens SAS jusqu'en juillet 2011 (Société française) Administrateur et membre du comité stratégique, membre du comité des nominations et rémunération, membre du comité de sécurité d'Entrepose Contracting SA Membre du comité de surveillance de la société DP Logiciels SAS Membre du comité de suivi de la société Sikinos (Arelec) SAS Administrateur de la société GPL Industrie (Société française non cotée) Président du Comité de suivi de la société H et A Représentant permanent de la société Johes SAS au conseil de surveillance de la société CNIM et membres du comité stratégique Représentant permanent de la société Johes SAS au conseil de surveillance de la société Superba SA
GPL INDUSTRIE	Administrateur	2016	
Olivia COLLOMB	Représentant permanent de la société GPL Industrie	2016	Administrateur de la société GPL Industrie (Société française non cotée)
Eric BATISE	Directeur Général Délégué	2012	Directeur Général Délégué de la société GPL Industrie (Société française non cotée) Administrateur de la société Siraga Engineering (Société belge non cotée) Directeur de Siraga India Private Limited (Société indienne non cotée) Directeur Général de Siraga Algérie SPA (Société algérienne non cotée) Conseiller (Conseil d'Administration) de la société Siraga Do Brasil

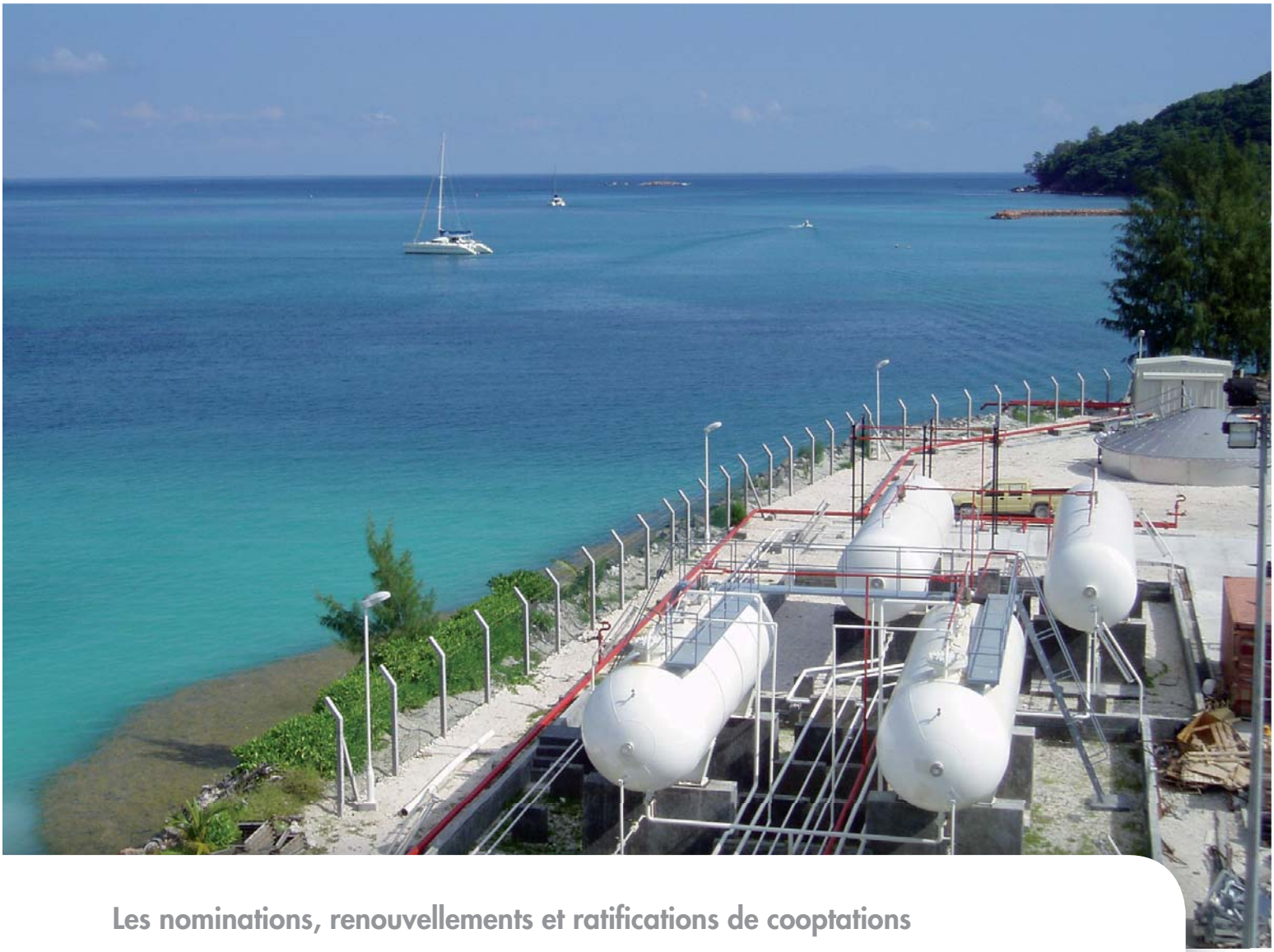

Les nominations, renouvellements et ratifications de cooptations

Aucune cooptation n'est intervenue depuis la dernière Assemblée Générale.

Les jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été versé et aucune mission spéciale n'est intervenue. Il n'est pas prévu la mise en place de jetons de présence.

Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires

Il est précisé que depuis le 1er avril 2011, aucun mandataire social n'a bénéficié d'attribution de stock options et/ou d'actions gratuites.

4. Les Commissaires aux Comptes

Aucun mandat de Commissaires aux Comptes n'arrive à expiration avec la présente Assemblée.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports des Commissaires Aux Comptes sont tenus à disposition.

5. Les salariés

La quotité de capital détenu au 31 mars 2012 (L. 225-102)

A la date du 31 mars 2012, aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce n'existait dans le capital de la société.

La nomination d'actionnaire(s) salarié(s) en qualité d'administrateur(s)

La participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce n'étant pas supérieure à 3% du capital de la société, la dernière assemblée n'a pas eu à procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

6. Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil. Il conviendra donc de les approuver dans les termes de l'article L. 225-42 du code de commerce.

7. Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Benoit Collomb expire par la présente Assemblée.

Nous vous proposons de renouveler son mandat d'Administrateur pour une nouvelle période de six ans, qui expirera en 2018 au terme de l'Assemblée Générale oridnaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

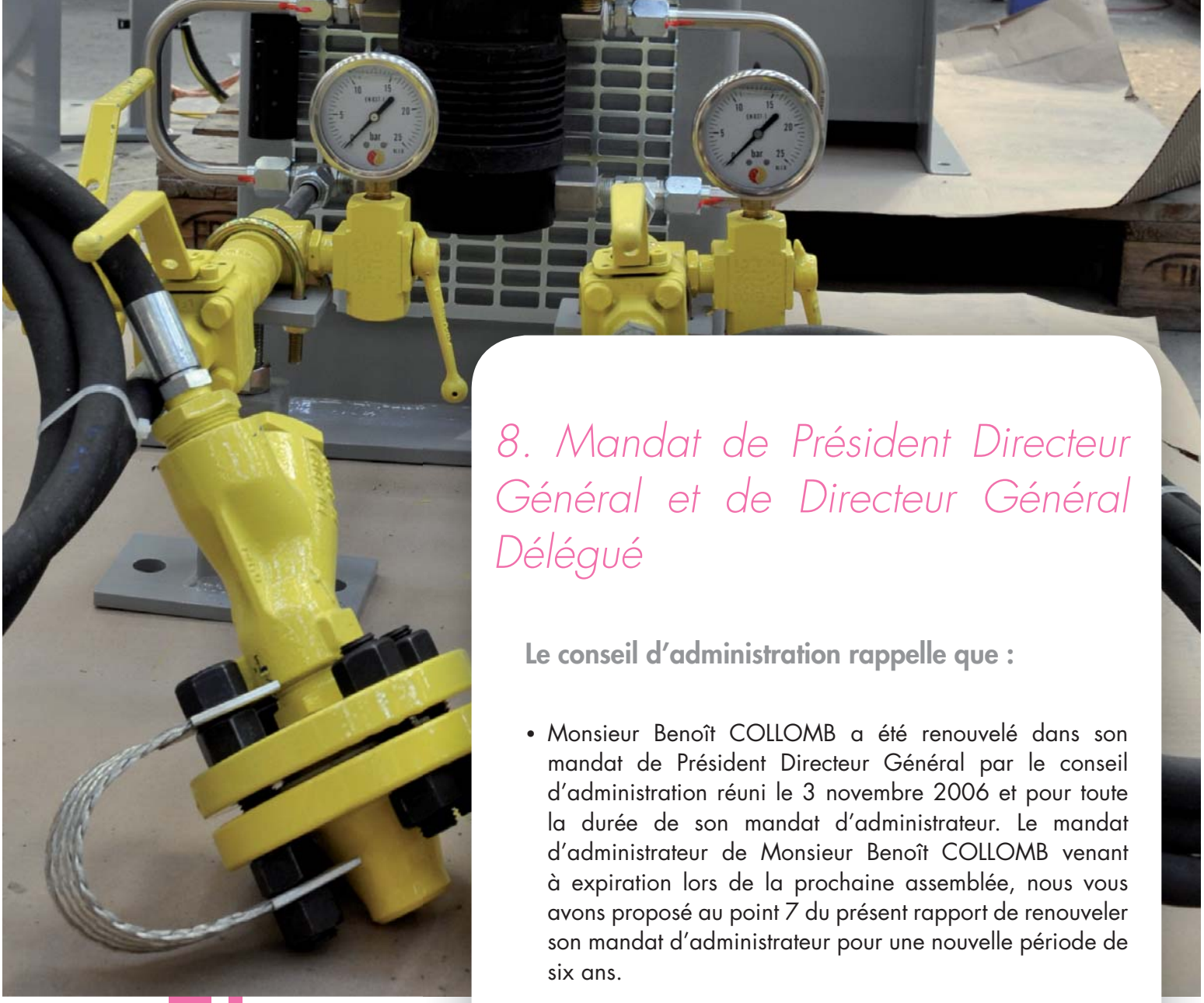

8. Mandat de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué

Le conseil d'administration rappelle que :

- Monsieur Benoît COLLOMB a été renouvelé dans son mandat de Président Directeur Général par le conseil d'administration réuni le 3 novembre 2006 et pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Le mandat d'administrateur de Monsieur Benoît COLLOMB venant à expiration lors de la prochaine assemblée, nous vous avons proposé au point 7 du présent rapport de renouveler son mandat d'administrateur pour une nouvelle période de six ans.

- Si vous adoptez cette résolution lors de la prochaine assemblée, le conseil d'administration, tenu à l'issue de l'assemblée générale mixte du 7 septembre 2012, devra se prononcer sur le renouvellement du Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

- Monsieur Eric BATISE a été renouvelé dans son mandat de Directeur Général Délégué par le conseil d'administration réuni le 3 novembre 2006. Lors de la réunion du conseil d'administration, tenu à l'issue de l'assemblée générale mixte du 7 septembre 2012, le conseil d'administration devra se prononcer sur le renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Eric BATISE pour une nouvelle durée de 6 années.

9. Résultat

1. L'affectation du résultat

- L'affectation du résultat de la société telle que proposée ci-après est conforme à la loi et aux statuts de Siraga.
- Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 932 k€ de la façon suivante :

ORIGINE :		
Résultat de l'exercice		932 k€
DOTATION :		
Aux autres réserves, soit	932 k€	
	932 k€	932 k€

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de ne pas procéder au versement de dividendes au titre de l'exercice 2011-2012.

2. Les distributions antérieures de dividendes (CGI 243 bis)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

3. Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Il sera demandé d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 9 k€ et l'impôt correspondant, soit 3 k€.

10. Activité et résultat des filiales

Tous les éléments de cette rubrique sont contenus dans la 1ère partie de ce présent rapport de gestion.

11. Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues (L. 225-209)

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.
Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 29 juillet 2011 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIRAGA SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des Actionnaires.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 25 €uros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 1 915 055 €uros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires.

12. Le Conseil de la concurrence

Le Conseil de la concurrence n'a prononcé à l'encontre de la société, pour des pratiques anticoncurrentielles, aucune injonction ou sanction pécuniaire.

13. Délégations financières soumises à l'Assemblée Générale

Nous vous avons également réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de vous demander de vous prononcer sur l'octroi de délégations financières.

Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

La précédente délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes est arrivée à échéance le 29 novembre 2011.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc conférer au Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant des réserves disponibles. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous avons demandons également de bien vouloir consentir au Conseil une délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription dans les conditions détaillées ci-après.

L'octroi d'une telle délégation permettrait, en effet, à votre Conseil d'Administration, de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par les Actionnaires, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fond nécessaires au développement de la Société et au financement de ses investissements.

Cette délégation a pour objet de conférer au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum d'augmentation de capital susceptible de résulter de l'utilisation de cette délégation à 1 200 000 euros. Il est précisé que ce montant serait indépendant et n'inclurait pas la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre de la délégation avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription décrite ci-dessus, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans le cadre de l'émission initiale.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit aux adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote cette résolution afin d'être en conformité avec la loi et notamment avec l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, qui dispose que si une Assemblée Générale Extraordinaire se prononce sur une augmentation de capital en numéraire, elle doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Cette délégation vous est également soumise dans le cadre de l'obligation triennale également visée par les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Au titre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 120.000 euros.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, le prix des actions à souscrire serait déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Le conseil aurait tous pouvoirs pour :

- procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des Commissaires aux Comptes, le prix de souscription ;
- attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de l'avantage fixé par la loi et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent nos propositions ci-dessus, dont nous espérons qu'elles recevront votre approbation.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2012, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Annexe I

LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Hélène JAS, Responsable des Ressources Humaines

Conséquences sociales de l'activité

Ressources Humaines

La mission des Ressources Humaines est de nourrir la croissance durable de l'entreprise en accompagnant les collaborateurs de Siraga.

Identifier et recruter les futurs éléments porteurs, les développer, les promouvoir et les fidéliser est au cœur de la stratégie d'anticipation des Ressources Humaines.

Difficultés de recrutement

Le contexte actuel de l'emploi et la spécificité du métier de Siraga rend difficile le recrutement au niveau des intervenants chantiers de haut niveau.

Pour répondre à cette difficulté la société joue sur des bonnes conditions de travail, une ouverture très large sur l'étranger et sur sa politique de rémunération.

Licenciements

Il n'y a eu aucun licenciement à caractère économique au cours de l'exercice 2011-2012.

Informations liées à l'effectif

Ventilation de l'effectif au 31/03/2012	Femmes	Hommes	TOTAL
- Cadres	5	38	43
- Agents de maîtrise et techniciens	4	34	38
- Employés	11	-	11
- Ouvriers	3	39	42
TOTAL	**23**	**111**	**134**

Age en année	ACH	ADM	BET	COM	ENG	MARK	ORD	PB1	PB2	QUA	SAV	PRC	TOTAL GÉNÉRAL
20-24			1			1		4					6
25-29		2	6					4					12
30-34	1	2		3	1	1		1	1	2			12
35-39	2		7	3	3			12		1		1	29
40-44	1	3	4	2	3		2	6	1		2	2	26
45-49		1	5	1	1			6	1				15
50-54	1	1	2	1				4	3	2	1		15
55-59	1	1	3	1			1	5	4				16
60-64								3					3
								60					60
TOTAL NOMBRE DE SEXE	**6**	**10**	**28**	**11**	**8**	**2**	**3**	**45**	**10**	**5**	**3**	**3**	**134**
Total Moyenne Age en année	44	40	40	40	39	28	47	42	51	41	46	41	42

ACH : ***Achats***
ADM : ***Administration***
BET : ***Bureau d'Etudes***
COM : ***Commercial***
ENG : ***Engineering***
MARK : ***Marketing***
ORD : ***Ordonnancement Lancement***
PB1 : ***Atelier 1***
PB2 : ***Atelier 2***
PRC : ***Pièces de Rechange***
QUA : ***Qualité***
SAV : ***Service après-vente***

• L'effectif laisse constater une légère augmentation puisque ce dernier passe de 130 salariés au 31 mars 2011 à 134 salariés au 31 mars 2012. Toutefois l'effectif moyen sur l'exercice 2011/2012 reste stable par rapport à l'exercice précédent.

La société a engagé depuis plusieurs années une gestion des départs en retraite.

Dans un même temps, Siraga porte un intérêt particulier au souhait d'évolution de son personnel.

On assiste donc à ce titre à des mutations entre services de la société favorisant ainsi la promotion interne.

• La Société a également eu recours à l'intérim, représentant en moyenne 12.83% de l'effectif contre 15.23% au 31/03/2011, soit un nombre moyen de 19 intérimaires au 31 mars 2012.

Amélie MARANDON, Chargée de Communication Financière et Nicolas ROUER, Responsable Commercial France, Benelux, Portugal et Suisse

Egalité professionnelle femmes/hommes

La démarche globale de Siraga vise à faire respecter et à promouvoir l'application du principe de non discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de la gestion des Ressources Humaines qui sont l'embauche, la formation, l'avancement et la promotion professionnelle au sein de l'entreprise. Nous pouvons constater que les femmes représentent 17% de l'effectif. Un chiffre que Siraga souhaite augmenter progressivement.

Au sein de Siraga, les conditions d'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle permettent une égalité de chance, de déroulement de carrière entre les hommes et les femmes.

• Le recrutement

Le service Ressources Humaines porte une vigilance toute particulière sur l'absence de discrimination dans la rédaction et la publication d'offre d'emploi. Siraga favorise ainsi la mixité au sein de tous les services.

Bien que l'absence sur le marché de candidates féminines accentue les difficultés d'introduire des femmes dans certains métiers de l'entreprise, Siraga a réussi à intégrer des femmes dans des emplois très masculinisés au sein de l'atelier. L'utilisation des compétences féminines a immédiatement permis une meilleure rentabilité sur les cadences fournies et la qualité des produits.

• La formation professionnelle

Les actions de formation réalisées par l'entreprise sont aussi bien destinées aux hommes qu'aux femmes. Siraga veille à une égalité d'accès à la formation.

• L'organisation du temps de travail

Siraga a mis en œuvre des mesures et moyens permettant de faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée (éducation des enfants). Ainsi, Siraga a développé les

›››

›››
contrats de travail à temps partiel et les contrats de télétravail (notamment pour les cadres).

De plus, les femmes travaillent à la journée, avec des plages horaires permettant, à celles qui le souhaitent, l'articulation entre vie privée et vie professionnelle.

Le temps partiel choisi concerne en grande majorité des femmes. Siraga porte une attention particulière sur le principe d'égalité de traitement avec des salariés occupant des postes à temps plein.

• La rémunération

L'inégalité salariale entre les hommes et les femmes n'est pas probante (au sein du service Financier par exemple, la parité salariale est totale).

• L'évolution de carrière

L'évolution de carrière des femmes est un facteur important auquel Siraga porte une attention toute particulière. En effet, depuis quelques années, des femmes occupant précédemment des postes simplement administratifs ont eu accès à des postes à responsabilité (Responsable Ressources Humaines issue du Service Notices / Responsable Administration Export issue du Secrétariat commercial / Responsable Pièces de Rechange issue de l'Administratif des Pièces de Rechange,...).

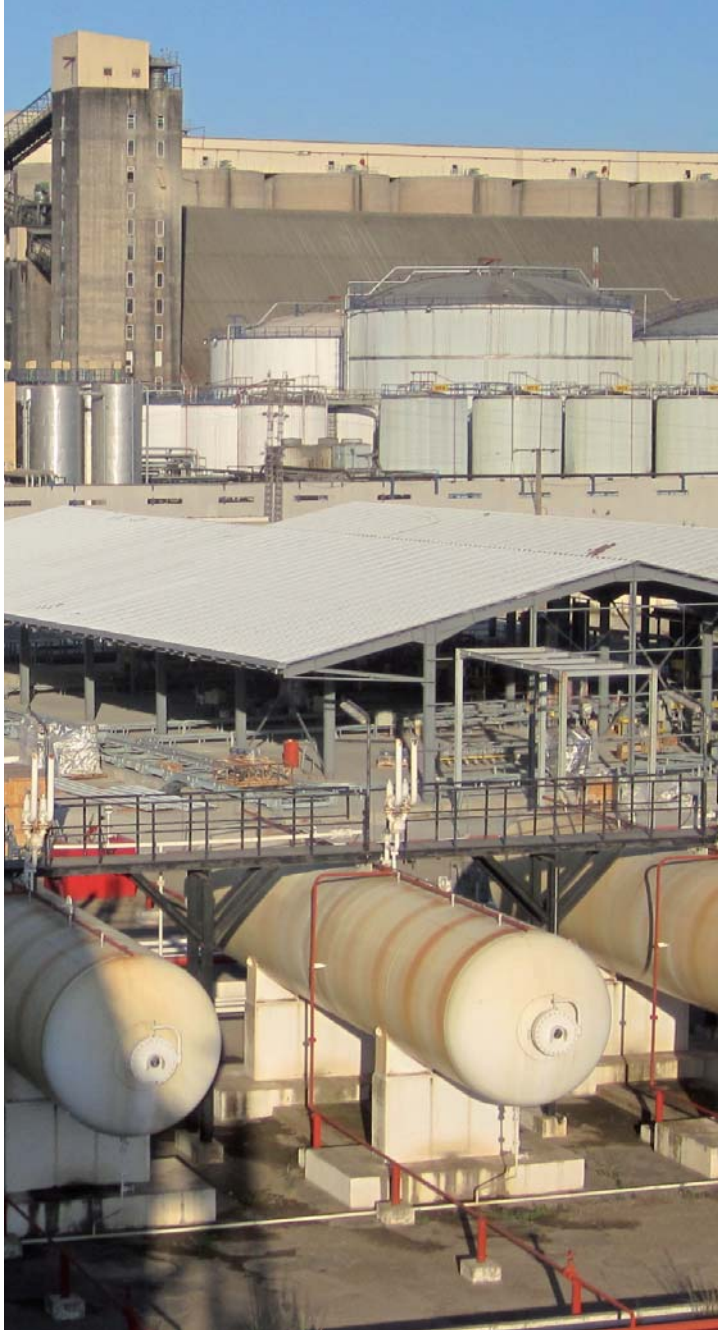

Bilan des accords collectifs :

• L'organisation du temps de travail de la Société est régie par les conditions portées dans l'accord 35 heures mis en place depuis le 9 mars 2001.

• Le 14 juin 2002 un avenant à l'accord 35 heures, portant sur la mise en place de règles concernant la gestion du temps de travail effectif, plus favorables pour les salariés que celles prévues par la loi, a été approuvé.

• Mise en place le 26 septembre 2002 d'un accord d'intéressement associant le personnel à la réalisation d'objectifs stratégiques de la société.

• Mise en place le 12 septembre 2003 d'un Plan Epargne Entreprise (PEE), portant sur un système d'épargne collectif ouvert à tous les salariés ayant au moins 3 mois d'ancienneté dans la société et donnant la faculté de participer avec l'aide de celle-ci, à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières.

• Mise en place d'un nouvel accord d'intéressement 27 septembre 2005 venant en remplacement de celui mis en place le 26 septembre 2002.

• Le 8 novembre 2005, signature d'un avenant à l'accord 35 heures portant sur une adaptation des horaires pour l'ensemble du personnel. De plus, celui-ci instaure les titres de restauration pour l'ensemble des salariés.

• Le 12 avril 2006, signature d'un avenant à l'accord 35 heures portant sur un réaménagement de l'horaire de travail du personnel du service Casiers.

• Le 5 juillet 2006, signature d'un avenant à l'accord 35 heures portant sur le rattachement du personnel Magasin au service Achats.

• Le 24 janvier 2007, mise en place d'une décision unilatérale portant sur la matérialisation du régime de remboursement de « Frais de santé » pour les personnels non-cadres et cadres (cotisation unique).

• Faisant suite au procès verbal du 1er octobre 2008 de la Délégation Unique du Personnel, l'accord d'intéressement du 27 septembre 2005 n'a pas été reconduit.

• Le 8 juin 2009, signature d'un accord d'entreprise relatif à la durée des mandats électoraux. La durée des mandats de la Délégation Unique du Personnel a été fixée à 2 ans (au lieu de 4 ans).

• Le 30 décembre 2009, mise en place d'une décision unilatérale de l'employeur : plan d'action en faveur des seniors. Le maintien dans l'emploi des seniors, ainsi que le développement des opportunités de poursuite de leurs carrières, constituent les axes prioritaires des engagements que souhaite prendre la société.

• Le 29 septembre 2010, mise en place d'un nouvel accord d'intéressement associant le personnel à la réalisation d'objectifs stratégiques de la société.

• Le 07 décembre 2011, mise en place d'une décision unilatérale de l'employeur : plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. La mixité et la diversité constituent de véritables facteurs d'efficacité, de modernité et d'innovation dans l'entreprise. Siraga a donc décidé de prendre des engagements relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les entretiens annuels individuels :

Les entretiens annuels individuels permettent pour chacun des salariés de la société :

- De faire un point sur la période écoulée,

- De définir les nouveaux objectifs,

- De définir les besoins en formation et en matériel pour atteindre les objectifs fixés,

- De déceler les besoins d'évolution personnelle du salarié,

- De valoriser par une augmentation ou une prime la performance atteinte.

Des sessions de formation ont été réalisées sur la conduite des entretiens annuels et professionnels auprès des Responsables de Service et des Animateurs d'équipe / Chef d'équipe afin que chacun des évaluateurs puisse conduire sereinement et avec efficacité cet entretien.

L'objectif de ces actions de formation est de créer une dynamique autour des entretiens annuels d'appréciation et professionnels.

Ces sessions ont permis à chaque évaluateur de :

- Cerner les enjeux de l'entretien annuel d'appréciation

- Mesurer l'importance des entretiens professionnels

- Conduire l'entretien individuel avec efficacité

- Maîtriser les techniques d'entretien

La rémunération :

Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif pouvant allier l'augmentation générale et la performance individuelle.

Cet entretien a été dissocié de l'entretien annuel individuel afin de garantir une objectivité dans la réalisation de ce dernier.

Les conditions d'hygiène et de sécurité :

Les réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail auxquelles participent également la Médecine du Travail et la Responsable Ressources Humaines se tiennent tous les trois mois et font l'objet d'un rapport (rapport faisant l'objet d'un affichage, d'une mise à disposition au service du personnel et d'un envoi à l'Inspection du Travail).

Le CHS/CT ainsi qu'une commission composée par des salariés de la société ont permis l'établissement du document unique et plan d'actions relevant de l'analyse des risques professionnels. (Une liste des postes à risques a été établie et validée par le médecin du travail).

Bilan des accidents de travail (année civile)

	Taux de Fréquence	Taux de gravité
Année 2011	29,58	0,28
Année 2010	12,38	0,22
Année 2009	4,40	0,17

Taux de fréquence = Nombre d'accidents avec arrêts par rapport aux heures travaillées

Taux de gravité = Nombre de jours d'arrêt par rapport aux heures travaillées.

Pour information, les indices nationaux relatifs à l'activité de la société sont :

	Taux de fréquence	Taux de gravité
Année 2010	22.2	1.1

(Chiffres 2011 non communiqués au niveau national)

Le taux d'Arrêt de Travail pour l'année 2011 est de 1.71 % (avec 8 accidents de travail) contre 1.41% pour l'année 2010.

75% des accidents sont survenus au cours du 1er trimestre, ce qui entraine un taux de fréquence plus élevé que l'année précédente.

90% des accidents du travail ont été avec arrêts, tous minimes mais suffisants pour se retrouver avec un taux de gravité légèrement supérieur aux dernières années malgré un nombre d'heures travaillées inférieures de 6 000 heures par rapport à 2010.

60% des accidents du travail sont dûs à une manutention manuelle malgré la possibilité d'utiliser des moyens de manutention mécaniques dans la plupart des cas.

Aucun intérimaire n'a été victime d'accident de travail.

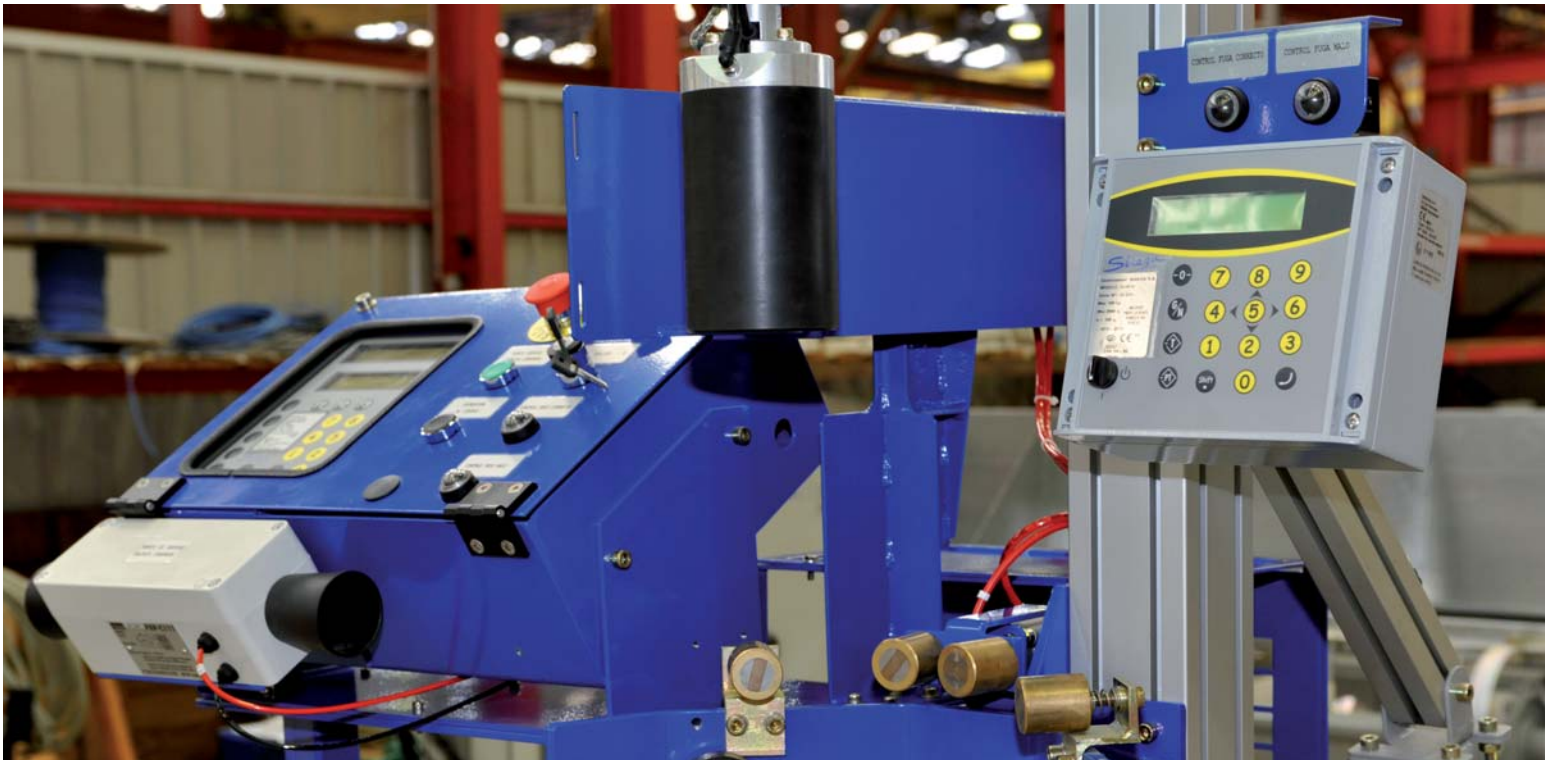

Défibrillateur :

Le site de Siraga étant excentré, la société est dotée d'un défibrillateur et l'ensemble du personnel a été formé à son utilisation.

La formation :

La politique de formation se définit comme la volonté de faire monter en compétences ses collaborateurs afin :

- D'apporter une valeur ajoutée à l'entreprise comme au salarié
- De maintenir l'employabilité des salariés
- D'assurer la pérennité et la compétitivité de l'entreprise face à une concurrence croissante.

Un plan de formation est élaboré chaque année. Il permet ainsi une mise en adéquation des besoins identifiés avec la politique de formation.

Le plan de formation planifie, organise des actions de formation en fonction des objectifs retenus : développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées, préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction…

Le personnel de Siraga bénéficie également de l'offre de formation interne proposée par son organisme de formation LPG Academy. De la conception à la réalisation, l'entreprise est maître d'œuvre de la formation. Siraga privilégie ainsi un choix stratégique favorisant :

- La transmission de savoir-faire
- La réalisation d'actions parfaitement adaptées aux besoins de l'entreprise.

Les besoins de formation peuvent être :

- déterminés pour chaque salarié lors de l'entretien individuel annuel réalisé par les responsables de service.
- exprimés par les managers concernant l'orientation de leur service par rapport à la stratégie de l'entreprise
- basés sur les choix de la Direction, concernant la stratégie à moyen et long terme de la société en termes notamment technologiques et commerciaux.

Les besoins de formation dans le cadre d'acquisition, de maintien ou de mise à niveau d'habilitations ainsi que les stages « sécurité » restent un axe prioritaire.

De plus, depuis le 1er janvier 2005 chaque salarié bénéficie du Droit Individuel à la Formation (DIF) lui permettant de se constituer un capital temps.

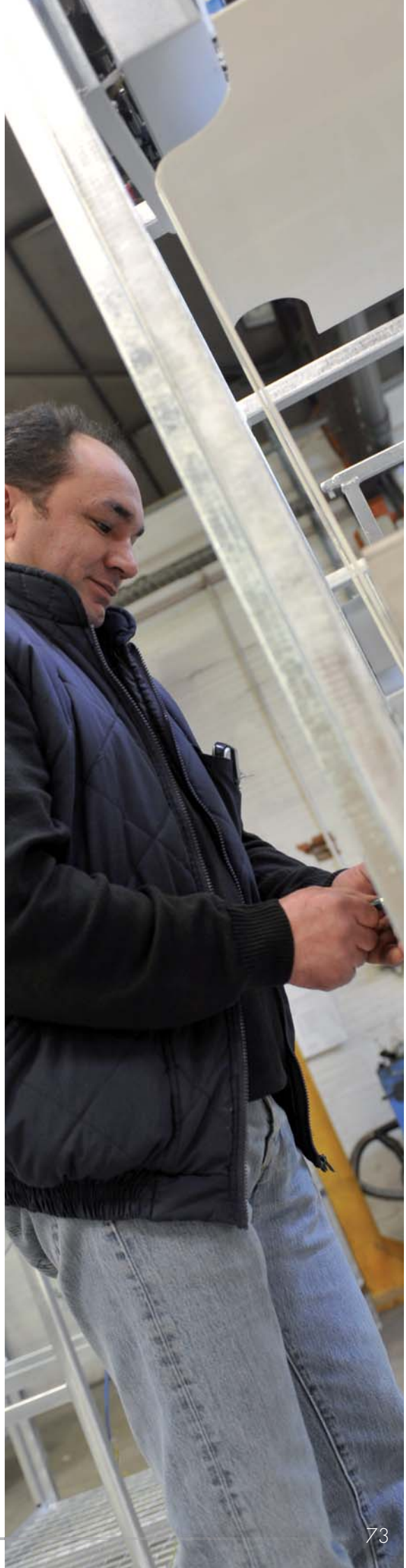

Le DIF permet à chaque salarié d'être acteur de son parcours professionnel et de se former tout au long de sa vie professionnelle.

Chaque année, le salarié acquiert un crédit de 20 heures cumulables sur 6 ans au titre du DIF, sa mise en œuvre est à l'initiative du salarié – en accord avec l'employeur – et la réalisation des actions de formation s'effectue en dehors du temps de travail.

Le DIF est avant tout un outil de développement des connaissances, de mobilité et d'évolution professionnelle, au même titre que les autres modes d'accès à la formation (plan de formation, période de professionnalisation, Congé Individuel de Formation).

Le DIF a pour objectif de permettre au salarié, après accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation professionnelle, rémunérées ou indemnisées, réalisées en dehors du temps de travail.

Un compteur mis en place sur son bulletin de salaire le tient informé mensuellement de l'évolution de ce capital.

Le DIF est principalement utilisé pour des actions de formation dans le domaine des langues étrangères.

- Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice: 516 heures

- Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés: 12 204 heures

Œuvres sociales :

La société en plus d'assumer les dépenses de fonctionnement du Comité d'Entreprise (local, matériel…..) participe par le versement de sa contribution patronale à la réalisation des nombreuses activités sociales et culturelles développées par le Comité d'Entreprise en faveur du personnel.

Journal Interne

- Le journal interne : la GAZ'ETTE continue à être diffusée. Ce document interne a pour objectifs principaux :

o D'informer les salariés sur la mission, les valeurs et les orientations de l'entreprise

o De développer le sentiment d'appartenance

o D'améliorer la communication Employeur / Salarié et inversement

o De mobiliser les salariés dans la vie de la société

o De diffuser la même information au niveau du groupe

Avec toute la complicité de chacun, le Comité de rédaction mis en place pour ce journal interne (Comité qui pourra être amené à se développer) a réussi à produire un document sur la vie du groupe Siraga. Chaque thème abordé sera présenté aux personnes concernées afin de susciter les motivations des salariés.

La diffusion de la GAZ'ETTE est faite au sein de Siraga France, de Siraga Engineering et de Siraga Algérie SPA. Les retours étant positifs, la diffusion du journal interne se propagera auprès de Siraga Do Brasil puis vers les filiales asiatiques durant le 2ème semestre 2012.

Sous-traitance :

La Société ayant une vocation essentielle de montage et d'assemblage d'éléments, pour la partie fabrication elle fait donc appel à la sous-traitance.

Elle est à 83% nationale au 1er avril 2012, mais pourra dans le futur s'étendre au-delà des frontières.

La grande majorité de ses partenaires étant français, le risque lié au non-respect des réglementations en vigueur (notamment sociales et environnementales) est très limité.

Dans le cadre d'externalisations, la société se chargera donc d'opérer un contrôle de ses partenaires étrangers.

Développement régional et population locale :

Du fait de son internationalisation, la Société est étroitement impliquée dans la vie des communautés qui accueillent ses produits.

De manière générale, les filiales de Siraga développent des relations de qualité avec les communautés à côté desquelles ou avec lesquelles elles opèrent.

Conséquences environnementales de l'activité

Du fait de son activité quasi essentielle de montage et d'assemblage, la société n'est pas génératrice de façon significative de nuisances environnementales.

La société s'est cependant engagée dans une lutte contre la pollution en appliquant une gestion rigoureuse de la collecte et du traitement des déchets.

Déchets industriels :

Chutes, boues, bains concentrés usés, emballages souillés, peintures et diluants faisant appel à des établissements traiteurs (agréments préfectoraux ou ministériels).

Déchets issus des bureaux :

La société a installé des corbeilles de bureaux à 2 contenants (papiers et autres déchets).
Sont également ramassés et recyclés les toners et cartouches d'encre.
Depuis le début de l'année 2011 des ampoules et tubes néons usagés sont aussi collectés pour être traités / recyclés.
Les matériels informatiques obsolètes ou hors service sont remis à un prestataire informatique qui prend en charge la destruction de la part non utilisable selon les normes légales.

Dans le cadre de la valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action, la société pratique elle-même un tri sélectif total de ses déchets.

Siraga a mis en exploitation en décembre 2005 son nouvel ensemble de peinture par procédé poudre venant en remplacement de cabines utilisant des peintures solvantes.
Cet équipement prend en compte les nouvelles législations COV (Composés Organiques Volatils) et permet donc de répondre à la Directive Européenne applicable pour les installations existantes en 2005.
L'accompagnement de la CRAM Centre dans le cadre d'un contrat de prévention a été décisif pour la réalisation de cet investissement.
Au-delà des effets économiques vitaux pour Siraga, cet ensemble répond à 2 aspects prioritaires :

- La prévention des risques professionnels (inhalation de produits, bruits….).
- La poursuite de la politique environnementale (suppression des émissions de solvants et de déchets sous forme de boues…)

Louis PATRUNO, *Directeur Marketing et Communication*

Annexe 2

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Siraga

NATURE DES INDICATIONS EN k€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	766	766	800	800	800
- Nombre des actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
- Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	32 829	31 344	31 876	25 140	30 816
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 036	2 469	2 844	-1 955	963
- Impôts sur les bénéfices	338	224	-6	-629	330
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	75	60	0	0	71
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	932	1 316	2 235	-2 781	186
- Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. RESULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,12	2,85	3,56	-1,66	0,70
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,22	1,72	2,79	-3,48	0,23
- Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	129	129	123	128	117
- Montant de la masse salariale de l'exercice	5 086	4 911	4 382	4 453	3 984
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	2 318	2 180	1 986	1 987	1 730

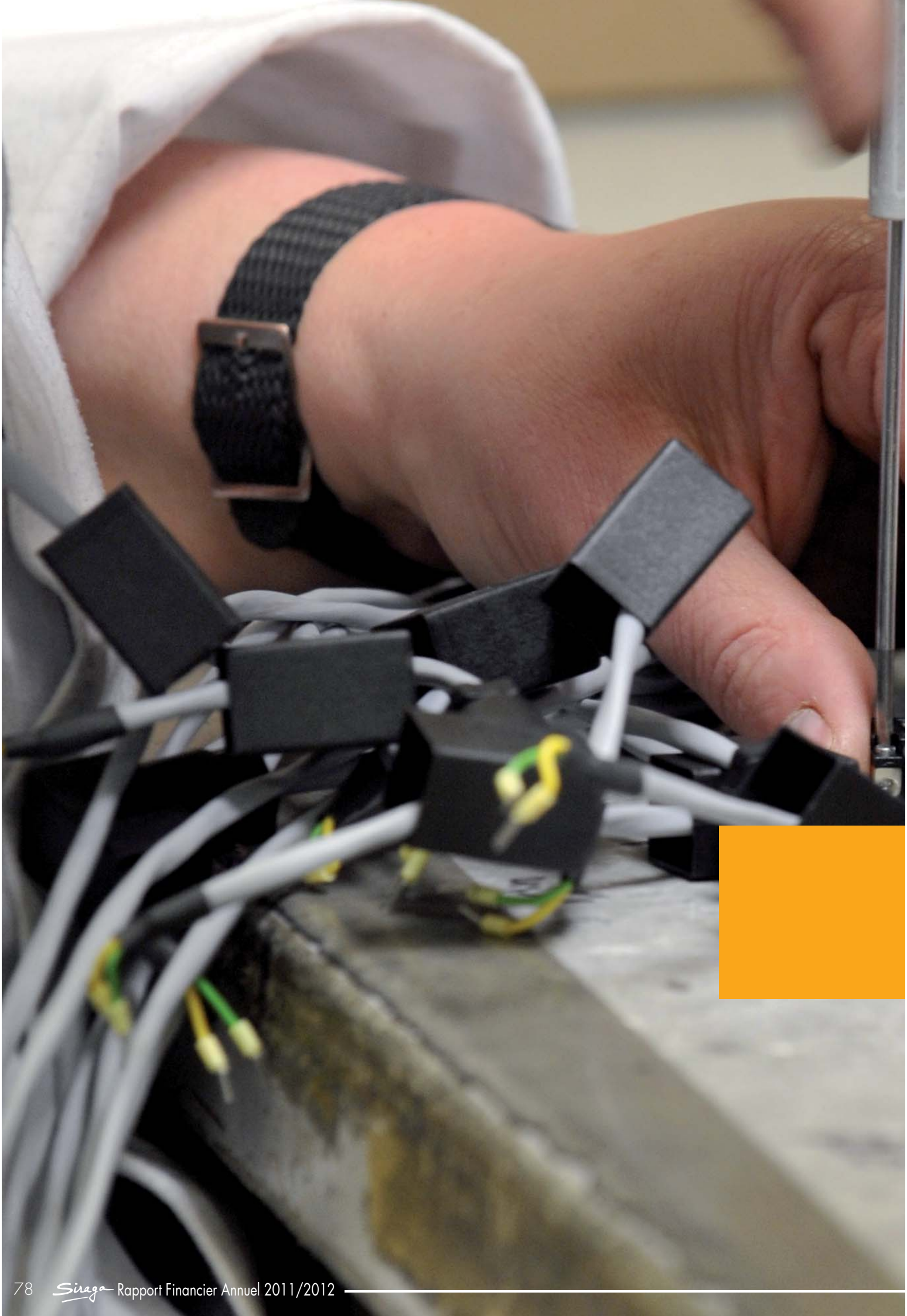

Comptes consolidés

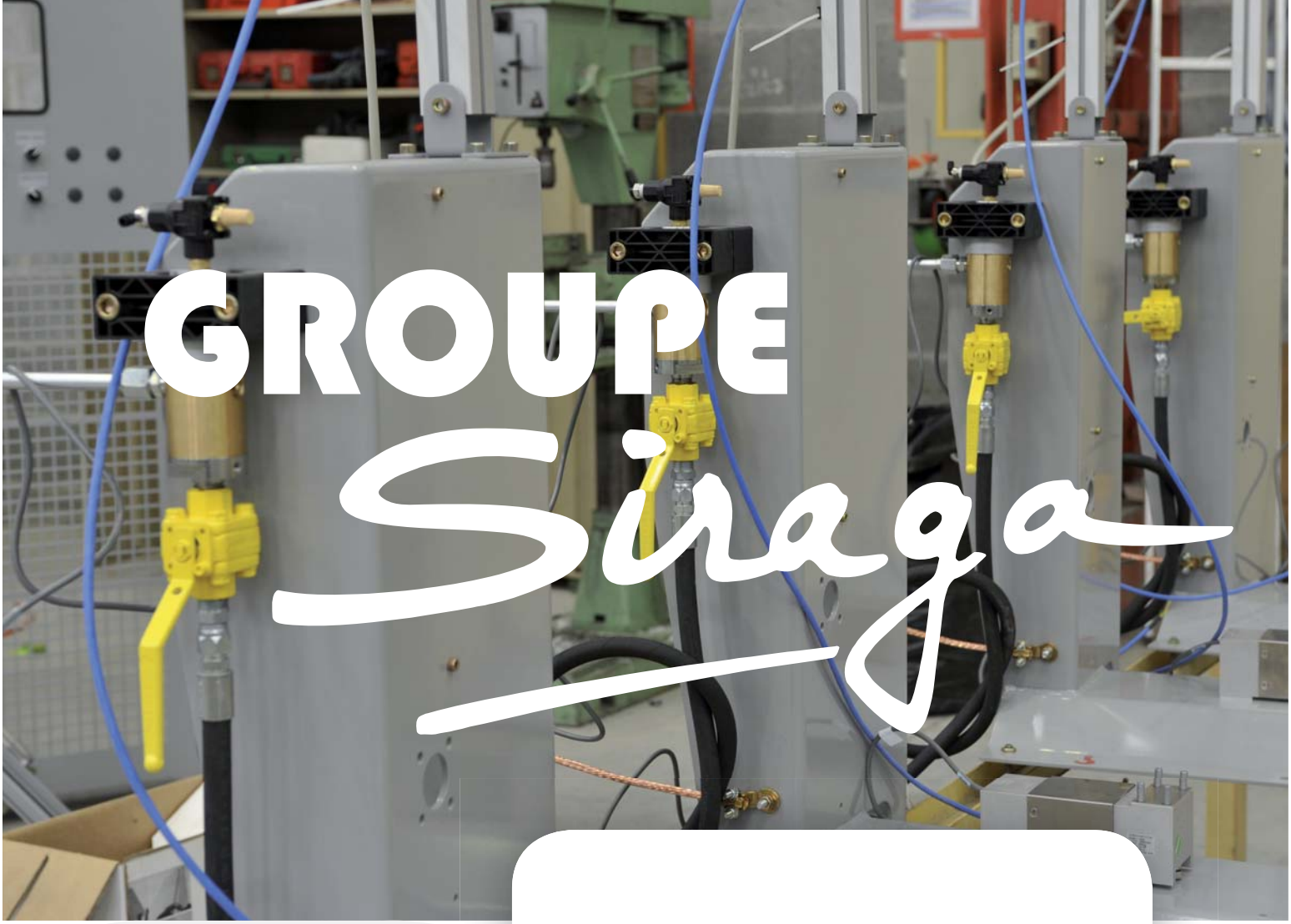

GROUPE Siraga

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2012

PREPARES EN CONFORMITE
AVEC LES NORMES IFRS

Sommaire

1. Compte de résultat consolidé p.82
2. Etat du résultat global p.83
3. Etat de la situation financière p.84
4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés p.85
5. Tableau des flux de trésorerie consolidés p.86

Note 1 Référentiel comptable
Note 2 Principes et méthodes
Note 3 Périmètre de consolidation
Note 4 Faits majeurs de l'exercice
Note 5 Information sectorielle
Note 6 Produits des activités ordinaires
Note 7 Achats consommés
Note 8 Charges de personnel
Note 9 Autres produits et charges opérationnels
Note 10 Résultat financier net
Note 11 Impôt sur le résultat
Note 12 Activités cédées
Note 13 Résultat par action
Note 14 Ecart d'acquisition
Note 15 Immobilisations incorporelles
Note 16 Immobilisations corporelles
Note 17 Actifs financiers non courants
Note 18 Impôts différés
Note 19 Stocks
Note 20 Clients et autres débiteurs
Note 21 Capitaux propres et réserves
Note 22 Emprunts et dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie
Note 23 Provisions pour avantages au personnel
Note 24 Provisions
Note 25 Autres dettes courantes
Note 26 Instruments financiers
Note 27 Transactions avec les parties liées
Note 28 Effectifs
Note 29 Montant des honoraires de commissariat aux comptes
Note 30 Engagements hors bilan
Note 31 Correction sur les comptes consolidés 2010/2011

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros	Notes	31/03/2012	31/03/2011 retraité (*)
Produits des activités ordinaires	**6**	**38 246**	**32 356**
Achats consommés	7	-18 060	-14 372
Charges de personnel	8	-7 982	-7 208
Charges externes		-8 950	-8 549
Impôts et taxes		-510	-392
Dotations aux amortissements		-403	-323
Dotations aux provisions (nettes de reprises)		-321	-340
Autres produits et charges d'exploitation		-186	-539
Résultat opérationnel courant		**1 834**	**634**
Autres produits et charges opérationnels	9	-594	-43
Résultat opérationnel		**1 240**	**591**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		2	2
Coût de l'endettement financier brut		-363	-207
Coût de l'endettement net	**10**	**-361**	**-205**
Autres produits et charges financiers	10	-39	116
Impôts sur le résultat	11	-348	-482
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence		-1	-17
Résultat des activités poursuivies		**491**	**3**
Résultat des activités cédées	**12**	**0**	**-178**
Résultat net		**491**	**-175**
Dont attribuable au Groupe :			
Résultat des activités poursuivies		447	12
Résultat des activités cédées ou en cours de cession		0	-159
Résultat consolidé - part du groupe		**447**	**-147**
Dont attribuable aux intérêts non contrôlant :			
Résultat des activités poursuivies		44	-8
Résultat des activités cédées ou en cours de cession			-20
Résultat consolidé - part des intérêts non contrôlant		**44**	**-28**
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		0,58	0,02
Résultat par action des activités cédées (en €)		0,00	-0,21
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €)		0,58	0,02
Résultat dilué par action des activités cédées (en €)		0,00	-0,21

(*) cf. Note 31

2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011 retraité (*)
Résultat net de l'exercice	491	-175
Différences de conversion	-44	14
Réévaluation des instruments de couverture de flux de trésorerie	-110	
Total des autres éléments du résultat global	-154	14
Total du résultat global	337	-161
Dont part du Groupe	296	-134
Dont part Minoritaire	41	-27

3. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

En milliers d'euros	Notes	31/03/2012	31/03/2011 retraité (*)
Ecarts d'acquisition nets	14	172	457
Immobilisations incorporelles	15	2 627	2 665
Immobilisations corporelles	16	849	1 076
Actifs financiers non courants	17	81	83
Impôts différés actif	18	90	3
Total des actifs non courants		**3 819**	**4 284**
Stocks	19	2 488	3 555
Clients	20	14 693	14 694
Autres débiteurs	20	2 922	3 029
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	2 687	3 614
Total des actifs courants		**22 790**	**24 892**
TOTAL DE L'ACTIF		**26 609**	**29 176**
Capitaux propres			
Capital souscrit		3 000	3 000
Réserve légale		300	300
Autres réserves		4 239	4 440
Titres en autocontrôle		0	0
Ecarts de conversion		-25	16
Résultat de l'exercice		447	-147
Capitaux propres part du groupe	**21**	**7 961**	**7 609**
Intérêts minoritaires		**140**	**157**
Total des capitaux propres consolidés		**8 101**	**7 766**
Emprunts et dettes financières	22	130	253
Avance conditionnée		330	260
Provisions pour avantages au personnel	23	523	543
Autres provisions non courantes	24	43	46
Impôts différés passif	18	283	524
Total des passifs non courants		**1 309**	**1 625**
Emprunts et dettes financières	22	5 367	4 537
Autres provisions courantes	24	134	142
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	25	11 586	14 962
Dettes fiscales IS	25	112	143
Total des passifs courants		**17 199**	**19 784**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		**26 609**	**29 176**

(*) cf. Note 31

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Le capital est composé de 766 022 actions de 3.916€ de valeur nominale.

En milliers d'euros	Capital social	Titres en autocontrôle	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlant	Capitaux propres
Situation au 1er avril 2010	**3 000**	**-612**	**5 355**	**7 743**	**287**	**8 030**
Total du résultat global			-134	-134	-27	-161
Autres variations					-103	-103
Actions propres		612	-612			
Situation au 31 mars 2011 retraité	**3 000**		**4 609**	**7 609**	**157**	**7 766**
Situation au 1er avril 2011	**3 000**		**4 609**	**7 609**	**157**	**7 766**
Total du résultat global			296	296	41	337
Dividendes versés					-2	-2
Autres variations			56	56	-56	
Situation au 31 mars 2012	**3 000**		**4 961**	**7 961**	**140**	**8 101**

5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011 retraité (*)
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat de la période	491	-175
Ajustements pour :		
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	1	17
Amortissements et Provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	1 248	683
Coût de l'endettement financier net	362	207
Plus et moins values de cession Immo Corp & Incorp	0	-11
Résultat des activités cédées	0	178
Charges d'impôt	348	482
Autres produits et charges calculés		
Résultat opérationnel avant variation du BFR et des provisions	**2 450**	**1 381**
Variation du BFR liée à l'activité	411	-921
Variation du BFR liée aux créances apportées en garantie	-1 721	-44
Impôts payés	-857	-457
Trésorerie nette provenant de l'activité	**284**	**-40**
Acquisitions d'immobilisations	-737	-785
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	**-737**	**-785**
Remboursements d'emprunts	-133	-1 726
Intérêts nets payés	-358	-207
Dividendes versés aux actionnaires de la sté mère		
Dividendes versés aux minoritaires	-2	
Encaissements provenant d'emprunts		
Flux liés aux opérations de financements garantis	1 721	44
Autres flux liés aux opérations de financement	70	150
Trésorerie nette provenant des activités de financement	**1 297**	**-1 739**
Variation de la trésorerie nette des activités poursuivies	**844**	**-2 564**
Variation de la trésorerie nette des activités cédées	**0**	**-159**
Trésorerie d'ouverture	**-606**	**2 134**
Effet de la variation du taux de change	-27	-17
Trésorerie de clôture	**211**	**-606**

(*) cf. Note 31

Note 1. Référentiel comptable

SIRAGA est une entreprise de droit français domiciliée en France.
Le siège social de SIRAGA est situé à : ZI Les Hervaux – BP 14 – 36500 BUZANCAIS.
Les états financiers consolidés de SIRAGA pour l'exercice clos le 31 mars 2012 comprennent SIRAGA et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).
Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 juillet 2012. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.
Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes IFRS implique que le Groupe SIRAGA doit procéder à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses susceptibles d'affecter le montant des actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges de la période.

Des changements de faits et de circonstances peuvent conduire le Groupe SIRAGA à d'éventuels changements d'estimations ultérieurs.

Note 2. Principes et méthodes

2-A Base de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Conformément aux prescriptions IFRS, ils sont préparés sur la base du coût à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, et ceux ayant une maturité de moins de douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Evolution du référentiel comptable par rapport à l'exercice précédent
Aucune norme et interprétation devenue d'application obligatoire pour l'exercice clos au 31 mars 2012 n'a eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

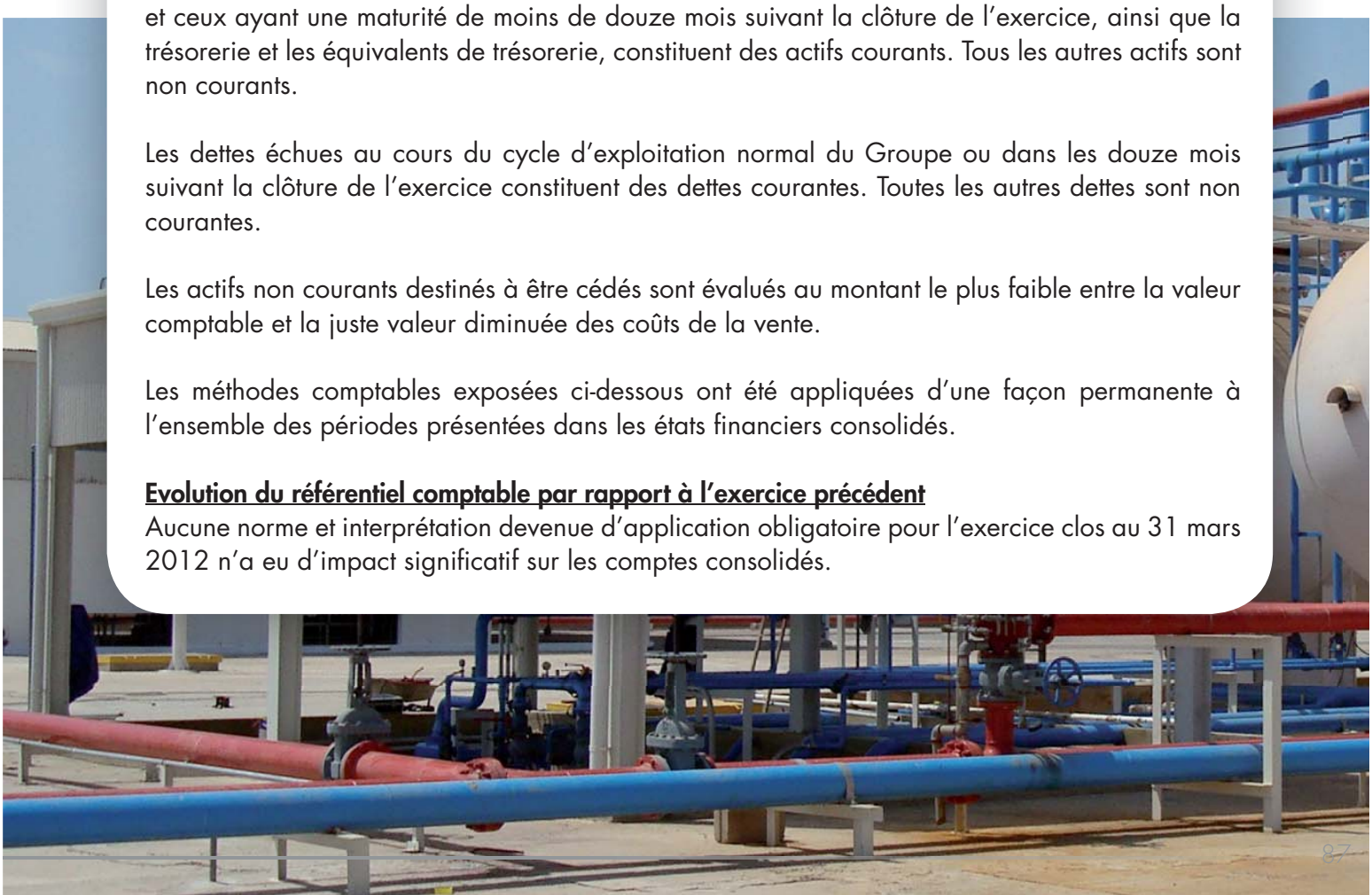

2-B Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société consolidante ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère, à la date de l'arrêté des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques opérationnelles et financières d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe Siraga détient plus de la moitié de droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La notion d'influence notable est présumée lorsque le groupe détient un pourcentage des droits de vote compris entre 20 et 50%.

Les titres des filiales non significatives sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou perte résultant de cette évaluation sont inscrits en capitaux propres.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

2-C Transactions et comptes exprimés en monnaie étrangère

2-C-1 Conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro est converti en Euros au cours de clôture, sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au taux moyen de la période.
Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « écart de conversion » dans les capitaux propres et comprennent l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et sur les passifs.

2-C-2 Conversion des transactions libellées en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2-D Instruments financiers dérivés

Le groupe a recours à des couvertures COFACE pour couvrir le risque de change résultant de son activité. Les instruments de couverture des offres sont assimilables à des options. Ceux couvrant des contrats de vente ferme sont assimilés à des contrats de ventes à terme.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs.

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition, correspondant à la prime payée. Par la suite, ces instruments sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat sauf dans le cas de l'application du traitement dérogatoire de couverture.

La juste valeur des contrats de change à terme est leur valeur de marché en date de clôture, qui correspond à la valeur actualisée du cours à terme.

2-E Couverture

- La norme IAS 39 « Instruments Financiers comptabilisation et évaluation » reconnait 3 catégories de couverture possibles :
- La couverture d'éléments monétaires : couverture de l'exposition d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement à terme qui pourrait affecter le résultat,
- La couverture de flux de trésorerie : couverture d'un flux de trésorerie futur associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue qui pourrait affecter le résultat,
- La couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère.

La couverture du risque de change d'un engagement ferme est comptabilisée comme une couverture de flux de trésorerie.
On constate au sein du Groupe des couvertures de flux de trésorerie liées à des couvertures de change attachées à des achats ou des ventes à terme en devises étrangères.
Ces instruments ont notamment pour caractéristiques :

- De n'être utilisés qu'à des fins de couverture.
- De n'être traités qu'avec la COFACE au titre d'un contrat de garanties de change de type « négociation » ou exclusivement avec des banques françaises de premier rang constituant le pool bancaire du Groupe pour les opérations de change à terme.
- De ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties, et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change font l'objet d'états de reporting mensuels spécifiques à destination des organes de Direction et de contrôle des sociétés concernées.

Couverture de flux de trésorerie

Elle concerne l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue.

Pour les couvertures des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie de couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat.

Si une couverture de transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non-financier ou un passif non-financier, ou si une transaction prévue portant sur un actif non-financier ou un passif non-financier devient un engagement ferme auquel est appliquée une comptabilité de juste valeur, le profit ou la perte cumulé associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier.

Si l'actif ou le passif couvert est de nature financière, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'actif ou le passif affecte le résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrivé à maturité, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit.

Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

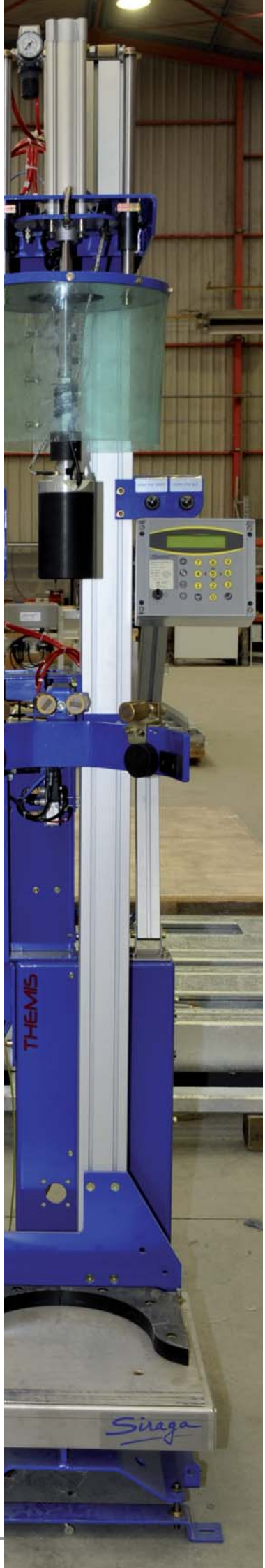

2-F Regroupement d'entreprises - Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Toute différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables est enregistrée en tant que goodwill à l'actif du bilan.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

Un goodwill négatif est comptabilisé en produit lorsqu'il ne peut pas être affecté à des charges ou pertes futures identifiables. Lorsque le goodwill négatif peut être affecté à des charges ou pertes futures identifiées lors de l'opération d'acquisition et quantifiées de manière fiable, il est repris en résultat à concurrence des pertes ou charges futures encourues.

2-G Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments considérés comme actifs non monétaires et sans substance physique contrôlés par l'entreprise et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de manière fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles comprennent les catégories suivantes : brevets et licences, logiciels, marques, droit au bail, frais de développement de nouveaux produits ou de logiciels internes.

2-G-1 Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique.

2-G-2 Recherche

Le Groupe n'engage pas de dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles. Si tel était toutefois le cas, celles-ci seraient comptabilisées en charges dès qu'encourues.

2-G-3 Frais de développement

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation lorsque la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé est démontrée et que les ressources disponibles sont suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses relatives au goodwill générées en interne sont également comptabilisées directement en charges lorsqu'elles sont encourues.
Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.
Ces dépenses sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.
Les frais de développement portent principalement sur la conception, la construction ainsi que la pré-

production ou pré-utilisation de prototypes utilisant une grande part d'électronique et d'informatique.
Le démarrage de l'amortissement se fait à partir de la finalisation du projet et de la perception des avantages économiques qui lui sont attachés.

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice correspondent au développement ainsi qu'à l'amélioration de la technicité des produits.

2-G-4 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

2-G-5 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2-G-6 Amortissement

Les actifs incorporels détenus par le Groupe, dont la durée d'utilité est non déterminable, ne sont pas amortis. Lorsqu'un amortissement est comptabilisé, il est calculé sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

Le mode d'amortissement retenu traduit au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus par la Société.

Au 31 mars 2012, le Groupe Siraga n'a pas d'actif incorporel à durée indéterminée.

Les méthodes d'amortissement et les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Frais de développement activés : 1 à 20 ans
Durée de l'amortissement variant en fonction de l'avenir commercial estimé des produits issus du développement

- Logiciels et progiciels : 3 à 15 ans
Principalement composé par les softs relatifs à l'ERP et la DAO

2-H Immobilisations corporelles

2-H-1 Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, et une quote-part appropriée de frais généraux. Il comprend également, le cas échéant, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des actifs et à la remise en état du site sur lequel ils sont situés.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

Les immobilisations corporelles figurant au bilan du Groupe correspondent à :

- Des actifs acquis par le Groupe à titre onéreux, comptabilisés au coût d'acquisition.
- Des actifs produits par le Groupe comptabilisés à leur coût de production.
- Des actifs acquis à titre gratuit comptabilisés à leur valeur vénale.

2-H-2 Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Un bien immobilier occupé par le Groupe acquis dans le cadre d'un contrat de location-financement est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif (périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période).

2-H-3 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Le démarrage de l'amortissement se fait à partir de la date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont attachés. Cette date correspond donc généralement à la mise en service de l'actif.
Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions	10 à 25 ans
- Agencements	7 à 30 ans
- Matériel et outillage	4 à 30 ans
- Matériel de transport	5 à 10 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	3 à 15 ans

Les durées d'utilité, les modes d'amortissements et les valeurs résiduelles sont reconsidérés à chaque clôture.

2-I Dépréciation des actifs

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

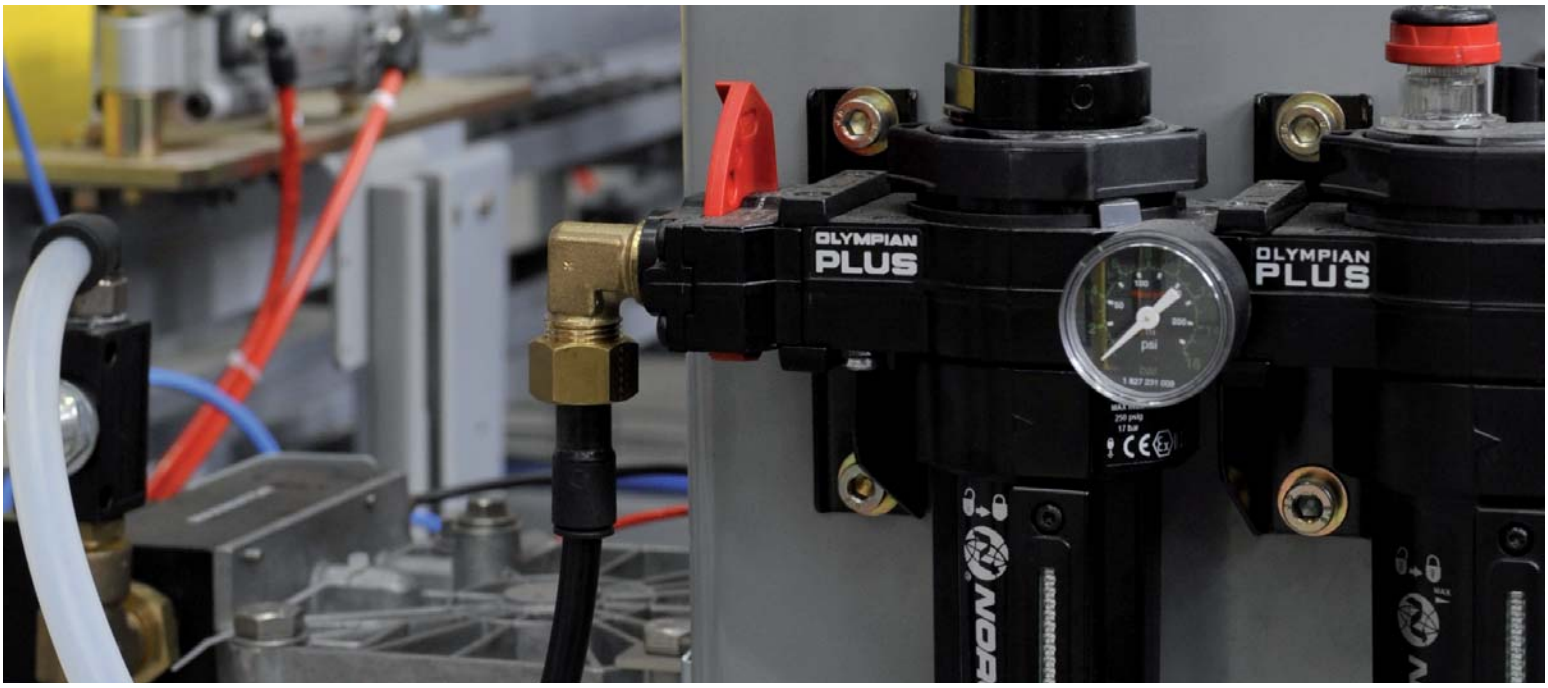

2-I-1 Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Une perte de valeur minore le résultat de l'exercice au cours duquel elle est constatée.

2-I-2 Reprise de la perte de la valeur

Une perte de valeur comptabilisée pour un actif autre que le goodwill peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2-J Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres créances commerciales sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Clients – contrats à long terme

Les contrats à long terme en cours sont comptabilisés à leur coût majoré des produits liés, déduction faite des pertes attendues et des facturations intermédiaires. Le coût du contrat inclut toutes les dépenses directement imputables au contrat concerné ainsi qu'une quote-part des frais généraux fixes et variables encourus dans le cadre de l'activité.

2-K Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production :

- les stocks de matières premières et fournitures consommables, sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré majoré de frais accessoires intégrant les frais de transport ainsi que les coûts de la fonction approvisionnement.
- les produits finis et les encours comprennent les éléments incorporés suivants constituant le prix de revient brut : consommations de matières premières et autres approvisionnements, main d'œuvre directe, charges externes directement imputables aux produits fabriqués.
  Les frais financiers ne sont pas inclus dans la valorisation.
  Les encours de fabrication sont évalués suivant la méthode à l'avancement. Le degré d'avancement est calculé suivant le rapport du coût de fabrication réalisé et accepté à la clôture des comptes sur le coût total estimé de fabrication.

2-L Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition.
De façon à en tirer le revenu les placements à court terme sont vendus à chaque clôture pour être souscrits à nouveau au début de la période qui suit.
Si le principe de vente/rachat n'est pas appliqué alors la valorisation des placements à court terme effectuée à la valeur du marché de la clôture.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

2-M Autres actifs financiers

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont classés en actifs courants et évalués à la juste valeur ; tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les autres instruments financiers détenus par le Groupe tels que les titres de filiales non significatives sont classés en tant que disponibles à la vente et évalués à la juste valeur ; tout profit ou perte en résultant est comptabilisé directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires tels que les titres d'emprunt, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat. Lorsque ces instruments portent intérêt, le montant des intérêts, calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, est comptabilisé en résultat.

La juste valeur des instruments financiers classés en tant que détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente est leur cours acheteur coté à la date de clôture.
Les instruments financiers classés en tant que détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont comptabilisés/décomptabilisés par le Groupe à la date où il s'engage à les acheter/vendre. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés/décomptabilisés à la date où ils sont transférés au/par le Groupe.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat même si l'actif financier n'a pas été décomptabilisé. Le montant de la perte cumulée comptabilisée en résultat est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.
La perte de valeur au titre d'un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente n'est par reprise par le résultat. Si la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, cette dernière est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé en résultat.

2-N Capitaux propres

2-N-1 Rachat d'instruments de capitaux propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts de transactions directement attribuables, est comptabilisé comme une variation des capitaux propres.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.
Par Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration de SIRAGA a autorisé l'acquisition et la cession des actions de la société dans la limite de 10% maximum des actions émises.
A ce titre, la société SIRAGA qui détenait 33 968 actions (auto détention), soit 4,25% de son capital a procédé à l'annulation de ces actions d'autocontrôle conformément à la décision du Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

2-N-2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe n'a mis en œuvre ni plans d'attributions d'options, ni plans de souscriptions d'actions.

2-N-3 Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend toutes les différences de change résultant de la conversion des états financiers de sociétés dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation.

2-N-4 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été approuvée par l'Assemblée Générale. Après la clôture des comptes, le Conseil d'Administration à l'assemblée a décidé de ne pas verser de dividende.

2-O Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à leur valeur nominale diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2-P Avantages au personnel à long terme

Il s'agit principalement des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs actuariels intègrent différentes hypothèses pour chaque entité et en considérant leur contexte macro-économique et social :

- tables de mortalité,
- âges de départ à la retraite,
- taux de progression des salaires et de rotation du personnel,
- taux d'actualisation.

Les écarts actuariels comprennent :

- des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit),
- des changements d'hypothèses actuarielles.

Les calculs actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sont effectués par un actuaire indépendant et sont comptabilisés de la manière suivante :

Au bilan :

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique «Provisions pour retraites et autres avantages similaires» et est égal à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de la clôture. En effet, au 31 mars 2012, le Groupe ne possède pas d'actifs de régime. La provision est donc égale à la valeur actualisée de l'obligation.

Au compte de résultat :

Le montant comptabilisé en charges ou en produits est le montant total net des éléments suivants :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ou les droits acquis ou cours de l'exercice ;
- le coût financier qui résulte de l'actualisation ;
- les écarts actuariels.

2-Q Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable, et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

2-Q-1 Garanties (SAV)

Une provision pour SAV est comptabilisée à chaque clôture pour couvrir les risques éventuels pouvant survenir pendant la période de garantie des produits.

C'est une provision statistique. Elle se détermine de la façon suivante :

Le pourcentage de SAV sur le chiffre d'affaires par département de l'exercice précédent est appliqué sur le chiffre d'affaires du département correspondant en cours.

2-Q-2 Contrats déficitaires (pertes à terminaison)

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

2-R Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont enregistrés au coût.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Siraga évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

2-S Produit

2-S-1 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due et aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation.

Les produits ou chiffre d'affaires consolidé comprennent :

Chiffre affaires (facturation) – Biens équipement et Prestations de service) :

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Il est comptabilisé net, après les éventuels escomptes, rabais et ristournes offerts au client. Les escomptes financiers sont présentés en diminution du chiffre d'affaires.

Contrats de construction/Encours à l'avancement :
Concernent les projets des branches GPL et ENGINEERING.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué sur la base d'un examen détaillé de chacun des contrats. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Le degré d'avancement des travaux se traduit par un pourcentage. Le Groupe détermine ce pourcentage en fonction du rapport du coût de fabrication réalisé et accepté à la clôture des comptes sur le coût total estimé de fabrication (coût réalisé majoré du prévisionnel des frais permettant la finalisation du projet)

Pièces de Rechange :
Les ventes de pièces détachées sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque l'ensemble des conditions suivantes est réalisé :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.
- L'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion du bien ou service vendu.
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.
- Les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2-S-2 Subventions publiques

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées dans le compte de résultat en autres produits opérationnels de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

2-T Charges

2-T-1 Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en résultat selon la même règle.

2-T-2 Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

2-T-3 Résultat financier net

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.
Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.
La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

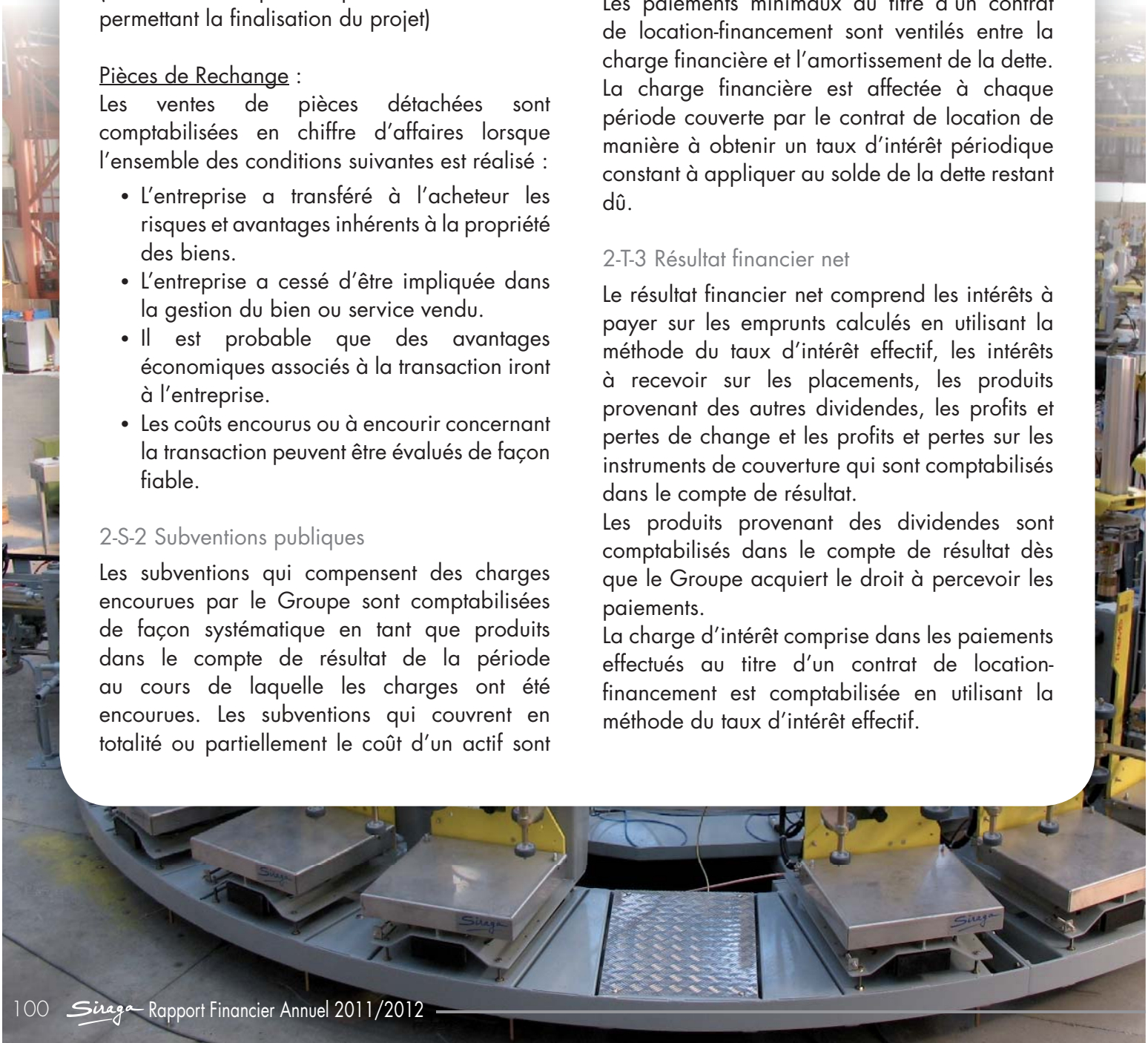

2-T-4 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.
L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : le goodwill non déductible fiscalement, la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôts différés sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Le crédit d'impôt recherche en France est présenté à partir de l'exercice clôturant au 31/03/2008 dans les comptes du Groupe, conformément aux normes IFRS, dans le résultat courant sur la ligne « Autres produits de l'activité », alors qu'il venait précédemment en déduction de la charge d'impôt.

2-U Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

2-V Nouvelles normes et interprétations publiées

2-V-1 Nouvelles normes et interprétations devenues obligatoires au cours de l'exercice

IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées » ;

- Amendements à IAS32 « Instruments financiers : présentations – Classements des émissions de droits » applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2010 ;
- IFRIC 19 « Extinctions de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010 ;
- Amendements à IFRIC 14 IAS 19 – « Le plafonnement d'un actif au titre des prestations définies, les obligations de financement minimum et leur interaction – Avance d'une obligation minimum » ;
- Procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2010.

2-V-2 Nouvelles normes et interprétations non obligatoires dont l'application n'a pas été anticipée

- Amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » ;
- Amendement à IAS 12 « Impôts sur les résultats – Impôts différés : recouvrement de la valeur comptable d'un actif » ;

Ces interprétations seront à priori sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Note 3. Périmètre de consolidation

Filiales

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous. Elles sont toutes consolidées par intégration globale.

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
BRANCHE GPL				
Siraga S.A.	36500 Buzançais (France)	381619519	100,00	100,00
Siraga do Brasil	Sao Paulo (Brésil)		99,23	99,23
Siraga Engineering	6041 Gosselies (Belgique)		70,00	70,00
Siraga Algérie	Alger (Algérie)		97,50	97,35
Iberingas	Barcelone (Espagne)		100,00	100,00

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
BRANCHE GPL				
Siraga India	Mumbai (Inde)		40,00	40,00

Note 4. Faits majeurs de l'exercice

Créance MACANNELLE

Un désaccord de paiement existe entre la société MECANNELLE qui a effectué la reprise de la filiale SOVAM le 19/11/2010 et notre société. Le paiement de la créance (440 k€) est suspendu pour application d'un éventuel passif.

Les autres faits marquants sont détaillés dans le rapport de gestion en note 3) du paragraphe afférant au groupe Siraga.

Note 5. Information sectorielle

Le Groupe s'est désengagé en 2010 de son activité aéroportuaire en cédant la société SOVAM, il exerce depuis son activité sur le seul segment du gaz et principalement en France.

Le Groupe reconnaît ainsi 2 secteurs géographiques :

- La France
- Autres Etranger

Les cessions inter secteurs se font aux conditions de marché. Le résultat opérationnel est établi en contribution, l'ensemble des flux inter secteurs restant considéré comme économiquement justifié.

Exercice clôturé le 31/03/2012 En milliers d'euros	France	Etranger	Eliminations	Total Activités poursuivies
Produits à des clients externes	31 315	6 931		38 246
Produits inter secteurs	1 620	2 633	-4 253	0
Produit des activités ordinaires	**32 935**	**9 564**	**-4 253**	**38 246**
Autres informations sectorielles				
Investissements	-703	-34		-737

Exercice clôturé le 31/03/2012 En milliers d'euros	France	Etranger	Eliminations	Total Activités poursuivies
Produits à des clients externes	30 465	1 892		32 356
Produits inter secteurs	889	1 829	-2 719	0
Produit des activités ordinaires	**31 354**	**3 721**	**-2 719**	**32 356**
Autres informations sectorielles				
Investissements	194	-44		150

Note 6. Produits des activités ordinaires

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Vente de biens	36 762	32 160
Prestation de services	1 358	171
Autres	126	26
Total produits des activités ordinaires	**38 246**	**32 356**

Note 7. Achats consommés

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Achat de marchandises et de matières premières	17 124	15 969
Variation des stocks de marchandises et de matières premières	936	-1 597
Total achats consommés	**18 060**	**14 372**

Note 8. Charges de personnel

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Salaires et traitements	5 457	4 781
Charges sociales	2 450	2 367
Participation des salariés	75	60
Charges de personnel	**7 982**	**7 208**

Note 9. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent essentiellement à des dépréciations de recherche et développement. Ces dépréciations pratiquées portent sur des projets abandonnés en raison du recentrage des ressources de R&D, pour leur intégralité, sur les développements liés à la gamme « Distributeurs de Bouteilles GPL ».

Note 10. Résultat financier net

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2	2
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**2**	**2**
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-363	-207
Gains et pertes liés à l'extinction des dettes		
Coût de l'endettement brut	**-363**	**-207**
Coût de l'endettement net	**-361**	**-205**
Produit de change	93	294
Autres produits financiers	95	25
Total produits financiers	**188**	**319**
Charges de change	-149	-202
Autres charges financières	-78	
Total charges financières	**-227**	**-202**
Autres produits et charges financières	**-39**	**116**

Note 11. Impôt sur le résultat

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Charge d'impôt exigible	619	457
Impôts différés	-271	26
Impôt sur les résultats	**348**	**482**

La réconciliation entre taux d'impôt effectif et le taux d'imposition de la société SIRAGA SA se présente comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Résultat avant impôts	839	471
Taux d'imposition de Siraga	33,33 %	33,33 %
(Charge) / produit d'impôt théorique	**-280**	**-157**
Incidence des :		
- Résultat des entreprises associées	0	-6
- Autres différences permanentes	-26	20
- Plus ou moins value sur cession des titres SOVAM		-74
- Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles		-163
- Reconnaissance des déficits fiscaux reportables et des autres différences temporaires déductibles		26
- Dépréciation des écarts d'acquisition	-95	-141
- Crédit d'impôt	37	48
- Ecarts de taux	16	-34
(Charge) / produit d'impôt effectif	**348**	**482**

Note 12. Activités cédées

Le groupe Siraga s'est désengagé de son activité aéroportuaire en cédant la société SOVAM le 19 novembre 2010 pour un prix de cession 934 960€.

En milliers d'euros	Résultat des activités cédées
Actif net à la date de cession	918
Prix de cession	935
Plus-value consolidée	**17**
Résultat de la société SOVAM 2010/2011	-195
Résultat des activités cédées	**-178**

Le détail des charges et des produits de l'activité Aéroportuaire du 1er avril 2010 à la date de cession est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	2010 / 2011 (7,5 mois)	2009 / 2010 (12 mois)
Produits des activités ordinaires	6 901	14 266
Résultat opérationnel	-168	-422
Coût de l'endettement net	-28	-84
Impôts sur le résultat	0	145
Résultat net	**-195**	**-362**
Résultat consolidé - part du groupe	-175	-325
Résultat consolidé – intérêts non contrôlant	-20	-37

Le détail des actifs et passifs produits de l'activité Aéroportuaire à la date de cession est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	Novembre 2010	31/03/2010
Ecarts d'acquisition nets	0	
Immobilisations incorporelles	112	130
Immobilisations corporelles	1 566	1 570
Actifs financiers non courants	4	4
Impôts différés actif	0	
Total des actifs non courants	**1 681**	**1 704**
Stocks	1 481	1 949
Clients	3 075	4 281
Autres débiteurs	295	242
Trésorerie et équivalents de trésorerie	650	660
Total des actifs courants	**5 502**	**7 132**
Total de l'actif	**7 183**	**8 836**

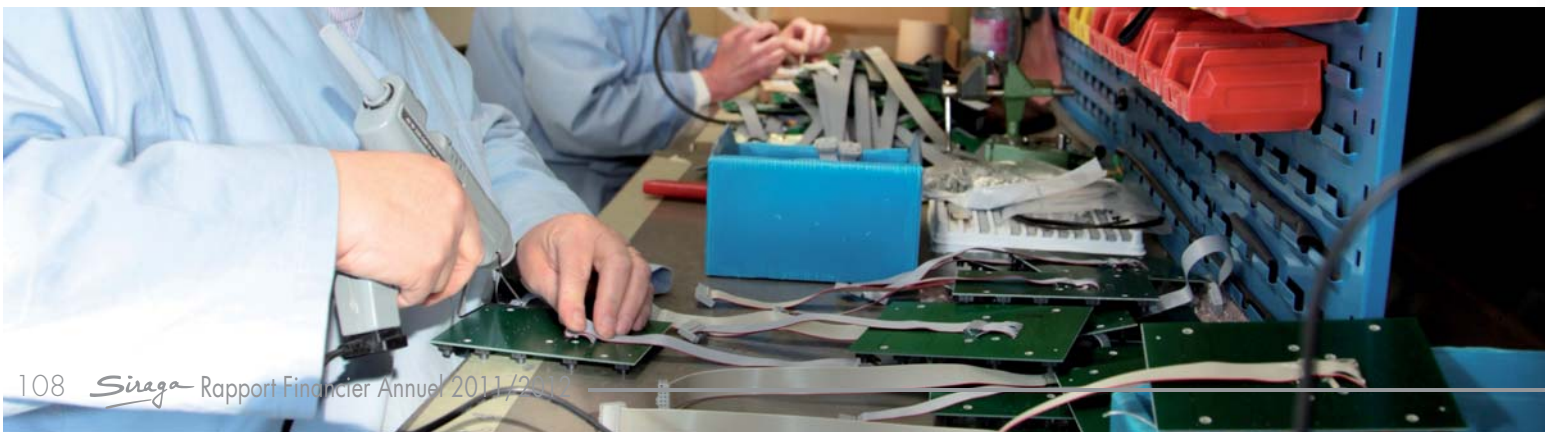

En milliers d'euros	Novembre 2010	31/03/2010
Emprunts et dettes financières	130	154
Avance conditionnée	86	99
Provisions pour avantages au personnel	429	431
Autres provisions non courantes	80	80
Impôts différés passif	0	
Total des passifs non courants	**725**	**764**
Emprunts et dettes financières	674	1 563
Autres provisions courantes	173	180
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	4 658	5 174
Dettes fiscales IS	0	
Total des passifs courants	**5 505**	**6 917**
Total du passif hors capitaux propres	**6 230**	**7 681**

Les flux de trésorerie générés par l'activité Aéroportuaire de l'année 2010/2011 jusqu'à la date de cession sont les suivants :

En milliers d'euros	2010 / 2011 (7,5 mois)	2009 / 2010 (12 mois)
Trésorerie nette provenant de l'activité	1 199	1 772
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-81	-28
Trésorerie nette provenant des activités de financement	-1 126	-1 482
Variation de la trésorerie nette	**-8**	**261**
Trésorerie à l'ouverture	**654**	**393**
Trésorerie à la clôture	**646**	**654**

Le montant des flux de trésorerie nette lié aux activités cédées, présenté dans le tableau de flux de trésorerie, est composé des éléments suivants :

En milliers d'euros	Flux de trésorerie nette des activités cédées
Prix de cession (a)	935
Créances sur cession (b)	440
Encaissement sur cession (c)= (a)-(b)	**495**
Trésorerie à la date de cession de SOVAM (d)	-646
Variation de la trésorerie 2010/2011 de SOVAM (e)	-8
Flux de trésorerie nette provenant des activités cédés (f)=(c)+(d)+(e)	**-159**

Note 13. Résultat par action

Le résultat par action au 31/03/2012 des activités poursuivies ressort à 0,58€ (447 K€ / 766 022 actions). Siraga n'ayant pas d'instrument dilutif ou relutif, le résultat net dilué par action ressort est également de 0,58€. Le nombre d'actions n'a pas évolué au cours de l'exercice 2011/2012 : il est de 766 022.

Note 14. Ecart d'acquisition

Deux unités génératrices de trésorerie ont été identifiées pour les besoins des tests de dépréciation. Celles-ci sont structurées selon le schéma général suivant :

Unité Génératrice de Trésorerie GAZ,
Unité Génératrice de Trésorerie ENGINEERING.

Les valeurs recouvrables de ces unités génératrices de trésorerie sont calculées à partir des valeurs d'utilités en utilisant des prévisions de flux de trésorerie. Ces flux sont basés sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de 5 ans. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 10 % (N-1 / 10 %). Le groupe n'a utilisé ni taux de croissance, ni taux de décroissance.

Les tests de dépréciation pratiqués au 31/03/2012 concluent à une valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable pour l'UGT Engineering. Aussi une dépréciation de 285 milliers d'euros a été comptabilisée au 31/03/2012 au titre de cette UGT.

En milliers d'euros	Goodwill
Valeur brute	
Au 1er avril 2010	1 052
Acquisitions / Augmentations	–
Cessions / Diminutions	–
Au 31 mars 2011	**1 052**
Au 1er avril 2011	1 052
Acquisitions / Augmentations	–
Cessions / Diminutions	–
Au 31 mars 2012	**1 052**
Amortissement et dépréciation	
Au 1er avril 2010	171
Reprise / Diminution	–
Perte de valeur	424
Au 31 mars 2011	**595**
Au 1er avril 2011	595
Reprise / Diminution	–
Perte de valeur	285
Au 31 mars 2012	**880**
VNC	
Au 1er avril 2010	881
Au 31 mars 2011	**457**
Au 1er avril 2011	457
Au 31 mars 2012	**172**

Note 15. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Frais de développement générés en interne	Logiciels	Autres
Valeur brute			
Au 1er avril 2010	4 467	728	31
Mouvements de périmètre	-881	-201	-15
Acquisitions / Augmentations	647	35	82
Cessions / Diminutions			-65
Au 31 mars 2011	**4 233**	**562**	**33**
Au 1er avril 2011	4 233	562	33
Mouvements de périmètre			
Acquisitions / Augmentations	597	19	68
Cessions / Diminutions	-500		
Au 31 mars 2012	**4 330**	**581**	**101**
Amortissement et dépréciation			
Au 1er avril 2010	2 386	602	
Mouvements de périmètre	-771	-196	
Dotation	109	32	
Reprise / Diminution			
Au 31 mars 2011	**1 724**	**438**	
Au 1er avril 2011	1 724	438	
Mouvements de périmètre			
Dotation	682	49	
Reprise / Diminution	-500	-8	
Au 31 mars 2012	**1 906**	**479**	
VNC			
Au 1er avril 2010	2 080	126	31
Au 31 mars 2011	**2 508**	**124**	**33**
Au 1er avril 2011	2 508	124	33
Au 31 mars 2012	**2 424**	**102**	**101**

Note 16. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains et constructions	Installations techniques matériel et outillages	Autres
Valeur brute			
Au 1er avril 2010	1 456	1 070	593
Mouvements de périmètre	-961	-260	-146
Acquisitions	32	20	68
Cessions / Diminutions	-6		-25
Ecarts de change		-5	
Au 31 mars 2011	**521**	**824**	**490**
Au 1er avril 2011	521	824	490
Mouvements de périmètre			
Acquisitions	16	17	11
Cessions / Diminutions			-1
Ecarts de change		3	-2
Au 31 mars 2012	**537**	**844**	**498**
Amortissement et dépréciation			
Au 1er avril 2010	829	653	490
Mouvements de périmètre	-435	-164	-115
Dotation	13	59	42
Reprise / Diminution	-6		-24
Ecarts de change		-2	
Au 31 mars 2011	**400**	**545**	**393**
Au 1er avril 2011	400	545	393
Mouvements de périmètre			
Dotation	44	55	54
Reprise / Diminution			
Ecarts de change		2	-1
Au 31 mars 2012	**444**	**602**	**446**
VNC			
Au 1er avril 2010	627	417	103
Au 31 mars 2011	**121**	**279**	**97**
Au 1er avril 2011	121	279	97
Au 31 mars 2012	**93**	**242**	**52**

Les retraitements liés aux immobilisations prises en location financement sont repris dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	Terrains et constructions	Installations techniques matériel et outillages	Autres
Valeur brute			
Au 1er avril 2010	1 908	361	809
Mouvements de périmètre	-1 307	-69	-492
Acquisitions			179
Cessions / Diminutions			-136
Ecarts de change			
Au 31 mars 2011	**601**	**292**	**360**
Au 1er avril 2011	601	292	360
Mouvements de périmètre			
Acquisitions			
Cessions / Diminutions			
Ecarts de change			
Au 31 mars 2012	**601**	**292**	**360**
Amortissement et dépréciation			
Au 1er avril 2010	791	228	638
Mouvements de périmètre	-522	-43	-383
Dotation	40	16	64
Reprise / Diminution	-19		-136
Ecarts de change			
Au 31 mars 2011	**290**	**201**	**183**
Au 1er avril 2011	290	201	183
Mouvements de périmètre			
Dotation	40	16	81
Reprise / Diminution	-20		
Ecarts de change			
Au 31 mars 2012	**310**	**217**	**264**
VNC			
Au 1er avril 2010	1 118	133	171
Au 31 mars 2011	**312**	**91**	**177**
Au 1er avril 2011	312	91	177
Au 31 mars 2012	**291**	**75**	**96**

Note 17. Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Titres de participation non consolidés	3	3
Prêts	31	35
Autres	47	44
Actifs financiers non courants	**81**	**83**

La société Siraga South East Asia a été créée en 1994. Cette société malaisienne est détenue par la société Siraga SA à hauteur de 10% seulement.
Siraga South East Asia n'est pas consolidée dans le groupe Siraga compte tenu de l'absence d'influence notable par la SA Siraga.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Note 18. Impôts différés

Détail des impôts différés actifs et passifs par nature :

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	31/03/12	31/03/11	31/03/12	31/03/11	31/03/12	31/03/11
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles			147	212	-147	-212
Stocks	20	22			20	22
Autres actifs	150	44			150	44
Provisions :	150	158	267	421	-117	-263
dont indemnité départ à la retraite	150	158			150	158
dont autres provisions			267	421	-267	-421
Autres passifs			99	112	-99	-112
Reports fiscaux déficitaires						
Limitation des impôts différés actifs						
Actifs (passifs) d'impôts différés	**320**	**224**	**513**	**745**	**-193**	**-521**

La variation des impôts différés sur les exercices s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Montant à l'ouverture	-521	-495
Impact sur les réserves	55	
Impact sur les résultats	271	-26
Impact des écarts de conversion	2	
Montant à la clôture	**-193**	**-521**

Note 19. Stocks

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Matières premières et approvisionnements	2 009	2 917
Produits en cours	0	0
Produits finis	479	639
Stocks	**2 488**	**3 555**

Note 20. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Clients	14 693	14 694
Avances et acomptes	172	220
Autres	2 750	2 809
Clients et autres débiteurs	**17 615**	**17 723**

Les autres créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Note 21. Capitaux propres et réserves

Les 33 978 titres détenus en propre par le Groupe ont été annulés le 30 novembre 2010, la répartition du capital au 31 mars 2012 est présentée ci-dessous :

Actionnaires	Actions détenues		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
COLLOMB Benoît	42 248	5,52%	82 753	6,18%
GPL Industrie	523 064	68,28%	1 046 107	78,18%
Public	200 710	26,20%	209 293	15,64%
Total	**766 022**	**100,00%**	**1 338 153**	**100,00%**

Note 22. Emprunts et dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie

L'endettement net du Groupe se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Part à plus d'un an		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	100	180
Dettes liées aux contrats de location financement	30	73
Total non courant	**130**	**253**
Part à moins d'un an		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	80	80
Dettes liées aux contrats de location financement	50	57
Dettes sur créances apportées en garantie (Dailly)	2 756	180
Découverts bancaires	2 477	4 220
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	4	
Total courant	**5 367**	**4 537**
Total de l'endettement brut	**5 497**	**4 790**
Valeurs mobilières		
Disponibilités	2 687	3 614
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**2 687**	**3 614**
Endettement net	**2 810**	**1 176**

Les emprunts (auprès des établissements de crédits et location-financement) se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Emprunts à taux fixe	180	260
Emprunts à taux variable	80	130
Total	**260**	**390**

L'échéancier des emprunts et dettes financières non courantes se présente comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
De 1 à 5 ans	130	253
+ de 5 ans		
Total non courant	**130**	**253**

Les dettes financières liées aux contrats de location financement s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Paiements minimaux futurs	Intérêts	Capital
Au 31 mars 2011			
Moins d'un an	55	5	50
Plus d'un an mais moins de cinq ans	83	3	80
Total	**138**	**8**	**130**
Au 31 mars 2012			
Moins d'un an	53	3	50
Plus d'un an mais moins de cinq ans	30		30
Total	**83**	**3**	**80**

Note 23. Provisions pour avantages au personnel

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Indemnités de départ à la retraite	451	473
Médailles du travail	72	70
Autres		
Total	**523**	**543**

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	31/03/2012	31/03/2011
Taux d'actualisation	**4,25%**	**5,04%**
Taux moyen d'augmentation des salaires :		
Cadres	**3,0%**	**8,6%**
Non Cadres	**3,0%**	**9,6%**
Taux d'inflation	**2%**	**2%**
Table de mortalité	**TD 99-01 & TV 99-01**	**TD 99-01 & TV 99-01**

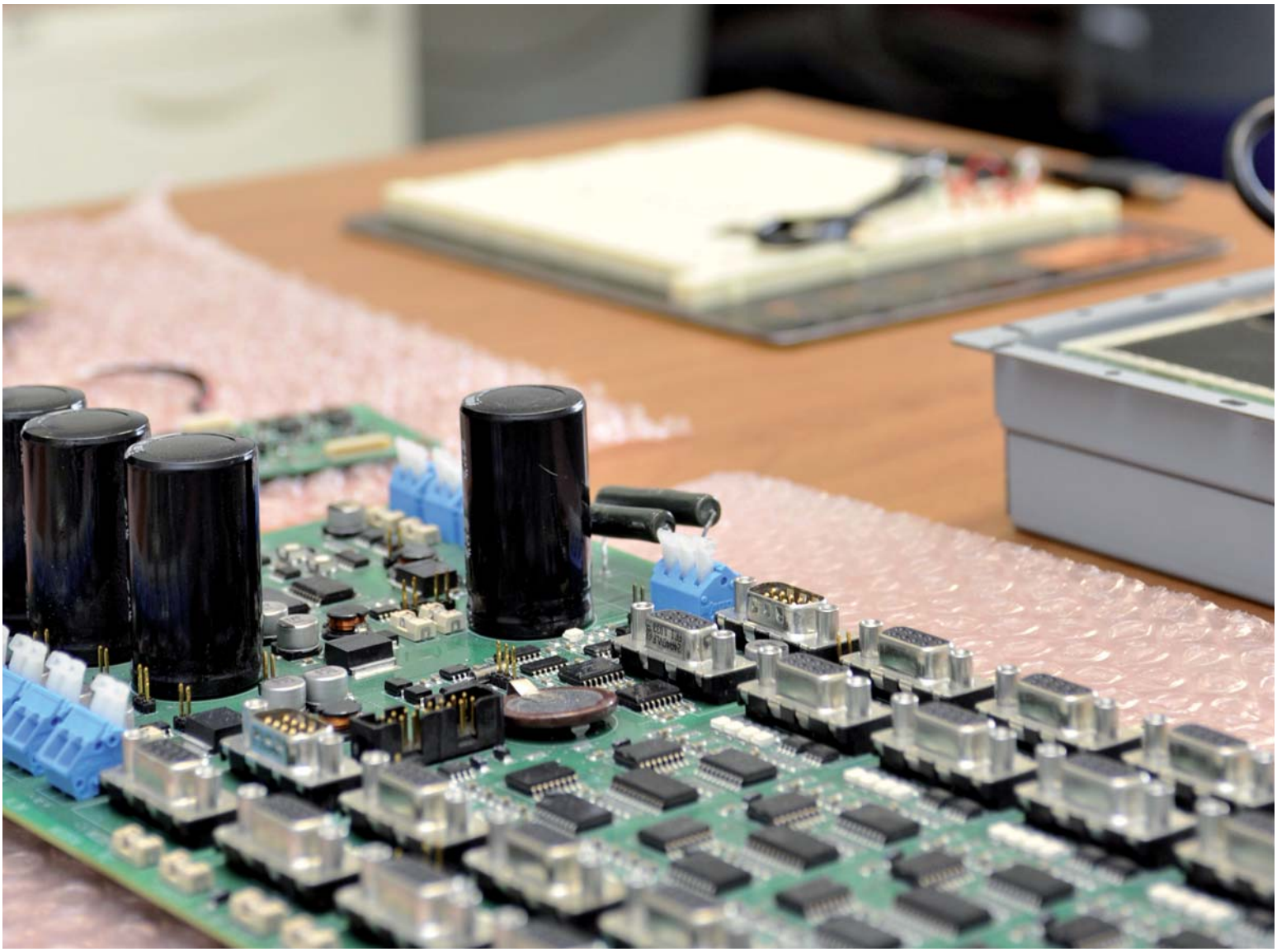

Note 24. Provisions

En milliers d'euros	Garanties	Autres provisions	Titres mises en équivalence	Total
Au 31 mars 2011	133	10	45	188
Mouvement de périmètre				0
Dotations	75	15		90
Reprises pour utilisation	-99		-2	-101
Reprises non utilisées				0
Au 31 mars 2012	**109**	**25**	**43**	**177**
Courant	109	25		134
Non courant			43	43
Total des provisions	**109**	**25**	**43**	**177**

Note 25. Autres dettes courantes

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Fournisseurs	5 897	8 112
Dettes fiscales & sociales	2 588	2 492
Dettes fiscales IS	112	143
Avances et acomptes	1 586	2 268
Instruments dérivés	164	
Autres dettes	74	30
Produits constatés d'avance	1 277	2 060
Total	**11 698**	**15 105**

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs ne portent pas d'intérêt.

Note 26. Instruments financiers (cf. Rapport de gestion)

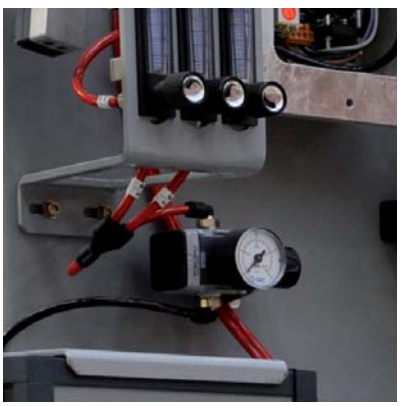

Note 27. Transactions avec les parties liées

Les opérations effectuées par Siraga avec ses participations non consolidées sont comprises dans les comptes consolidés. Les transactions, récapitulées ci-après, sont réalisées au prix de marché.
Les parties liées identifiées concernent ou sont susceptibles de concerner :

- Les entités qui ont une influence significative sur le Groupe : GPL Industrie,
- Le personnel clé du groupe : dirigeants.

27-A Créances et dettes

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Clients		1
Comptes courants débiteurs	342	319
Fournisseurs		
Comptes courants créditeurs		

27-B Achats et ventes de biens et services

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Ventes		
Achats et autres charges	829	

27-C Rémunération du personnel dirigeant du groupe

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Rémunération	329	327
Avantages en nature	11	12
Autres avantages (mutuelle ...)	18	17
Total	**358**	**356**

Note 28. Effectifs

	31/03/2012	31/03/2011
France	134	130
International	57	40
Total	191	170

Les effectifs sont ceux constatés à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, les effectifs intérimaires, par ligne de service, sont présentés ci-dessous. Ces montants sont présentés en équivalent temps plein.

	31/03/2012	31/03/2011
Administratif	1,0	1,0
Bureau Etudes		0,5
Atelier équipement	17,0	20,0
Atelier Casier/Présentoir	1,0	3,0
Total	**19,0**	**24,5**

Note 29. Montant des honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2011/2012 pour les activités poursuivies s'élèvent à 183 670 €. Ils concernent exclusivement l'activité d'audit légal.

Note 30. Engagements hors bilan

Un ensemble de garanties a été accordé aux clients par différents établissements financiers. Le groupe rémunère ces engagements par voie de commissions.
A titre d'information les engagements reçus par les clients sont les suivants :

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Avals, cautions, garanties donnés en EUR	3 473	5 211
Avals, cautions, garanties donnés en USD	4 373	4 285
Avals, cautions, garanties donnés en DZD (Dinar algérien)	148 288	111 643
Avals, cautions, garanties donnés en BRL (Real brésilien)		4 975
Avals, cautions, garanties donnés en INR (Roupie indienne)	164	

Autres engagements

En milliers d'euros	31/03/2012	31/03/2011
Clause de réserve de propriété	**2 273**	**1 387**
Ventes de devises à terme	**618**	**309**

Par ailleurs, l'établissement stable en Algérie a fait l'objet d'un redressement fiscal contesté par SIRAGA avec l'assistance d'un cabinet d'avocats Algérien, en date du 04 février 2011. A ce jour, l'Administration algérienne n'a pas donné suite. Le montant du passif éventuel s'élève à 519 milliers d'euros.

Note 31. Correction sur les comptes consolidés 2010/2011

Les comptes comparatifs 2010/2011 ont été retraités afin de prendre en compte une dépréciation complémentaire des comptes clients. Les tableaux ci-dessous présentent le passage entre les comptes publiés et les comptes comparatifs :

Etat de la situation financière :

En milliers d'euros	31/03/2011 publié	Correction d'erreur	31/03/2011 retraité
Total des actifs non courants	4 284	0	4 284
Total des actifs courants	25 056	-164	24 892
TOTAL DE L'ACTIF	**29 340**	**-164**	**29 176**
Capitaux propres part du groupe	7 773	-164	7 609
Intérêts minoritaires	157		157
Total des capitaux propres consolidés	7 930	-164	7 766
Total des passifs non courants	1 625	0	1 625
Total des passifs courants	19 784	0	19 784
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	**29 340**	**-164**	**29 176**

Compte de résultat consolidé :

En milliers d'euros	31/03/2011 publié	Correction d'erreur	31/03/2011 retraité
Produits des activités ordinaires	32 356		32 356
Résultat opérationnel courant	798	-164	634
Résultat opérationnel	755	-164	591
Coût de l'endettement net	-205	0	-205
Résultat des activités poursuivies	167	-164	3
Résultat des activités cédées	-178		-178
Résultat net	-11	-164	-175
Résultat consolidé - part du groupe	17	-164	-147
Résultat consolidé - part des intérêts non contrôlant	-28	0	-28
Résultat par action des activités poursuivies (en €)	0,23	-0,21	0,02
Résultat par action des activités cédées (en €)	-0,21	0,00	-0,21
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €)	0,23	-0,21	0,02
Résultat dilué par action des activités cédées (en €)	-0,21	0,00	-0,21

Tableau des flux de trésoreries consolidés

En milliers d'euros	31/03/2011 publié	Correction d'erreur	31/03/2011 retraité
Résultat opérationnel avant variation du BFR et des provisions	**1 545**	**-164**	**1 381**
Variation du BFR liée à l'activité	-1 085	164	-921
Variation du BFR liée aux créances apportées en garantie	-44		-44
Impôts payés	-457		-457
Trésorerie nette provenant de l'activité	**-40**	**0**	**-40**
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	**-785**	**0**	**-785**
Trésorerie nette provenant des activités de financement	**-1 739**	**0**	**-1 739**
Variation de la trésorerie nette des activités poursuivies	**-2 564**	**0**	**-2 564**
Variation de la trésorerie nette des activités cédés	**-159**		**-159**
Trésorerie d'ouverture	**2 134**		**2 134**
Effet de la variation du taux de change	-17		-17
Trésorerie de clôture	**-606**		**-606**

Note 32. Evénements postérieurs à la clôture

Les événements postérieurs à la clôture sont détaillés dans le rapport de gestion en note 4) du paragraphe afférant au groupe Siraga.

16
15

DISTRIGAS CLASSIC

Comptes sociaux

Z.I. LES HERVAUX
BP 14
36500 BUZANCAIS

PERIODE DU 1er AVRIL 2011
AU 31 MARS 2012

Sommaire

1 – Faits majeurs de l'exercice

1.1. Evénements principaux de l'exercice
1.2. Faits postérieurs à la clôture
1.3. Principes et méthodes comptables

2 – Informations relatives au bilan

2.1. Bilan actif
2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles - Mouvements principaux
2.1.2. Frais de Recherche Appliquée et de Développement
2.1.3. Fonds commercial
2.1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles - Amortissements pour dépréciation
2.1.5. Crédit-bail
2.1.6. Immobilisations financières
2.1.7. Liste des filiales et participations
2.1.8. Transactions avec les parties liées
2.1.9. Stocks et encours
2.1.10. Provisions sur stocks et encours
2.1.11. Créances Clients
2.1.12. Créances Dailly
2.1.13. Provisions sur comptes clients
2.1.14. Produits à recevoir
2.1.15. Charges constatées d'avance / produits constatés d'avance
2.1.16. Ecarts de conversion actif

2.2. Bilan passif
2.2.1. Capital
2.2.2. Affectation du résultat N-1
2.2.3. Engagements pris en matière de retraite
2.2.4. Accroissements et allégements de la dette future d'impôts
2.2.5. Avances conditionnées : classement par échéance
2.2.6. Provisions
2.2.7. Crédit-bail
2.2.8. Charges à payer
2.2.9. Ecarts de conversion passif

2.3. Etat des échéances des créances et des dettes

3 – Informations relatives au compte de résultat

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires
3.2. Transferts de charges
3.3. Ventilation de l'effectif moyen
3.4. Rémunérations des dirigeants
3.5. Résultat financier
3.6. Résultat exceptionnel
3.7. Participation / intéressement
3.8. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
3.9 Crédit d'impôt
3.10 Montant des commissions versées par rapport aux engagements donnés aux clients
3.11 Montant des honoraires de commissariat aux comptes

4 – Engagements

4.1. Engagements mentionnés précédemment
4.2. Engagements financiers
4.3. Engagements hors bilan
4.4. Entreprise consolidante

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. ou Prov.	Net au 31/03/2012	31/03/2011
• Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	2 005	2 005		
Frais de développement	4 329 533	1 995 349	2 334 184	2 345 609
Concessions, brevets et droits similaires	571 285	456 298	114 987	123 286
Fonds commercial (1)	999 449	879 818	119 630	404 023
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL	**5 902 273**	**3 333 471**	**2 568 801**	**2 872 918**
Immobilisations corporelles				
Terrains	18 149		18 149	17 716
Constructions	518 831	457 552	61 279	57 632
Installations techniques, matériel et outillage industriels	710 368	519 396	190 972	222 411
Autres immobilisations corporelles	376 565	342 538	34 026	55 312
Immobilisations en cours	86 168		86 168	17 938
Avances et acomptes				
TOTAL	**1 710 083**	**1 319 486**	**390 596**	**371 011**
Immobilisations financières (2)				
Participations evaluées par équivalence				
Autres participations	513 490	3 498	509 991	190 991
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisations de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	31 162		31 162	35 497
Autres immobilisations financières	38 065		38 065	38 065
TOTAL	**582 717**	**3 498**	**579 219**	**264 554**
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**8 195 074**	**4 656 456**	**3 538 618**	**3 508 484**

Rubriques	Montant Brut	Amort. ou Prov.	Net au 31/03/2012	31/03/2011
ACTIF CIRCULANT				
Stock				
Matières premières, approvisionnement	1 981 104	70 453	1 910 650	2 083 371
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	706 090	168 122	537 967	638 706
Marchandises				
TOTAL	**2 687 194**	**238 576**	**2 448 617**	**2 722 078**
Avances et acomptes versés sur commandes	172 186		172 186	97 484
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	13 254 906	1 119 066	12 135 840	13 761 088
Autres créances	2 757 956	132 034	2 625 922	2 886 465
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	**16 012 862**	**1 251 100**	**14 761 762**	**16 647 554**
Divers				
Valeur mobilière de placement	23		23	
Dont actions propres :				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 781 327		2 781 327	2 183 349
TOTAL	**2 781 350**		**2 781 350**	**2 183 349**
Charges constatées d'avance	505 207		505 207	515 655
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHAGES CONSTATÉES D'AVANCE	**22 158 802**	**1 489 677**	**20 669 125**	**22 166 122**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif	17 466		17 466	
TOTAL DE L'ACTIF	**30 371 343**	**6 146 133**	**24 225 210**	**25 674 607**
(1) Dont droit au bail				
Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				31 049
(3) Dont créances à plus d'un an (brut(				

Comptabilité tenue en euros

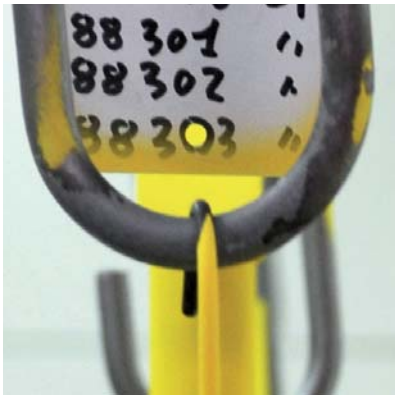

BILAN PASSIF

Rubriques	31/03/2012	31/03/2011
Capitaux propres		
Capital social (dont versé : 3 000 000)	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserve		
Réserves légale	300 000	300 000
Réserves statutaires		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 177 535	1 861 788
Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	931 605	1 315 746
SITUATION NETTE AVANT RÉPARTITION	**7 409 140**	**6 477 535**
Subventions d'investissement	12 614	12 614
Provisions réglementées	800 089	1 263 888
TOTAL	**8 221 845**	**7 754 038**
Autres fonds propres		
Titres participatifs		
Avances conditionnées	330 000	260 000
TOTAL	**330 000**	**260 000**
Provisions		
Provisions pour risques	109 382	133 264
Provisions pour charges	96 229	78 947
TOTAL	**205 611**	**212 211**

Rubriques	31/03/2012	31/03/2011
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 660 127	4 476 941
Emprunts et dettes financières divers (3)	521 697	510 919
TOTAL	**3 181 825**	**4 987 860**
Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	1 569 499	2 252 536
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 435 294	6 085 045
Dettes fiscales et sociales	2 220 066	2 348 171
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 719	10 659
Autres dettes	240 812	191 000
Instruments de trésorerie		
TOTAL	**9 906 893**	**8 634 876**
Produits constatés d'avance	809 379	1 569 471
TOTAL DES DETTES ET DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**15 467 596**	**17 444 745**
Ecarts de conversion passif	156	3 612
TOTAL DU PASSIF	**24 225 210**	**25 674 607**
Crédit-bail immobilier		
Crédit-bail mobilier		
Effets portés à l'escompte et non échus		
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	100 000	13 622 737
à moins d'un an	13 798 097	1 569 471
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	2 476 251	4 216 736
(3) dont emprunts participatifs		

Comptabilité tenue en euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques			31/03/2012	31/03/2011
Produits d'exploitation (1)				
Vente de marchandises				
Production vendue	France	Exportations		
- Biens	5 120 521	27 707 111	32 827 632	31 334 627
- Services		1 109	1 109	9 017
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**5 120 521**	**27 708 220**	**32 828 742**	**31 343 645**
Production stockée			(21 388)	171 895
Production immobilisée			597 106	664 208
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			2 700	8 940
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			342 467	365 743
Autres produits			103 256	1 673
TOTAL			**31 852 885**	**32 556 105**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 100 358	12 982 858
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			154 756	(769 479)
Autres achats et charges externes (3)			11 329 760	10 580 131
Impôts, taxes et versements assimilés			405 262	390 039
Salaires et traitements			5 086 092	4 911 013
Charges sociales			2 318 342	2 180 449
Amortissements sur immobilisations (charges sociales)			241 632	190 681
Provisions sur immobilisations (charges sociales)				
Dotations d'exploitation			419 814	431 624
Dotations d'exploitation sur actif circulant			75 921	96 752
Autres charges			43 919	26 003
TOTAL			**32 175 858**	**31 020 074**
RESULTAT D'EXPLOITATION (A)			**1 677 026**	**1 536 031**
Opérations en commun				
Bénéfices attribués ou pertes transférées (B)				
Pertes supportées ou bénéfices transférés (C)				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (4)			61 628	2 464
Produits et autres valeurs mobilières (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)				
Reprises sur provisions et transfert de charges			50 000	170 451
Différence positive de change			43 977	195 886
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 645	2 411
TOTAL			**157 251**	**371 213**

COMPTE DE RÉSULTAT suite

Rubriques	31/03/2012	31/03/2011
Charges financières		
Dotation financière aux amortissements et provisions		
Interêts et charges assimilées (5)	267 931	194 807
Différence négative de change		167 685
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de pLacement		
TOTAL	**267 931**	**362 492**
RESULTAT FINANCIER (D)	**(110 680)**	**8 720**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (+/- A +/- B - C +/- D) (E)	**1 566 345**	**1 544 752**
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	160 655	4 282
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 000 562
Reprises sur provisions et transfert de charges	480 051	
TOTAL	**640 707**	**1 004 845**
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	81 287	238 573
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		68 525
Dotations exceptionnelles aux amortissments et provisions	780 893	643 434
TOTAL	**862 180**	**950 534**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (F)	**221 473**	**54 311**
Participation des salariés aux résultats (G)	74 883	59 763
Impôts sur les bénéfices (H)	338 385	223 553
BÉNÉFICE OU PERTE (+/- E +/- F - G - H)	**931 605**	**1 315 746**
Renvois : (1) Dont - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	102 694	
- incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont - charches d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	497	
- incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier	62 489	94 372
- redevances de crédit-bail immobilier		37 297
(4) Dont produits concernet les entités liées		
(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptabilité tenue en euros

PREAMBULE

Annexe au bilan avant répartition, de l'exercice clos le 31 mars 2012, dont le total est de 24 223 k€ et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de 931 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09 juillet 2012 par le Conseil d'Administration.

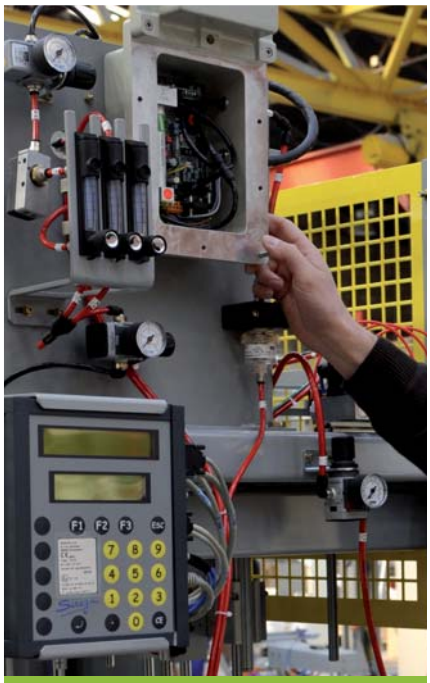

1- Faits majeurs de l'exercice

1.1. Evénements principaux de l'exercice

Etoffement de la gamme Distri'Gas
Siraga étoffe sa gamme de distributeurs automatiques de bouteilles de gaz avec le lancement, sur ce marché porteur, de la gamme Distri'Gas. Aujourd'hui Siraga propose trois produits adaptés aux besoins de tous :

- Distri'Gas Classic : Dernier né de notre gamme de distributeurs automatiques, Distri'Gas Classic est la solution à une distribution simple, compacte et économique.
- Distri'Gas Pack + : Version premium du modèle Classic, Distri'Gas Pack + permet une transaction contrôlée pour une gestion sécurisée du parc bouteilles.
- Distri'Gas Vendis : Déclinaison de la version Pack + pour répondre aux problématiques de la grande distribution, Distri'Gas Vendis permet d'offrir une multitude de marques et de modèles différents dans un environnement ultra compact et sécurisé.

Innovation : Machine à poser les capsules thermo rétractables
Simple, économique et automatisée, la pose de capsules thermo-rétractables garantit l'inviolabilité de la bouteille tout en protégeant la valve d'éventuelles impuretés. Mieux adaptées que les traditionnels manchons PVC à clipser, ces capsules sont soufflées mécaniquement sur la bouteille avant d'y adhérer sous l'effet de la chaleur. Commercialisée en 2011, cette machine a déjà connu un large succès avec plus de douze machines installées en un an. La gamme s'est étoffée d'une version manuelle.

›››

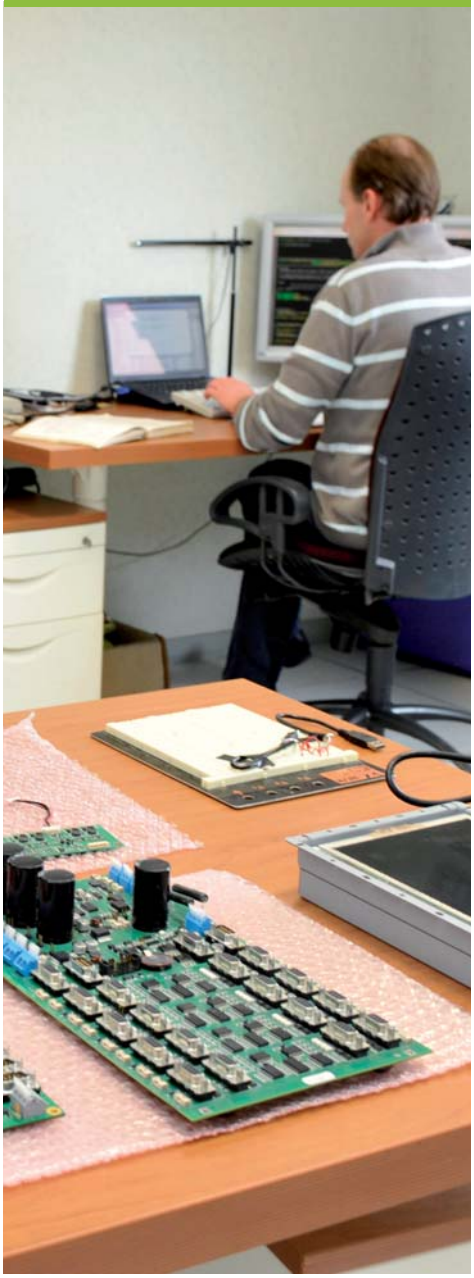

›››

Créance Mécanelle

Un désaccord de paiement existe entre la société MECANELLE qui a effectué la reprise de la filiale SOVAM le 19/11/2010 et Siraga. Le paiement de la créance (440 k€) est suspendu pour application d'un éventuel passif.

Contrôle Fiscal - Etablissement Stable

L'Etablissement stable en Algérie a fait l'objet d'un redressement fiscal contesté par SIRAGA, avec l'assistance d'un cabinet d'avocats Algérien, en date du 04 février 2011. Le montant du passif éventuel s'élève à 519 k€.

1.2. Faits postérieurs à la clôture

Création d'une nouvelle filiale

Au vu du développement du marché en Afrique de l'Est, Siraga a décidé d'y créer sa filiale : Siraga East Africa. Cette filiale aura pour vocation :

- Le développement de l'activité commerciale sur la zone Afrique Anglophone.
- La gestion et le management de projets.
- La fourniture de pièces de rechange.
- Le service après-vente.
- La formation aux produits Siraga.

Dès sa création, cette filiale décroche son premier contrat : ADDAX-ORYX a confié à Siraga la réalisation de son centre clé en mains (études, fournitures, travaux de génie civil) à Nairobi d'une capacité de stockage de 400m3. La réalisation de ce projet s'étalera sur une période de 14 mois à partir de juin 2012.

Contrôle fiscal :

Un contrôle fiscal est actuellement en cours portant sur la période 2009 – 2011. À ce jour il n'y a aucune information sur des points de redressement éventuels, aucune provision n'a été constituée.

Mise sous gage :

Siraga a procédé à la mise sous gage commercial d'une partie du stock auprès d'AUXIGA.
Cette mise sous gage a permis d'obtenir un financement d'un million d'euros sous la forme d'un crédit court terme octroyé par la banque Tarneaud. Ce gage a été mis en place en juin 2012.

1.3. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2012 ainsi que ceux présentés à titre de comparaison au 31 mars 2011 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises notamment continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

• Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les catégories suivantes : brevets et licences, logiciels, marques, droit au bail, frais de développement de nouveaux produits ou de logiciels internes.

» Brevets et licences .....

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique (3 à 15 ans).

» Recherche .....

Siraga n'engage pas de dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles. Si tel était toutefois le cas, celles-ci seraient comptabilisées en charges dès qu'encourues.

» Frais de développement .....

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation lorsque la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé est démontrée et que les ressources disponibles sont suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses relatives au goodwill généré en interne sont également comptabilisées directement en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent le coût des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Ces dépenses sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les frais de développement portent principalement sur la conception, la construction ainsi que la pré-production ou pré-utilisation de prototypes utilisant une grande part d'électronique et d'informatique.

Le démarrage de l'amortissement se fait à partir de la finalisation du projet et de la perception des avantages économiques qui lui sont attachés, la durée de l'amortissement variant en fonction de l'avenir commercial estimé des produits issus du Développement (1 à 20 ans).

» Autres immobilisations incorporelles .....

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par Siraga sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs éventuelles.

Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	4 à 10 ans
Agencements constructions	Linéaire	3 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 30 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 7 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 15 ans

Les tests de dépréciation des actifs doivent désormais être effectués au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils appartiennent. Aucun indice de perte de valeur n'ayant été relevé au 31 mars 2012, aucune provision n'a été enregistrée.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition; ils sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

• Stocks

» Stocks de matières premières .....

Les stocks suivants : matières premières et fournitures consommables, sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Le coût d'achat est composé du prix d'achat sans frais.

Les stocks sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré.

» Stock de produits finis .....

Les produits finis de fabrication comprennent les éléments incorporés suivants constituant le coût complet: consommations de matières premières et autres approvisionnements, main d'œuvre directe, charges externes directement imputables aux produits fabriqués.

• Créances

» Créances clients .....

Elles sont inscrites au bilan à leur coût historique. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

» Créances sur opérations partiellement exécutées ...

En application de la méthode à l'avancement le poste « clients et comptes rattachés » enregistre le chiffre d'affaires sur les opérations partiellement exécutées et acceptées par le co-contractant. Le degré d'avancement est calculé suivant le rapport du coût de fabrication réalisé et accepté à la clôture des comptes sur le coût total estimé de fabrication.

En cas de chantier déficitaire, une provision pour finalisation de chantier est constituée.

• Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à tout engagement pris par la société à la clôture de l'exercice.

• Opérations en devises

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Pour les contrats faisant l'objet de couverture, le différentiel entre le cours de couverture et le cours du contrat est comptabilisé en gain ou perte de change.

• Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet de dépréciations si le cours de clôture est inférieur au coût d'acquisition.

2- Informations relatives au Bilan

2.1. Bilan actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles - Mouvements principaux

Immobilisations (en milliers d'euros)	Brut début Exercice	Augm.	Dim.	Brut fin Exercice
Frais d'établissement	2			2
Frais de recherche et développement	4 235	663	566	4 332
Logiciels et progiciels	551	20		571
Fonds de commerce	999			999
Terrains (*)	18	0,4		18
Constructions (*)	217	4		221
Agencements et constructions	286	12		298
Matériel et outillage	710			710
Agencement, aménagement	11			11
Matériel de transport	22			22
Matériel de bureau	338	7	1	344
Immobilisations en cours	18	73	5	86
TOTAL	**7 407**	**779**	**572**	**7 614**

(*) Dans le cadre d'un contrat de crédit-bail arrivé à terme au 31/12/2010, la société a fait prévaloir son droit d'acquisition sur deux bâtiments se trouvant sur son site de Buzançais (Bureau d'études et hall de montage). Les bâtiments sont acquis par acte notarié du 27 décembre 2011.

2.1.2. Frais de Recherche Appliquée et de Développement

Les efforts de la période en R&D portent principalement sur le développement d'un concept nouveau de distributeur de bouteilles de gaz et cela sous forme de 3 modèles de distributeur :

- 2 distributeurs monomarques de petite capacité Distri'Gas (Classic et Pack) totalement autonome (alimentation par panneaux photovoltaïques / système GSM / paiement par carte bancaire…)
- Le distributeur multimarque de grande capacité Vendis (alimentation secteur / système GSM / paiement par carte bancaire…).

Ces deux projets sont soutenus par OSEO Innovation sous forme d'une « Aide à l'innovation » :

- Distri'Gas = 190 k€
- Vendis = 280 k€

Le montant des dépenses retenues dans l'assiette de l'aide s'élèvent respectivement à 240 k€ pour Distri'Gas et 643 k€ pour Vendis.

Ces dépenses sont immobilisables, et l'investissement correspondant est amortissable à partir de la finalisation des projets et de la perception des avantages économiques qui leur sont attachés.

La durée de l'amortissement peut varier de 1 à 20 ans en fonction de l'avenir commercial estimé des produits issus du développement.

2.1.3. Fonds commercial

Le fonds de fabrication et d'installation de matériel de conditionnement de gaz de pétrole liquifié, matériel de servitude aéroportuaire et de matériel agroalimentaire, exploité Zone Industrielle Les Hervaux à Buzançais (36500) a été acquis le 8 juillet 1991 pour 15 k€.

Par ailleurs, un mali technique généré par la confusion de patrimoine de la SAS Ingas Engineering a été enregistré à hauteur de 984 k€.

Les modalités d'évaluation des apports reposent sur la méthode de Discounted Cash Flows.

Le mali technique est déprécié en fonction du taux d'avancement du contrat Gasco et de ses avenants. Au 31 mars 2012 la provision y afférente s'élève à 880 k€ (soit +284 k€ par rapport à N-1).

2.1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles - Amortissements pour dépréciation

Immobilisations (en milliers d'euros)	Amort. Début Exercice	Augm.	Dim.	Amort. fin Exercice
Frais d'établissement	2			2
Frais de recherche et développement (*)	1 887	608	500	1 995
Logiciels et progiciels	429	36	9	456
Constructions	194	5		199
Agencements constructions	252	7		259
Matériel et outillage	488	31		519
Agencement, aménagement	10	0		10
Matériel de transport	19	1		20
Matériel de bureau	285	27	1	311
TOTAL	**3 566**	**715**	**510**	**3 771**

La diminution de 500 k€ des frais de recherche et de développement est motivée par la renonciation de deux projets.

2.1.5. Crédit bail

(en milliers d'euros)	Matériel de transport	Autres	Total
Valeur d'origine	190	60	250
Amortissements			
- Cumuls ex. antér.	32	3	35
- Dotation de l'ex.	63	13	76
TOTAL	**95**	**13**	**111**

2.1.6. Immobilisations financières

Immobilisations financières	Immobilisations (en milliers d'euros)			
	Brut déb.Ex.	Augm.	Dim.	Brut Fin Ex.
Participations	244	269		513
Prêts	35		4	31
Autres immo. fi.	38			38
TOTAL	**317**	**269**	**4**	**582**

La société a procédé à la reprise de la dépréciation des titres d'une de ses filiales :

Iberingas : la dépréciation des titres Iberingas qui avait été constatée au cours de l'exercice précédent a été reprise suite aux résultats favorables de cette filiale sur l'exercice écoulé. De plus, le personnel en charge du montage récemment embauché est actuellement très actif sur la zone Amérique du Sud.

Participations et autres immobilisations financières :

Augmentation de 269 k€ correspondant principalement à l'apport en numéraire de Siraga dans le capital de sa filiale brésilienne.

2.1.7. Liste des filiales et participations

Société (en milliers d'euros)	Capitaux propres (après résultat)		Valeur des titres détenus	VNC* des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés
	Capital	Capitaux propres			
Siraga South East Asia	50	351	3	3	
Siraga do Brasil	267	705	305	305	102
Siraga Engineering	200	487	140	140	
Siraga Algérie	10	-453	12	12	839
Siraga India	8	- 107	3	-	342
Iberingas	50	29	50	50	79

Société (en milliers d'euros)	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Quote part du capital détenu	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice connu
Siraga South East Asia	-	-	10 %	-	-1 (28/02/12)
Siraga do Brasil	-	-	99 %	6 911	304 (31/03/12)
Siraga Engineering	-	-	70 %	791	4 (31/03/12)
Siraga Algérie	-	62 K€	97 %	1 754	-132 (31/03/12)
Siraga India	-	-	40 %	183	- 3 (31/03/12)
Iberingas	-	-	100 %	89	1 (31/03/12)

** Valeur Nette Comptable*

Pour les filiales et participations dont les comptes sont libellés en devises étrangères, le bilan est converti au taux de clôture et le compte de résultat est converti au taux moyen.

Bertrand LEROY, Directeur Commercial Produits Associés

2.1.8. Transactions liées

Nature (en milliers d'euros)	Montants concernant les entreprises liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	507	6
Créances rattachées à des participations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	749	361
Autres créances	1 020	362
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	497	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2485	195
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	
Autres dettes	-	
Charges financières	33	
Produits financiers	62	

2.1.9. Stocks et encours

(en milliers d'euros)	Brut	Provisions	Net
Matières premières et appro.	1 981	70	1 911
Produits intermédiaires et finis	706	168	538
TOTAL	**2 687**	**238**	**2 449**

2.1.10. Provisions sur stocks et encours

(en milliers d'euros)	Début ex.	Augm.	Dim.	Fin ex.
Stocks et encours	141	103	5	239

2.1.11. Créances clients

Les créances clients (12 136 k€) incluent notamment les créances sur opérations partiellement exécutées, comptabilisées en application de la méthode à l'avancement, pour un montant de 5 728 k€ contre 6 845 k€ au 31 mars 2011.

2.1.12. Créances Dailly

Détail des garanties fournies par la société au 31/03/2012 :

Banques (en milliers d'euros)	Utilisation au 31/03/2012
BNP Paribas	500
LCL	670
TARNEAUD	1 000
CREDIT MUTUEL	400
PALATINE	380
TOTAL	**2 950**

2.1.13. Provisions sur comptes clients

(en milliers d'euros)	Début ex.	Augm.	Dim.	Fin ex.
Comptes clients	955	316	152	1 119

2.1.14. Produits à recevoir

Ils concernent principalement les postes suivants :

- Clients – factures à établir : 1 149 k€
- Etat : 101 k€ de dégrèvement de CVAE

2.1.15. Charges constatées d'avance / produits constatés d'avance

Charges

Ce compte, s'élevant à 505 k€, correspond principalement aux en-cours (383 k€), à des loyers d'assurance, de la publicité, des abonnements et des contrats d'entretien payés d'avance…

Produits

Pour les en-cours de fabrication dont le degré d'avancement (coût de fabrication réalisé sur coût total estimé de fabrication) appliqué au prix de vente de l'en-cours dégage un produit inférieur à la facturation réalisée, le différentiel entre ce produit à l'avancement et la facturation réalisée est passé en Produit Constaté d'Avance.

Dans le cas d'encours de fabrication, les principaux éléments déclencheurs de PCA peuvent être :

- La facturation anticipée de la partie montage de façon à répondre aux obligations liées au formalisme des Lettres de Crédit.
- De la facturation non encore parvenue de fournisseurs alors que la prestation est consommée.

L'impact sur le calcul de l'en-cours est de 809 k€ à la clôture.

2.1.16. Ecarts de conversion actif

Un écart latent de change a été constaté sur les comptes bancaires en USD pour un montant total de 17 k€.

2.2. Bilan passif

2.2.1. Capital

Le capital est composé de 766 022 actions de 3.92 € de valeur nominale.

2.2.2. Affectation du résultat N-1

La variation des capitaux propres est uniquement due à l'affectation du résultat 2010/2011, détaillée ci-dessous :

Résultat de l'exercice précédent	**1 316 k€**
Affectation aux autres réserves	**1 316 k€**

2.2.3. Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Il s'élève à 450 k€, charges comprises. Le taux d'actualisation retenu pour le calcul de cet engagement est de 4.25%.

Ce montant n'est pas comptabilisé.

2.2.4. Accroissements et allégements de la dette future d'impôts

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

	Montants
Provision pour pertes de change	-
Effort construction	7
ORGANIC	53
Provision pour départ en retraite	-
Participation des salariés	75
Ecarts de conversion passifs	-
TOTAL BASE	**135**
Taux d'imposition (1)	33,33 %
Allègement de la dette future d'impôt	45

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des produits et charges à réintégrer ultérieurement dans l'assiette se compose comme suit :

	Montants
Subventions d'investissement	-
Ecarts de conversion actifs	17
TOTAL BASE	**17**
Taux d'imposition (1)	33,33 %
Accroissement de la dette future d'impôts	6
• Amortissements réputés différés	NEANT
• Déficits reportables	NEANT
• Moins values à long terme	NEANT

(1) taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

2.2.5. Avances conditionnées : classement par échéance

Rubriques (en milliers d'euros)	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	Total
OSEO	92	238	330

2.2.6. Provisions

Les provisions comprennent essentiellement :

(en milliers d'euros)	31/03/2012	Dim.	Augm.	31/03/2011
Litiges				
Garanties données aux clients	87	42	88	133
Garantie distributeurs	6	17	11	
Perte marchés à terme	16	81	65	
Pertes de change				
Médailles du travail	72	2		70
Ch. sur encours	24	24	9	9
TOTAL	**205**	**166**	**173**	**212**

Provisions pour garanties données aux clients :

C'est une provision statistique. Elle se détermine de la manière suivante :

Le pourcentage de S.A.V. sur le chiffre d'affaires par département de l'exercice précédent est appliqué sur le chiffre d'affaires du département correspondant de l'exercice en cours.

Provisions pour médailles du travail :

Le montant de cette provision est déterminé en fonction de l'ancienneté des salariés, de la probabilité de présence dans l'entreprise, ainsi que de la probabilité de dépôt des dossiers de candidature.

Il est tenu compte dans le calcul du fait que potentiellement, un salarié peut recevoir 4 médailles du travail dans sa carrière et de la réévaluation du montant des primes qui est forfaitaire et discrétionnaire.

2.2.7. Crédit bail

(en milliers d'euros)	Matériel de transport	Autres	Total
Redevances payées			
- Cumul ex. antérieur	80	2	82
- Exercice	52	14	66
TOTAL	**132**	**16**	**148**
Redevances restant à payer			
- à 1 an au plus	51	14	65
- à plus d'1 an et 5 ans au plus	22	33	55
TOTAL	**73**	**47**	**120**
Valeur résiduelle			
- à 1 an au plus			
- à plus d'1 an et 5 ans au plus	2	1	3
TOTAL	**2**	**1**	**3**
Montant pris en charge dans l'exercice	52	14	66

2.2.8. Charges à payer

Elles concernent principalement les postes suivants :

	(en milliers d'euros)
En-cours	241
Factures non parvenues des fournisseurs	908
Congés payés, charges sociales incluses	817
Autres dettes sociales et fiscales	284
TOTAL	**2 250**

2.2.9. Ecarts de conversion passif

Néant

2.3. Etat des échéances des créances et des dettes

Rubriques (en milliers d'euros)	Brut	Echéance	
		à 1 an au +	à + d'1 an
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	31		31
Autres	38		38
Créances de l'actif circulant :			
Clients et comptes rattachés (1)	13 255	13 255	
Personnel	91	91	
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	844	844	
Groupes et associés	1 382	1 382	
Autres créances	441	441	
Charges constatées d'avance	505	505	
TOTAL	**16 587**	**16 518**	**69**
DETTES			
Emprunts auprès des établissements de crédit (5)	2 476	2 476	
Emprunts et dettes financières diverses	184	84	100
Fourn. et comptes rattachés (2)	7 435	7 435	
Personnel	1 175	1 175	
Organismes sociaux	787	787	
Etat et autres collectivités publiques (4)	259	259	
Dettes sur immobilisations	11	11	
Groupe et Associés	522	522	
Autres dettes (3)	241	241	
Produits constatés d'avance	809	809	
TOTAL	**13 899**	**13 799**	**100**

(1) dont effets à négocier : néant
(2) dont effets à payer: 146 k€
(3) dont charges à payer relatives aux en-cours : 241 k€
(4) dont 102 k€ correspondant au dépôt versé à l'administration fiscale Algérienne permettant ainsi à l'Etablissement Stable d'avoir accès à un recours en contentieux. L'Etablissement Stable rejette en effet l'Ensemble des éléments de redressement et un dossier de recours en contentieux a été déposé par un Cabinet Fiscal Algérien contre reçu à la Direction Générale des Impôts le 14 juin 2012. Il est impossible à ce jour de connaitre la date de réponse de l'Administration fiscale Algérienne. Aucune provision n'a été engagée au titre de ce contrôle fiscal.
(5) dont Préfinancement : 2 400 k€

Préfinancements

Banques (en milliers d'euros)	Ligne autorisée	Utilisation au 31/03/12	Utilisation au 31/03/11
BNP Paribas	1 500	1 500	1 500
Palatine	1 900		
Tarneaud	1 700	900	2 100
LCL	700		
Crédit Mutuel	276		
Crédit Agricole			
TOTAL	**6 076**	**2 400**	**3 600**

3- Informations relatives au Compte de Résultat

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Critère utilisé : Marchés géographiques

En Milliers d'euros	2011/2012				2010/2011			
	France	Export	Total	%	France	Export	Total	%
Total	**5 869**	**26 959**	**32 828**	**100,00**	**5 305**	**26 038**	**31 343**	**100,00**
%	17,88	82,12	100,00		16,93	83.07	100,00	

3.2. Transferts de charges

Ce poste s'élève à 46 k€. Il correspond principalement à des remboursements d'indemnités journalières de Sécurité Sociale, des remboursements d'assurance, des frais d'entretien et de réparation des véhicules de société constituant des avantages en nature pour les salariés.

3.3. Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	41	
Agents de maîtrise et techniciens	36	
Employés	12	1
Ouvriers	39	18
Apprentis	1	
TOTAL	**129**	**19**

3.4. Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle revient à donner une rémunération individuelle. Par contre, le montant global versé aux 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à 433 k€.

3.5. Résultat Financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Produits financiers de participations	**61 k€**
Reprises sur provisions et transferts de charges	**50 k€**
Différences positives de change	**44 k€**
Produits nets sur cession des VMP	**2 k€**
Intérêts et charges assimilés	**-268 k€**
Résultat financier	**-111 k€**

3.6. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	(en milliers d'euros)
Produits sur exercices antérieurs	161
Produits des cessions d'éléments d'actif financiers	
Produits des cessions d'éléments d'actif corporels	
Produits sur reprise d'amortissements exceptionnels	480
Régularisations sur comptes fournisseurs	
Charges sur exerices antérieurs	- 79
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 1
Pénalités - Amendes fiscales et pénales VCEAC	
Dotations amortissements exceptionnels	- 473
Dotations amortissements dérogatoires	- 7
Dotations provisions dépréciations mali technique	- 284
Dotations provisions pour pertes à terminaison	- 17
TOTAL	**- 221**

3.7. Participation / intéressement

Participation des salariés	75 k€
Intéressement des salariés	95 k€

3.8. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Base	Impôt
Résultat courant avant impôt	1 566	522
Résultat exceptionnel	- 221	- 74
Participation	- 75	- 25
Réintégrations fiscales	340	113
Déductions fiscales (*)	- 604	- 201
Résultat fiscal	1 006	335
Crédits d'impôt		- 100
Impôt sur les bénéfices net des crédits d'impôt (y compris impôts payés à l'étranger)		235
(*) Impôt sur les bénéfices payé à l'étranger	397	100

3.9. Crédits d'impôt

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 96 k€ pour l'exercice 2011/2012.
Le crédit d'impôt apprentissage s'élève à 5 k€ pour la même période.

3.10. Montant des commissions versées par rapport aux engagements donnés aux clients

	Cautions
Lignes autorisées	**11 100 k€**
Engagements actifs EUR	**2 739 k€**
Engagements actifs USD	**4 373 kUSD**
Engagements actifs DZD (1)	**148 288 kDZD**
Engagements actifs INR (2)	**164 kINR**
Commissions de la période	**156 k€**

(1) DZD : Dinar algérien
(2) INR : Roupie indienne

3.11. Montant des honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2011/2012 s'élèvent à 175k€ et se ventilent de la manière suivante :

En Milliers d'euros

2011/2012			2010/2011		
Atriom	**Présence**	**Total**	**Atriom**	**Présence**	**Total**
76	99	175	92	84	176

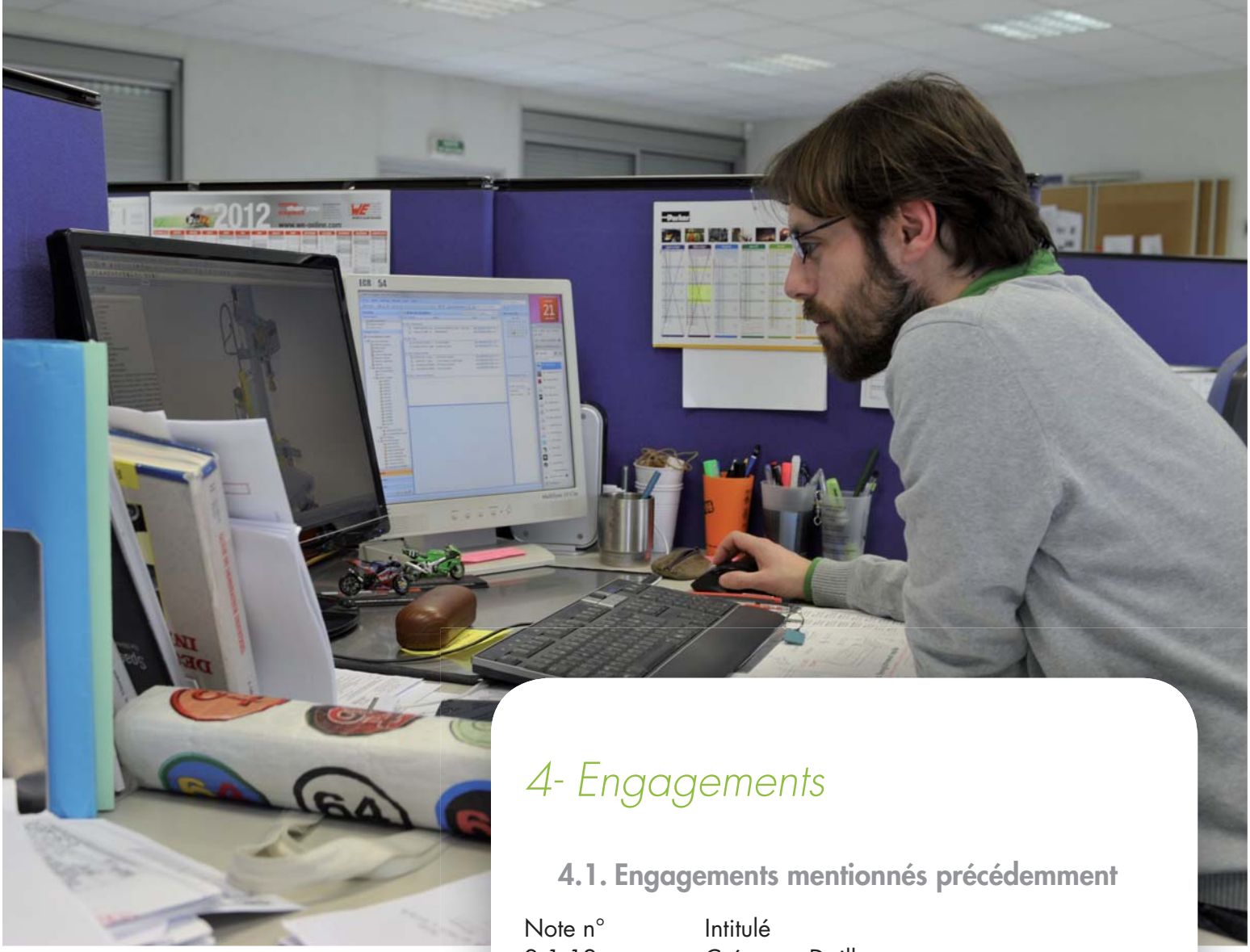

4- Engagements

4.1. Engagements mentionnés précédemment

Note n°	Intitulé
2.1.12.	Créances Dailly
2.2.2.	Engagements pris en matière de retraite
2.2.6.	Crédit bail

4.2. Engagements financiers

- Coface :
Protections sur le change par des contrats Coface souscrits au moment de la négociation sur l'intégralité des marchés en monnaie étrangère.
Protections en cours au 31/03/2012 sur des contrats finalisés : 16 681 kUSD (les gains et pertes relatifs sont comptabilisés dans le bilan).

- Cautions :

(en milliers d'euros)	Montant
TARNEAUD*	1 453
BNP	837
Banque PALATINE	198
LCL	251

**Dont 560 k€ en contrepartie d'une facilité de caisse octroyée par la BNP Alger à la filiale SIRAGA SPA.*

›››

›››

4.3. Autres engagements hors bilan

Il n'y a pas d'autres engagements hors Bilan

4.4. Entreprise consolidante

Etablissement de comptes consolidés au 31/03/2012 par SIRAGA S.A.

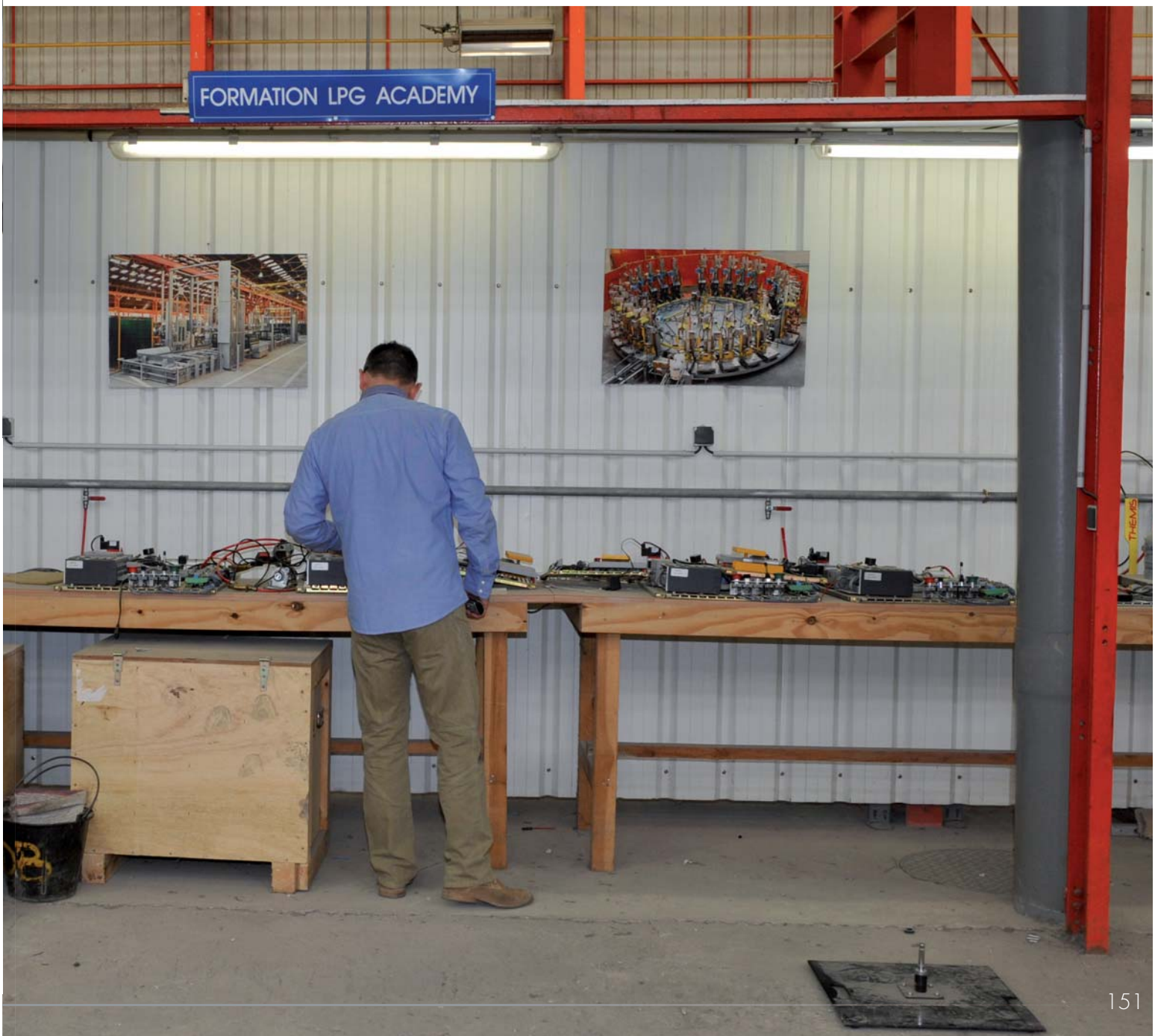

Siraga

Rapports
des commissaires aux comptes

C.A

Siraga s.a.

Société Anonyme au capital de 3 000 000 euros

Z.I. LES HERVAUX
BP 14
36500 BUZANCAIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 mars 2012

Atriom
14, place Gabriel Péri
75008 PARIS

Présence Audit & Conseils
23/25 rue de Berri
75008 PARIS

Siraga S.A.
Siège social : Zone Industrielle "Les Hervaux" – BP 14 – 36500 Buzançais
Capital social : €. 3.000.000

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012 :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Siraga S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe notamment en matière de traitement des écarts d'acquisition et de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans la note 2 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations relatives à l'évaluation des provisions, telles que détaillées dans les notes 22 et 23 de l'annexe. Nous avons réuni des éléments probants suffisants et appropriés sur le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 10 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

Atriom	Présence Audit & Conseils
Marc Leclerc	Pierre Soulignac

Siraga S.A.

Société Anonyme au capital de 3 000 000 euros

Z.I. LES HERVAUX
BP 14
36500 BUZANCAIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2012

Atriom
14, place Gabriel Péri
75008 PARIS

Présence Audit & Conseils
23/25 rue de Berri
75008 PARIS

Siraga S.A.

Siège social : Zone Industrielle « Les Hervaux » - BP 14 - 36500 Buzançais
Capital social : €. 3.000.000

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Siraga S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Atriom
14, place Gabriel Péri
75008 PARIS

Présence Audit & Conseils
23/25 rue de Berri
75008 PARIS

2 Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société notamment en matière de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans la note 1.3 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations relatives à l'évaluation des provisions, telle que détaillées dans la note 2.2.6 de l'annexe. Nous avons réuni des éléments probants suffisants et appropriés sur le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 10 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

Atriom

Marc Leclerc

Présence Audit & Conseils

Pierre Soulignac

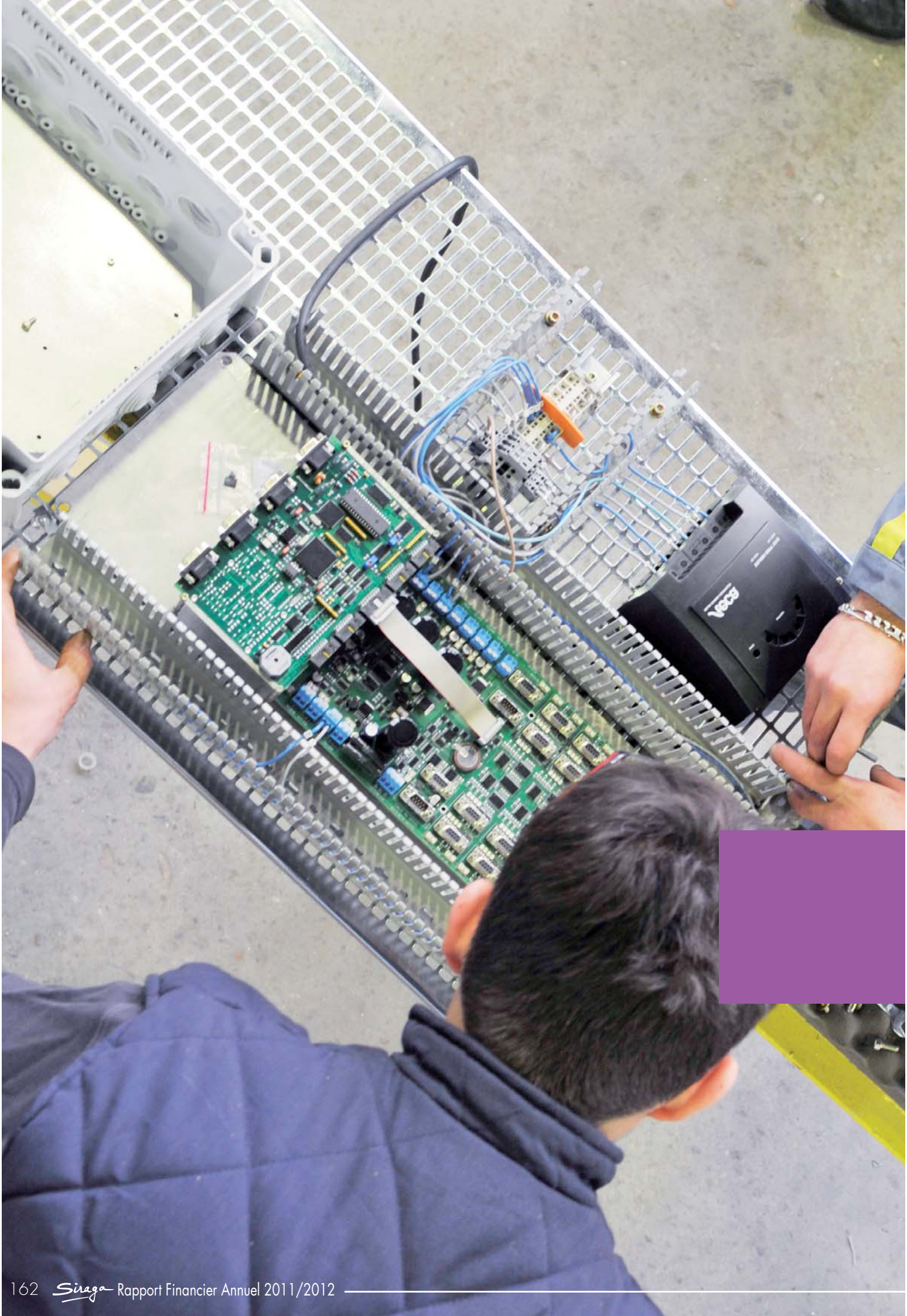

Assemblée générale
mixte

Siraga S.A.

Société Anonyme au capital de 3 000 000 euros

Siège social :
Zone Industrielle Les Hervaux,
36500 Buzancais
381 619 519 R.C.S. Châteauroux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU 7 SEPTEMBRE 2012

Ordre du jour

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2012,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Renouvellement de Monsieur Benoît Collomb en qualité d'administrateur,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

À caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
- Pouvoirs pour les formalités.

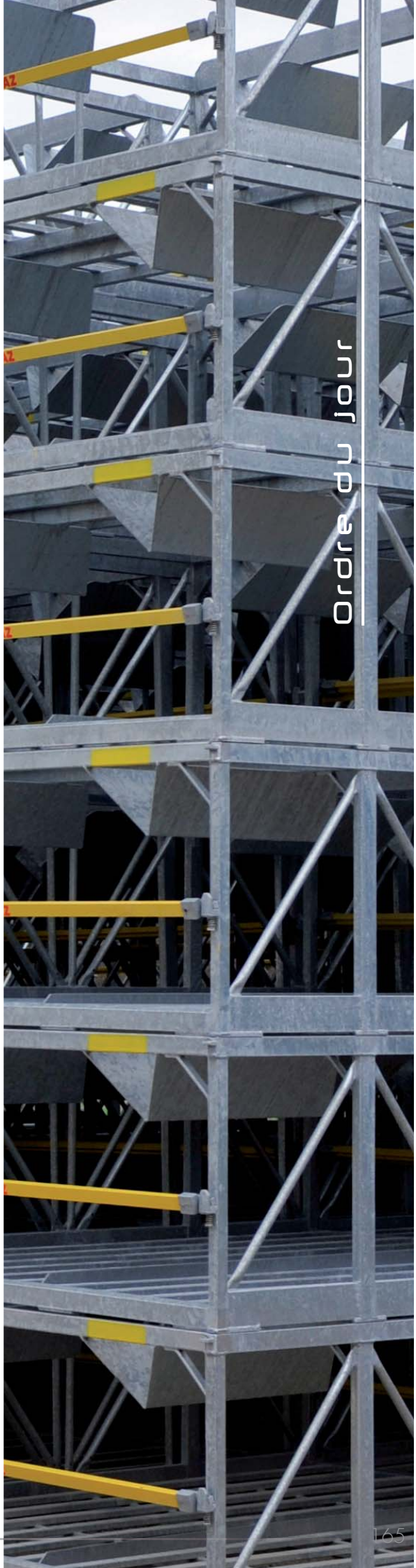

Projet du texte des résolutions

À caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2012

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 931 605,08 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 8 730,00 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant, soit 2 910,00 euros

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2012, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 447 283,00 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2012 suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	931 605,08 euros
- Report à nouveau	0,00 euros

Affectation

- Réserve légale	0,00 euros
- Autres Réserves	931 605,08 euros
- Report à nouveau	0,00 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'aucun dividende, ni revenu, n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

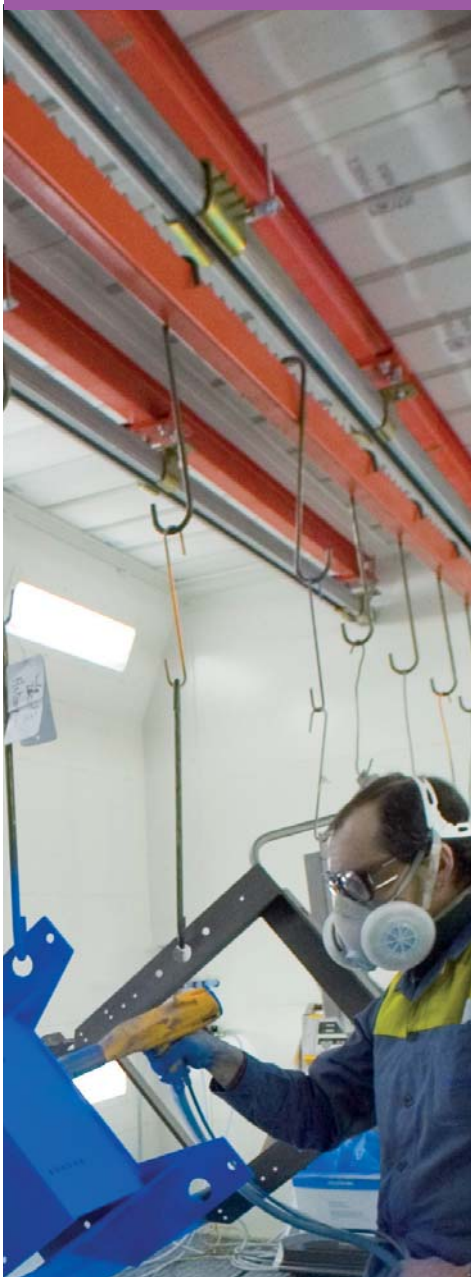

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Renouvellement de Monsieur Benoît Collomb en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Benoît Collomb en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 29 juillet 2011 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

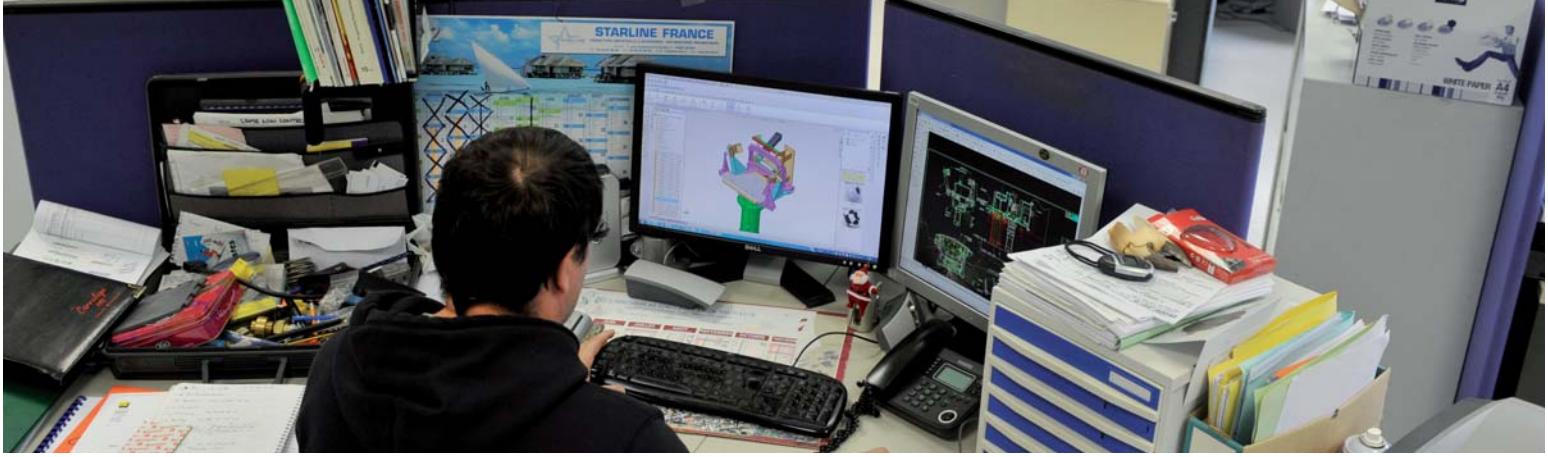

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIRAGA SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

›››

Le prix maximum d'achat est fixé à 25 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1.915.055 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire :

Septième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1°) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 6 septembre 2014, la durée de validité de la présente autorisation,

3°) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

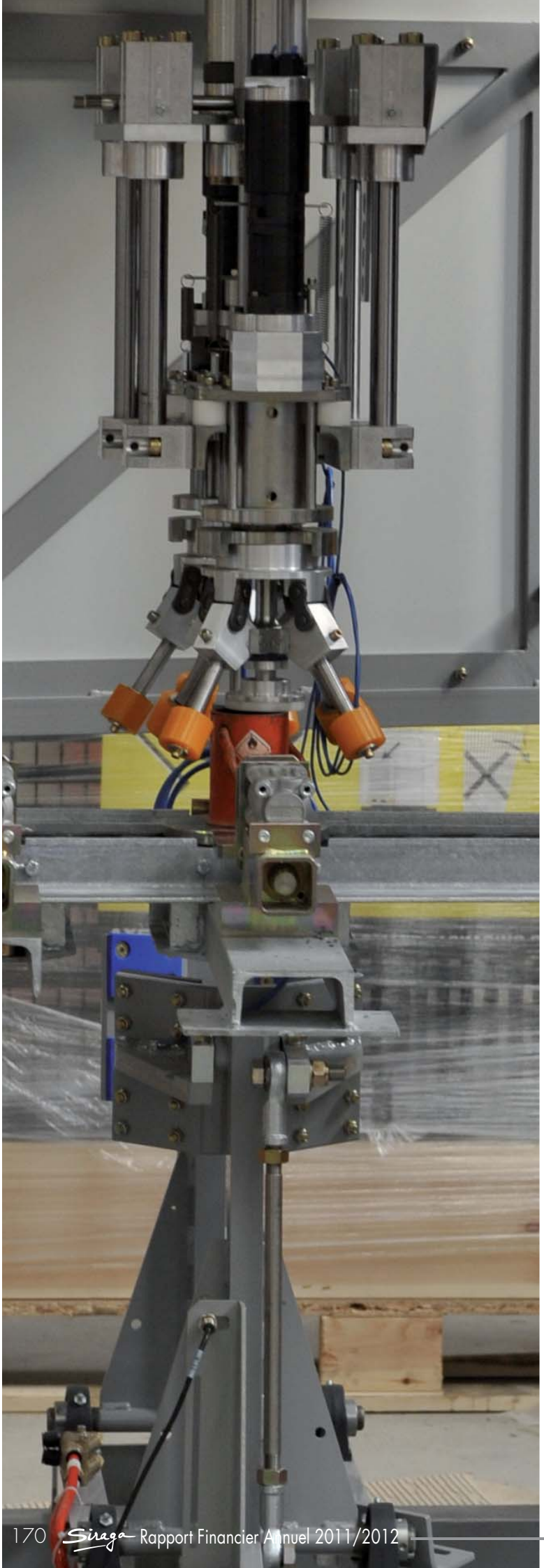

Huitième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1) Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

3) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant des réserves disponibles, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

›››

›››

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5) Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Neuvième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 200 000,00 euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

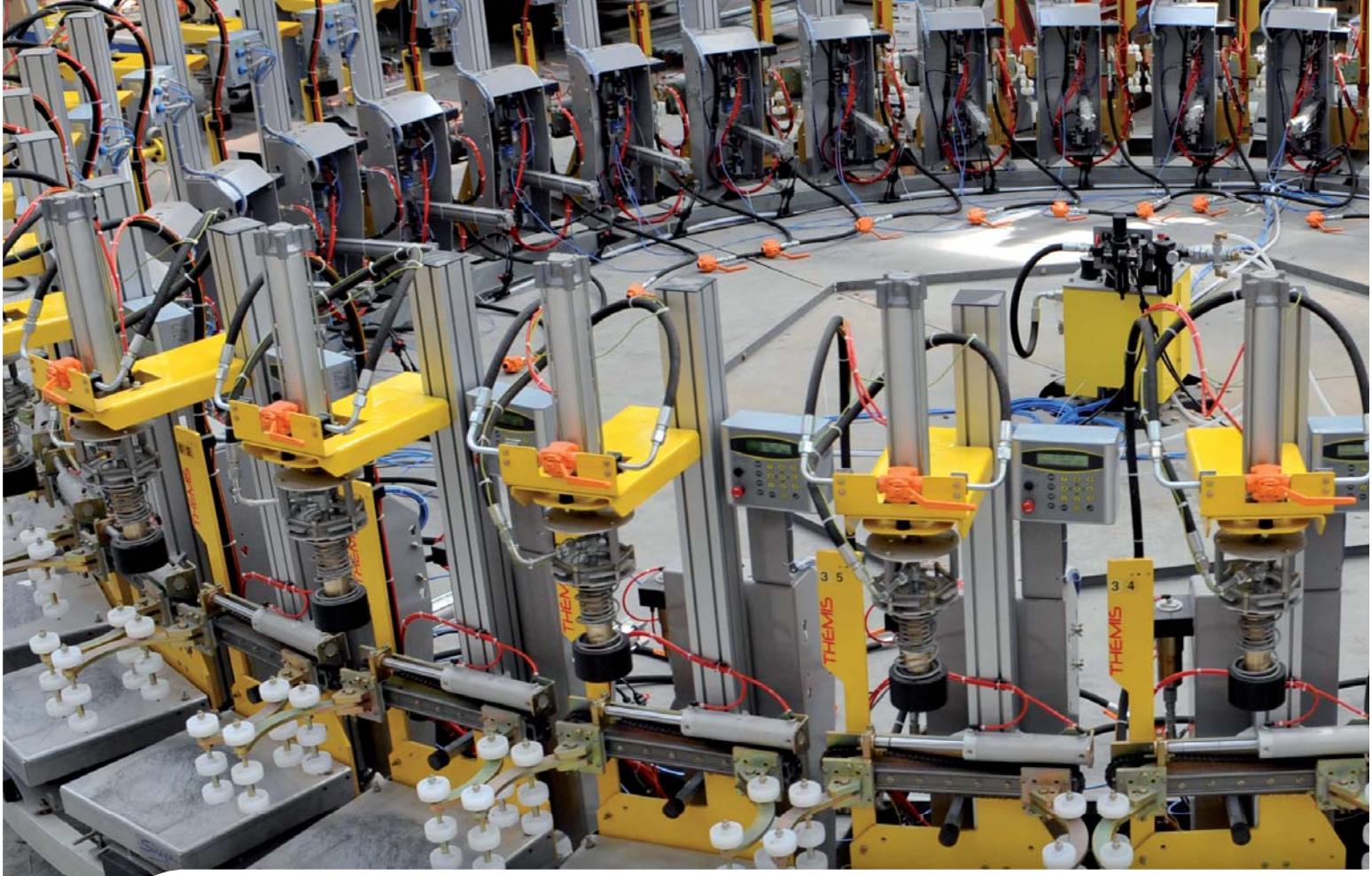

Dixième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application de la neuvième résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Onzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1/ Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

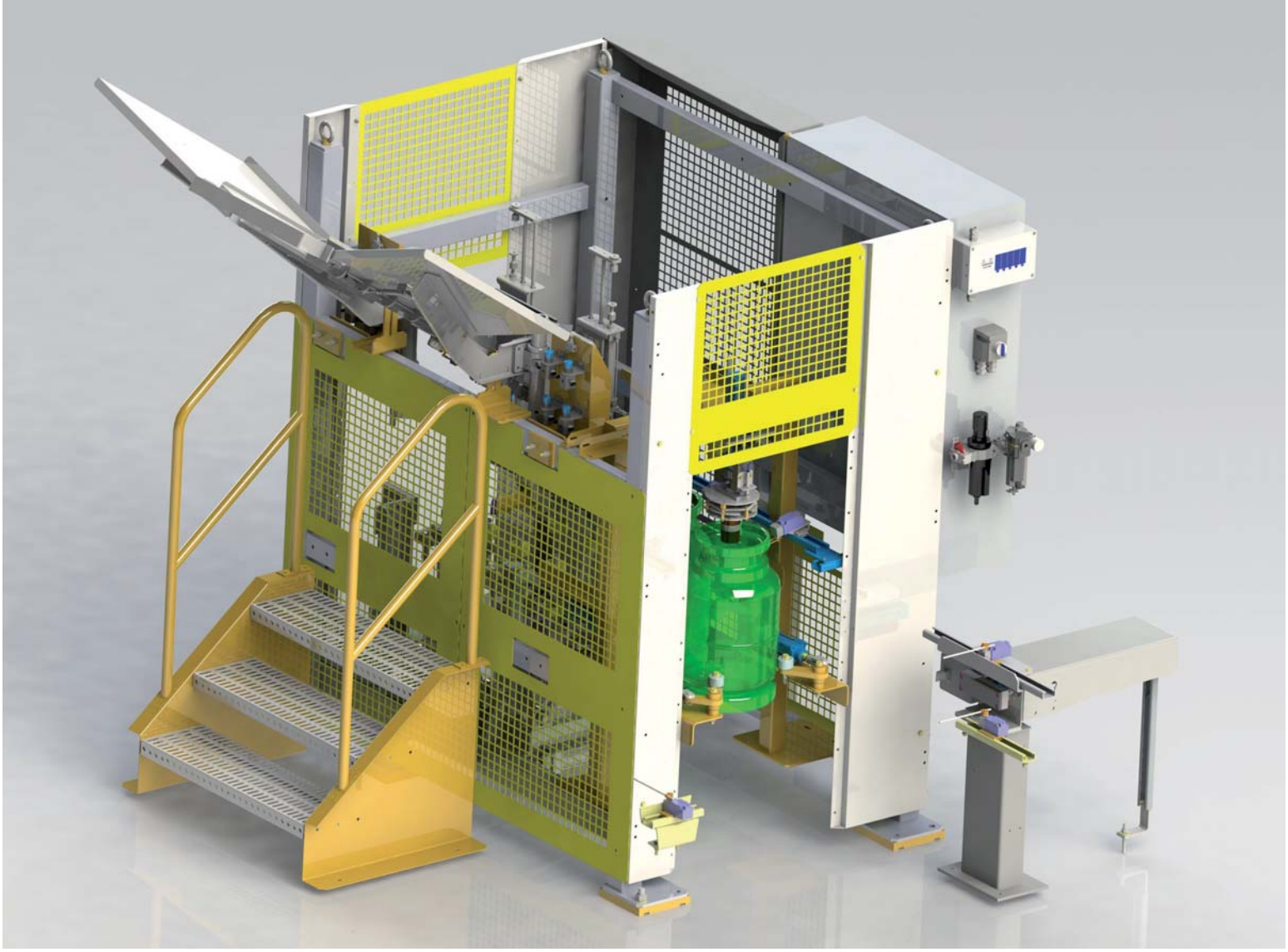

2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.

3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.

4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 120.000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

5/ décide que le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Douzième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Siraga
ZI Les Hervaux - BP 14
36500 BUZANCAIS - FRANCE

Tél. + 33 2 54 84 50 00
Fax + 33 2 54 84 50 40

Site Internet www.siraga.com
E-mail siraga@siraga.com

Contact M. Eric BATISE
Directeur Général

300-015-07/12 FR